

Diplôme de conservateur des bibliothèques

Mémoire d'étude / janvier 2010

**Répertoire de l'imprimeur Michel Le Noir.**

***L'EAD au service du livre ancien.***

**Florine Stankiewicz**

Sous la direction de Raphaële Mouren  
Université de Lyon – ENSSIB







## **Remerciements**

*Ma première pensée va à l'équipe de la Réserve des livres rares et précieux de la Bibliothèque nationale de France, et à Antoine Coron, son directeur, pour l'accueil chaleureux que j'y ai reçu, et les conditions tout à fait privilégiées dans lesquelles j'ai eu accès aux Papiers Renouard, ce Graal de la bibliographie... Je remercie également les conservateurs de la Réserve qui ont bien voulu partager avec moi leur érudition en matière de catalogage du livre ancien : Nicolas Petit pour les incunables, Magali Vène pour les imprimés du XVI<sup>e</sup> siècle. Surtout, ma plus profonde reconnaissance va à Geneviève Guillemot-Chrétien pour ses innombrables conseils, ses relectures, ses corrections, mais aussi pour sa constante bienveillance à mon égard.*

*Je remercie également Yann Sordet, conservateur à la réserve de la Bibliothèque Sainte-Geneviève, pour les conseils qu'il m'a prodigués, notamment en matière de méthodologie à suivre pour la constitution de mon répertoire. Je n'oublierai pas non plus Florence Clavaud, directrice des nouvelles technologies à l'École nationale des chartes, ma bonne fée de l'EAD, pour ses précieuses indications et la documentation qu'elle a bien voulu me communiquer.*

*Enfin, toute ma gratitude va à Raphaële Mouren, enseignant-chercheur à l'Enssib, qui a encadré au mieux ce mémoire, pour sa confiance et sa grande disponibilité.*

*De façon plus générale, j'aimerais remercier tous les professionnels rencontrés ou contactés dans le cadre de ce mémoire pour leur enthousiasme communicatif, qui me conforte dans mon intérêt pour les nouveaux formats de catalogage du livre ancien, et a fait de la réalisation de ce mémoire un moment d'épanouissement professionnel.*

## **Résumé :**

Michel Le Noir est le premier imprimeur-libraire de ce nom, dont on peut suivre la descendance à Paris pendant quasiment tout le seizième siècle. On assiste ainsi à la constitution d'une véritable dynastie, caractérisée par une forte solidarité familiale, un atelier qu'on se transmet en héritage, un patrimoine immobilier en expansion, et de nombreuses relations tissées avec d'autres membres du métier.

La production de Michel Le Noir se caractérise par une grande stabilité, tant dans le type d'ouvrages publiés (principalement théologie et Belles-Lettres) que dans le rythme de publication. Il est également connu pour avoir récupéré à son profit plusieurs textes édités par d'autres, sans en avoir averti l'auteur ; aussi s'est-il frotté, à plusieurs reprises, à des auteurs particulièrement revendicatifs de leurs droits, le plus avancé étant André de la Vigne, qui lui intenta avec succès un procès en 1504.

Pour dresser le répertoire de Michel Le Noir, j'ai choisi de recourir à l'EAD, me demandant dans quelle mesure cette définition de type de document pouvait s'adapter à la description du livre ancien. Une version papier du répertoire ainsi encodé figure en annexe.

## *Descripteurs :*

Livres – Histoire

Imprimerie – origines

Droits d'auteur

Bibliographie – Ouvrages avant 1800

Livres anciens

Livres anciens – Catalogage

Description archivistique encodée

## **Abstract :**

Michel Le Noir is the first so-called printer-bookseller, which descendants are known in Paris during almost all sixteenth century. This corresponds to the creation of a proper dynasty, characterised by strong family solidarity and workshop transferred by inheritance and growing real estate and many relationships with other members of the corporation.

Michel Le Noir's production is strongly steady within both type of published books (mainly theology and Belles Lettres) and publication rhythm. Michel Le Noir is also known by the fact he had recover to his advantage several texts printed by other people without informing the author. He had thus several issues with some authors that particularly defended their rights; amongst which the most advanced was André de la Vigne, who successfully prosecuted him in 1504.

I've chosen to use EAD to realise Michel Le Noir's repertory, wondering in what extend this type of document could fit with the description of old books. A paper version of this repertory is included in the appendices of this report.

## *Keywords :*

Books – History

Printing – History – Origin and antecedents

Copyright – Royalties

Bibliography – Early

Early printed books

Cataloging of early printed books

Encoded Archival Description (Document type definition)

## **Droits d'auteurs**



Cette création est mise à disposition selon le Contrat :

Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 2.0 France

disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/2.0/fr/> ou par courrier postal à Creative Commons, 171 Second Street, Suite 300, San Francisco, California 94105, USA.

<http://fr.creativecommons.org/contrats.htm>





# Table des matières

<b>TABLE DES MATIÈRES .....</b>	<b>9</b>
<b>PRÉAMBULE .....</b>	<b>13</b>
L' Œuvre de Philippe Renouard .....	13
Sa carrière d'imprimeur .....	13
Ses recherches .....	13
Le projet de bibliographie parisienne.....	15
<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>17</b>
<b>PARTIE I. LA DYNASTIE LE NOIR.....</b>	<b>19</b>
<b>CHAPITRE 1. MICHEL LE NOIR, LE FONDATEUR.....</b>	<b>20</b>
<b><i>I. Première génération : Michel Le Noir et Jeanne Trepperel.....</i></b>	<b>20</b>
1. Entrée dans le métier .....	20
2. Son atelier .....	20
3. Richesse foncière.....	21
4. Succession.....	22
<b><i>II. La seconde génération : Philippe Le Noir.....</i></b>	<b>23</b>
1. Son atelier .....	24
2. Ses richesses.....	24
3. Sa succession.....	25
<b><i>III. La troisième génération : Guillaume I<sup>er</sup> .....</i></b>	<b>26</b>
1. Jean II Le Noir .....	26
2. Antoinette Le Noir et Simon Calvarin .....	27
3. Guillaume Le Noir.....	27
Son exercice .....	28
Ses richesses.....	29
Sa succession.....	29
<b><i>IV. La quatrième génération.....</i></b>	<b>30</b>
<b>CHAPITRE 2. LES MÉCANISMES DE LA CONSTITUTION D'UNE DYNASTIE</b>	
<b>D'IMPRIMEURS LIBRAIRES .....</b>	<b>32</b>
<b><i>I. L'esprit de famille.....</i></b>	<b>32</b>
1. L'atelier à la rose blanche, berceau de la famille .....	32
2. La constitution d'un vaste patrimoine foncier .....	34
Michel .....	34
Philippe .....	34
Guillaume I <sup>er</sup> .....	35
3. Solidarité familiale .....	37
<b><i>II. La constitution d'une galaxie.....</i></b>	<b>38</b>
1. Reconstitution de la galaxie .....	38
Le premier cercle : Jehan Trepperel, Simon Calvarin (et Jean Jehannot).....	38
Le second cercle : Alain Lotrian, Richard Breton (Nicolas Chrestien, Jacob	
Gentil, Timothée Jouan).....	39
Le troisième cercle : Chrétien Wechel, Jean Longis, Jean Prudhomme, Jacques	
Kerver, Oudin Petit, Bastien de Honorati.....	40
2. Le rôle des femmes.....	40
Les filles à marier .....	40
Les épouses .....	41

Les veuves.....	41
<b>PARTIE II. MÉTHODES ET FONCTIONNEMENT DE L'ATELIER LE NOIR .</b>	<b>43</b>
CHAPITRE 3. LA PRODUCTION IMPRIMÉE DE MICHEL LE NOIR. ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE. ....	43
<b><i>I. Données générales</i></b> .....	45
1. Auteurs .....	45
De quels auteurs publie-t-on le plus d'œuvres ? .....	45
Quels auteurs ont connu le plus d'éditions ? .....	45
2. Œuvres .....	46
Quelles œuvres ont connu le plus d'éditions ? .....	46
<b><i>II. Caractéristiques de la production de Michel Le Noir</i></b> .....	46
1. Vue d'ensemble .....	46
2. Évolution au cours du temps .....	48
<b><i>III. Deux mécanismes éditoriaux : rééditions et éditions partagées</i></b> .....	48
1. Les rééditions .....	48
Vue d'ensemble .....	48
Typologie des œuvres rééditées .....	49
2. Éditions partagées.....	50
Vue d'ensemble .....	50
Les imprimeurs associés.....	51
La langue, facteur déterminant ?.....	52
CHAPITRE 4. L'AUTEUR ET L'IMPRIMEUR AU DÉBUT DU XVI <sup>ÈME</sup> SIÈCLE.....	54
<b><i>I. Quatre affaires emblématiques</i></b> .....	54
1. Pierre Gringore, le <i>Chateau d'Amours</i> (1500) .....	54
L'édition de S. Vostre et P. Pigouchet (déc. 1500).....	54
Les éditions de M. Le Noir (20 déc. 1500 et 4 fév. 1501).....	55
2. Jean Lemaire de Belges, <i>Le Temple d'honneur et de vertus</i> (1503-1504).....	56
L'édition d'Antoine Vérard (1504).....	56
L'édition de Michel Le Noir (6 avril 1504).....	56
3. Jean Bouchet, <i>Les regnars traversant</i> .....	57
L'édition d'Antoine Vérard (1503-1504) .....	57
L'édition de Michel Le Noir (21 mai 1504) .....	58
4. André de La Vigne, <i>Le Vergier d'honneur</i> .....	59
Le procès de M. Le Noir (30 avril – 3 juin 1504) : les faits .....	60
Quelles sont les conclusions à tirer de cette affaire ?.....	60
<b><i>II. Les rapports entre l'imprimeur et l'auteur</i></b> .....	61
1. Auteur et imprimeur : les pratiques courantes.....	61
2. Des pratiques abusives ? .....	61
3. La pratique du privilège .....	62
4. L'idée de droit d'auteur : un frémissement .....	63
<b>PARTIE III. CONSTITUTION D'UN RÉPERTOIRE D'IMPRIMEUR LIBRAIRE</b> .....	<b>65</b>
<b><i>I. L'EAD</i></b> .....	65
1. Qu'est-ce que l'EAD ?.....	65
2. Les avantages du XML combiné à la DTD EAD.....	66
3. Pourquoi utiliser l'EAD pour la description du livre ancien ? .....	67
<b><i>II. Choix techniques</i></b> .....	67

1. Définition du corpus .....	67
2. Finesse du balisage .....	68
3. Ordre de classement des notices .....	68
<i>III. Contenu d'une notice</i> .....	69
1. Quelques notions d'encodage.....	69
2. La notice d'auteur.....	70
3. La notice d'œuvre.....	70
4. La notice d'édition.....	71
5. La notice d'exemplaire .....	71
<i>IV. Bilan, perspectives</i> .....	72
<b>CONCLUSION</b> .....	<b>73</b>
<b>BIBLIOGRAPHIE</b> .....	<b>75</b>
<b>TOME 2. ANNEXES</b> .....	<b>89</b>
<b>TABLE DES ANNEXES</b> .....	<b>93</b>
<i>I. Pièces justificatives</i> .....	94
<i>II. Répertoire</i> .....	106



# Préambule

---

En guise de préambule, j'ai souhaité rappeler brièvement les grandes étapes de la carrière de Philippe Renouard et ses principales publications, pour rendre hommage, s'il en était encore besoin, à cet immense bibliophile, dont les travaux continuent d'irriguer encore aujourd'hui la recherche bibliographique, et gardent, plus d'un siècle plus tard, toute leur pertinence.

## L' Œuvre de Philippe Renouard

### *Sa carrière d'imprimeur*

Philippe Renouard fut, comme son arrière grand-père, un imprimeur passionné, qui mit son goût de l'érudition au service de la bibliographie. Écarté de l'entreprise familiale des Salins du Midi, il s'adonna alors à la bibliophilie qui le passionnait depuis son plus jeune âge. Peut-être est-ce par amour de la typographie et des belles éditions qu'il s'associa, en 1892, avec Georges Chamerot, l'imprimeur de la *Revue des deux mondes*, dont l'atelier se situait rue des Saints-Pères ; toujours est-il que lorsque ce dernier se désengagea de l'affaire, Renouard resta seul propriétaire et directeur de l'atelier. Soucieux de produire des livres de qualité, dignes de ceux imprimés par son ancêtre Antoine-Augustin Renouard, il spécialisa peu à peu l'atelier dans les éditions de luxe, à destination de riches particuliers ou de sociétés de bibliophiles, comme La Librairie des Amateurs, La Société des Amis des Lettres, ou encore Le Livre Contemporain. Pour mieux contrôler la qualité de ses impressions à chaque étape de la production, il eut l'idée de créer à Noisy-le-Grand une école professionnelle, accueillant vingt-cinq jeunes gens de 18 à 25 ans pour les former à l'art de la typographie. Il joua également un rôle important au sein de l'Union syndicale des maîtres imprimeurs, en tant que secrétaire général et vice-président. Succédant à Louis Polain à la direction du Cercle de la Librairie, il entreprit la publication, en 1931-1932, d'un catalogue intitulé *La Librairie française. Catalogue général des ouvrages en vente au 1<sup>er</sup> janvier 1930*, en trois volumes. Par ses activités d'imprimeur, Philippe Renouard a développé une connaissance intime de l'objet livre, dans toute sa matérialité ; aussi ses travaux, bien qu'antérieurs à ceux des grands bibliographes anglo-saxons, ont conservé une grande valeur aujourd'hui.

### *Ses recherches*

Parallèlement à ces activités, Philippe Renouard mena, tout au long de sa vie, des recherches approfondies en matière de bibliographie. C'était là, au tournant du siècle, une science assez en vogue ; dans le domaine des incunables, c'est l'époque de Léopold Delisle, Marie Pellechet ou encore Anatole Claudin. À Lyon, le Président Baudrier travaillait à son répertoire, entreprise bibliographique totalement neuve alliant documents d'archives et notices bibliographiques, qui restera inédite de son vivant. Dans le domaine de l'Histoire littéraire, Abel Lefranc et Émile Picot faisaient redécouvrir le XVI<sup>e</sup> siècle, tandis qu'Ernest Coyecque, en dépouillant les minutes de l'étude XXXIII

du Minutier Central, mettait à jour de nouvelles sources pour l'Histoire parisienne. Les premières recherches de Philippe Renouard l'amènèrent à publier, en 1894, la bibliographie des éditions de Simon de Colines<sup>1</sup>, suivie, en 1908, de celle des impressions de Josse Bade<sup>2</sup>, en trois volumes ; les deux ouvrages seront récompensés par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres.

Il mena ses recherches dans deux directions : les documents d'archives, sur les traces des libraires du XVI<sup>e</sup> siècle, et les éditions anciennes, cherchant à reconstituer leur production.

Des séances de travail aux Archives nationales et dans les bibliothèques parisiennes (Mazarine, Sainte Geneviève et, dans une moindre mesure, Bibliothèque nationale) lui ont permis de reconstituer, au fil des documents qu'ils avaient laissés, les grandes dynasties d'imprimeurs-libraires du XVI<sup>e</sup> siècle. Il en tira deux ouvrages : en 1898, un répertoire des *Imprimeurs parisiens*<sup>3</sup>, dont l'ambition avouée était de renouveler celui proposé par Lottin un siècle plus tôt<sup>4</sup>, et en 1901 des *Documents sur les imprimeurs*<sup>5</sup>, qui recense les principales sources archivistiques repérées, à la manière de ce qu'avaient pu faire un peu plus tôt Georges Vicaire et le baron Jérôme Pichon<sup>6</sup>. Ces deux ouvrages furent poursuivis : le premier donna lieu à une seconde version, publiée entre 1922 et 1934 par la *Revue des bibliothèques*, qu'utiliseront Brigitte Moreau et Jeanne Veyrin-Forrer pour leur réédition de 1965<sup>7</sup>, et le second fut complété à l'état manuscrit ; une photographie intégrale du manuscrit se trouve dans les bureaux de la Réserve.

À côté de ces recherches de nature archivistique, Philippe Renouard mena, surtout, un patient travail de repérage et d'identification des éditions du XVI<sup>e</sup> siècle dans les collections des bibliothèques publiques. Il mena ses recherches en France, bien-sûr, mais aussi en Belgique, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Italie. Il entretint une correspondance suivie avec de nombreux conservateurs, leur demandant des descriptions détaillées des livres anciens conservés dans leurs établissements. Il prenait des notes sommaires dans un petit carnet, au fil de ses observations, qu'il retraisait ensuite dans un second carnet, classant les éditions par ordre chronologique. Des indications plus complètes étaient reportées sur des petites fiches en hauteur, accompagnées d'un index des imprimeurs. Enfin, troisième étape de son travail, ces fiches étaient classées dans l'ordre chronologique des éditions, et mises au propre dans des cahiers, destinés à servir d'index général à sa grande entreprise de bibliographie parisienne. Ceux-ci ont été reliés par la Bibliothèque nationale à leur arrivée, et ont été microfilmés. C'est à partir de ces cahiers que Brigitte Moreau publia les premiers volumes de l'*Inventaire chronologique des éditions parisiennes*, qui continue à être publié aujourd'hui<sup>8</sup>. Signalons encore son

<sup>1</sup> RENOUARD, Philippe, *Bibliographie des éditions de Simon de Colines, 1520-1546*. Paris : E. Paul, L. Huard et Guillemin, 1894.

<sup>2</sup> RENOUARD, Philippe, *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius Ascensius...*, 1462-1535. Paris : E. Paul et fils et Guillemin, 1908, 3 vol.

<sup>3</sup> RENOUARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris en 1470 jusqu'à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle : leurs adresses, marques, enseignes, dates d'exercice, notes sur leurs familles, leurs alliances et leur descendance*. Paris : A. Claudin, 1898, 480 p.

<sup>4</sup> LOTTIN, Augustin-Martin, *Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris depuis l'an 1470... jusqu'à présent*. Paris : 1789, 2 vol.

<sup>5</sup> RENOUARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, fondateurs de lettres, relieurs, doreurs de livres, faiseurs de fermoirs, enlumineurs, parcheminiers et papetiers ayant exercé à Paris de 1450 à 1600 : Recueillis aux Archives nationales et au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale*. Paris : H. Champion, 1901, 365 p.

<sup>6</sup> PICHON, Jérôme, baron, et VICAIRE, Georges, *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris*. Paris : Techener, 1845, 296 p.

<sup>7</sup> RENOUARD, Philippe, *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie Texte imprimé : depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle*. Avertissement, table des enseignes et adresses, liste chronologique, par Jeanne Veyrin-Forrer et Brigitte Moreau. Paris : M. J. Minard, 1965, 511 p. (Lettres modernes)

<sup>8</sup> RENOUARD, Philippe, *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après les manuscrits de Philippe Renouard*. T. I (1501-1510) et t. II (1511-1520), Paris : Imprimerie municipale, 1972, 1977 (Histoire générale de Paris,

*Répertoire des marques typographiques parisiennes*<sup>9</sup>, paru en 1926, qui fournit les reproductions des marques d'imprimeurs, sur le modèle de ce qu'avaient pu faire Louis Catherine Silvestre<sup>10</sup> et Louis Polain<sup>11</sup>.

### **Le projet de bibliographie parisienne**

Mais la grande œuvre de Philippe Renouard n'a jamais été publiée : il s'agissait du projet d'établir une bibliographie parisienne, sur le modèle de la bibliographie lyonnaise. C'était là la finalité de ses longues recherches, et de la multitude de petites fiches qui décrivaient près de 20 000 ouvrages. Il souhaitait recenser la production de tous les imprimeurs parisiens du XVI<sup>e</sup>, en vue de constituer des monographies, comme il l'avait fait pour Simon de Colines et Josse Bade. À sa mort, en 1934, les dossiers n'étaient pas prêts à être imprimés, aussi sa veuve, désireuse « de permettre aux érudits s'intéressant à l'histoire de l'imprimerie et de la librairie parisienne au XVI<sup>e</sup> siècle de tirer profit des recherches », décida d'en faire don à la Réserve de la Bibliothèque nationale, par l'intermédiaire d'Henri-Jean Martin, qui y était alors conservateur. La publication des fameuses monographies fut entreprise par une équipe composée de membres de la Réserve et du CNRS, dont Jeanne Veyrin-Forrer, Sylvie Postel et Brigitte Moreau sont les plus fameux. Pour compléter les notes laissées par Renouard, on ajouta de nombreuses notes prises dans le Minutier Central par Mme Jurgens, conservateur aux Archives nationales, ainsi que des indications fournies par quarante-six bibliothèques en France ou à l'étranger. Le premier volume de ce qu'on appellera désormais « le grand Renouard » est publié en 1964 sous le titre *Imprimeurs et libraires parisiens du 16<sup>e</sup> siècle*<sup>12</sup>, par la Commission des Travaux historiques de la Ville de Paris, avec le soutien du CNRS ; il reçoit le prix Émile Le Senne. Les volumes suivants paraissent en 1969, 1979, 1986, 1991, toujours publiées par la Commission des Travaux historiques de la ville de Paris. En parallèle, la BnF a publié plusieurs fascicules hors-série, chacun consacré à un imprimeur, entre 1982 et 1995.

Ainsi, si l'on résume, Philippe Renouard a publié, de son vivant, un *Répertoire des imprimeurs*, des *Documents sur les imprimeurs*, un répertoire de leurs marques, et deux monographies, consacrées respectivement à Simon de Colines et Josse Bade. Le *Répertoire des imprimeurs* a connu une nouvelle version en 1965, et ses petites fiches ont donné lieu à deux grandes entreprises bibliographiques toujours en cours : *l'Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI<sup>e</sup> siècle*, et une série de volumes traitant, dans l'ordre alphabétique, des imprimeurs et libraires et de leurs publications.

---

collection de documents) ; t. III (1521-1530), t. IV (1531-1535), et t. V (1536-1540), Abbeville : Impr. F. Paillart, 1985, 1992, 2004.

<sup>9</sup> RENOUARD, Philippe, *Les marques typographiques parisiennes des XVe et XVIe siècles*. Paris : H. Champion, 1926.

<sup>10</sup> SILVESTRE, Louis-Catherine, *Marques typographiques ou recueil des monogrammes, chiffres [...] des libraires et imprimeurs qui ont exercé en France, depuis l'introduction de l'imprimerie en France en 1470 jusqu'à la fin du seizième siècle*. Paris : Impr. Renou et Maulde, 1867.

<sup>11</sup> POLAIN, Louis, *Marques des imprimeurs et libraires en France au XVIe siècle*. Paris : E. Droz, 1926, 207 p.

<sup>12</sup> *Imprimeurs et libraires parisiens du XVIe siècle. Ouvrage publié d'après les manuscrits de Philippe Renouard*. Tome premier, Abada-Avril ; tome deuxième, Baaleu-Banville ; tome troisième, Baquelier-Billon ; tome quatrième, Binet-Blumenstock ; tome cinquième, Bocard-Bonamy. Paris : Service des travaux historiques de la Ville de Paris, 1964, 1969, 1979, 1986, 1991 (Histoire générale de Paris). Il faut y ajouter plusieurs fascicules, portant le même titre mais consacrés à un imprimeur, et publiés par la BnF : Le fascicule Breyer, en 1982, le fascicule Brumen, en 1984, le fascicule Cavellat, Marnef et Cavellat en 1986, et le fascicule Jean Loys, publié par Paris Musées en 1995.





## Introduction

---

La science bibliographique est, à plusieurs titres, une science inachevée, en perpétuel renouvellement. Par essence, elle est appelée à rester un objet incertain, et l'exhaustivité bibliographique plus que toute autre est une chimère : il est impossible d'assurer, une fois une collection étudiée, une édition identifiée, les différentes éditions d'un texte recensées, qu'on ne trouvera pas de nouvelle pièce ailleurs, qu'on n'identifiera pas un autre état, ou qu'on ne découvrira pas une nouvelle édition. Il est à peu près impossible pour une œuvre donnée d'être absolument certain d'avoir fait le tour de tous les exemplaires disponibles, tant l'histoire de la transmission des livres, ces biens matériels si particuliers, est complexe et foisonnante.

À ce premier caractère inachevé, lié à la nature du travail bibliographique, s'ajoute le grand bouleversement que ce dernier a connu et connaît encore avec l'arrivée de l'informatisation, les fonctionnalités toujours plus nombreuses offertes par les bases de données, la généralisation d'Internet. Les répertoires bibliographiques traditionnels, sur papier, sont complétés, parfois remplacés par des versions numériques sur CD-Rom ou en ligne, qu'il s'agisse d'une rétroconversion de l'ancien répertoire ou d'une véritable base de données avec de nombreuses fonctionnalités, comme celle mise en place par Jean-François Gilmont des éditions des villes de Genève, Lausanne et Neuchâtel aux XV<sup>ème</sup>-XVI<sup>ème</sup> siècles<sup>13</sup>.

Aussi me semble-t-il qu'on assiste à un moment crucial de l'histoire de la bibliographie, un tournant symbolisé par le passage du tout papier au tout numérique, et dans lequel les bibliothèques ont un rôle crucial à jouer ; moment enthousiasmant s'il en est, où les tâtonnements sont de rigueur, et où toutes les tentatives sont permises.

C'est dans cette perspective que j'ai souhaité approfondir ma réflexion sur la possibilité d'adapter l'EAD<sup>14</sup> à la description du livre ancien. Il m'a semblé important en effet, plutôt que de rejeter de prime abord un outil pensé pour des fonds manuscrits, de voir dans quelle mesure il serait possible, ou pas, de l'adapter au livre ancien. Sans pour autant tomber dans l'excès inverse qui verrait dans l'EAD une solution miraculeuse, la possibilité d'un outil commun à la description de l'ensemble des documents patrimoniaux conservés par les bibliothèques et les centres d'archives, – idée séduisante s'il en est ! –, j'aimerais faire le point des différentes opportunités offertes par l'EAD au livre ancien.

C'est en réalité la deuxième étape d'une réflexion débutée à l'École des chartes, où, dans le cadre de ma thèse, j'avais reconstitué le répertoire bibliographique des œuvres de Pierre Gringore en EAD. À l'époque, le choix de cette DTD<sup>15</sup> du langage XML<sup>16</sup>, plutôt que d'une base de donnée sur Access, s'était fait tout naturellement, puisqu'il me permettait de mettre en pratique et d'approfondir une formation reçue dans le cadre du cours d'Histoire du Livre et de Catalogage d'Annie Charon. À l'Enssib, j'ai souhaité pour mon mémoire d'étude reprendre à zéro ma réflexion, m'interrogeant sur la pertinence du choix de l'EAD pour la constitution de répertoires bibliographiques

<sup>13</sup> <http://www.ville-ge.ch/musinfo/bd/bge/gln/> consulté le 17.12.2009.

<sup>14</sup> Description archivistique encodée

<sup>15</sup> Définition de type de document

<sup>16</sup> eXtensible Markup Language

d'éditions anciennes. Cette réflexion servira de socle au stage que j'effectuerai au printemps prochain sous la direction de Magali Vène à la Réserve de la Bibliothèque nationale de France, examinant les différentes solutions possibles pour le passage au format numérique d'une entreprise bibliographique d'une toute autre ampleur, le grand et le petit Renouard. Qu'on ne s'étonne donc pas ici de ne pas trouver de paragraphes comparant l'EAD aux autres possibilités en matière de description du livre ancien : j'y consacrerai les trois mois de mon stage.

Mon mémoire ainsi conçu se compose donc de deux parties : le répertoire à proprement parler, dont je fournis le fichier XML sur Cd-rom et une version papier, simple copier-coller de la version XML, accompagnée d'index ; et un volume de texte, qui constituerait dans un traditionnel répertoire de libraire une notice biographique. Initialement, je souhaitais donner à l'ensemble de mon mémoire, texte et annexes, une organisation semblable à celle des volumes du grand Renouard : une notice biographique, suivie du relevé des sources archivistiques concernant mon imprimeur, puis le répertoire. Cependant, n'ayant pas opéré un travail comparable de recherche archivistique, s'agissant essentiellement de l'exploitation de sources déjà repérées, voire éditées, par d'autres<sup>17</sup>, il m'a semblé plus utile et plus légitime de réserver une plus grande place à une analyse plus personnelle de la production de Michel Le Noir.

On trouvera donc dans ce volume une première partie très biographique, reconstituant dans un premier chapitre le récit chronologique de la vie de Michel Le Noir et de ses descendants, du moins de ceux qui ont choisi de suivre la voie de l'imprimerie, puis un second chapitre analysant la constitution d'une des plus fameuses lignée d'imprimeurs libraires parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle. Une deuxième partie proposera ensuite de revenir sur différents aspects de la production de Michel Le Noir, avec un chapitre cherchant à en donner les caractéristiques quantitatives et qualitatives, et un chapitre évoquant les différentes affaires de sa carrière, qui renvoient à la question des rapports parfois conflictuels entre auteur et imprimeur et à la définition encore floue de la notion d'autorité sur un texte à la Renaissance. Enfin, la troisième partie présentera mon répertoire, revenant sur les questions de méthodologie et fournissant à mon lecteur quelques rudiments d'EAD

Le tome d'annexes comprendra, outre mon répertoire accompagné d'index, divers documents aidant à la compréhension de mon texte, et déclinera une même notice approfondie selon différents grands répertoires existants.

---

<sup>17</sup> Philippe Renouard lui-même, dont j'ai pu consulter une reproduction du manuscrit de ses *Documents sur les libraires...* à la Réserve, mais aussi d'autres ensembles conservés avec les Papiers Renouard dans les bureaux de la Réserve, et présentés plus loin.

## Partie I. La dynastie Le Noir

---

Cette première partie présente le résultat de mes recherches dans les Papiers Renouard sur les traces de Michel Le Noir et de sa famille. Les recherches menées par Philippe Renouard, tant dans les bibliothèques que dans les fonds d'archives, lui ont permis de rassembler une importante documentation sur les libraires, s'intéressant bien-sûr à leurs ateliers, mais aussi aux relations qui les unissaient, à leurs richesses, à leur mode de vie. Au-delà des publications citées en introduction, que j'ai utilisées avec profit, la richesse des travaux de Philippe Renouard et son érudition apparaissent surtout dans ses fameux papiers, conservés dans les bureaux de la Réserve, et qui correspondent à plusieurs ensembles. Outre les fiches, évoquées en introduction, et les cahiers, reliés et microfilmés, c'est également la photographie de la version manuscrite complétée par P. Renouard de ses *Documents sur les imprimeurs*.

En dehors des papiers Renouard, mais destinés à les compléter, la Réserve de la BnF conserve également d'autres documents : des notes prises au minutier central par M. Jurgens, ainsi que des indications provenant du fonds Laborde, conservé au département des manuscrits de la BnF. Le fichier, qui se trouve aujourd'hui dans des boîtes métalliques dans les bureaux de la Réserve, fournit ainsi, libraire par libraire, des indications de nature très variée, tant étaient nombreuses les circonstances qui donnaient lieu à un contrat devant notaire au XVI<sup>e</sup> siècle : mariages, baptêmes, testaments, mais aussi mises en apprentissage, et surtout, ce qui nous a laissé le plus gros volume de données, tout ce qui touche à la propriété foncière : acquisitions, ventes, baux, etc. S'y ajoutent des dossiers par libraire, constitués par B. Moreau, toujours complétés aujourd'hui, par des extraits de catalogues d'exposition ou de vente par exemple. Enfin, ces dossiers peuvent être complétés par les photographies prises par le bibliophile Avril Tchemerzine d'éditions anciennes provenant essentiellement des collections de la Bibliothèque du Musée Condé à Chantilly et de la Bibliothèque de l'École nationale supérieure des Beaux-Arts.

Toute la partie qui va suivre, dont l'ambition est de reconstituer l'histoire de la famille Le Noir dans la première moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, s'appuie sur ce que j'ai trouvé dans ces différents ensembles, que Geneviève Guillemot-Chrétien m'a permis de consulter.

Si mon répertoire ne couvre que l'exercice de Michel Le Noir, j'ai souhaité en revanche ne pas limiter mes recherches à la seule carrière de ce dernier, mais les étendre, autant qu'il l'était possible dans le temps imparti à l'élaboration de ce mémoire, à l'ensemble de la famille Le Noir. J'espère ainsi mettre d'avantage en lumière le caractère extraordinaire de la production de Michel, qui sera l'objet de la partie suivante, en soulignant la parfaite réussite de la fondation d'une véritable dynastie d'imprimeurs libraires. Je propose au lecteur de suivre les étapes de cette construction sur près d'un siècle, génération par génération. Dans un second temps, je dégagerai les principaux axes suivant lesquels s'est construite l'une des plus fameuses dynasties d'imprimeurs-libraires parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle.

## CHAPITRE 1. MICHEL LE NOIR, LE FONDATEUR

On ne sait rien de la famille Le Noir avant Michel, fondateur et membre le plus illustre de la dynastie d'imprimeurs libraires qui vont se succéder à l'enseigne de la rose blanche couronnée, rue Saint Jacques, pendant une grande partie du XVI<sup>e</sup> siècle.

### I. Première génération : Michel Le Noir et Jeanne Trepperel

#### 1. Entrée dans le métier

On ne saurait dire à quelle date précise Michel Le Noir imprima son premier livre. En revanche on peut affirmer que cela eut lieu peu après son mariage avec Jeanne Trepperel, sœur du fameux imprimeur Jean I<sup>er</sup> Trepperel<sup>18</sup>, dont nous ne connaissons pas la date. Il est en effet fort probable que c'est grâce à lui que Michel Le Noir a fait ses débuts dans le métier. Selon A. Claudin en effet, il a d'abord travaillé comme libraire, avant de se mettre à imprimer lui-même, le plus souvent en association avec son beau-frère Jean Trepperel<sup>19</sup>. L'acquisition du matériel d'impression, et surtout des caractères, représentait en effet un très gros investissement, et il est certain que le recours aux fontes de son beau-frère était une économie notable.

Quoi qu'il en soit, les premières éditions de Michel Le Noir datent probablement du début des années 1480 ; Renouard fournit la date de 1489 dans son *Répertoire d'imprimeurs*<sup>20</sup> ; mais, dans ses *Documents sur la librairie*<sup>21</sup>, il relève un contrat d'apprentissage passé le 2 janvier 1486, par lequel un certain Jean le Veau s'engage comme apprenti auprès de Michel Le Noir<sup>22</sup> : c'est là la preuve que Michel Le Noir était déjà, en 1486, un maître imprimeur, condition sans laquelle il n'aurait pu prendre un apprenti<sup>23</sup>. On verra dans un chapitre suivant que 35 éditions antérieures à 1501 ont été répertoriées.

#### 2. Son atelier

Le premier atelier qu'on lui connaît se trouvait sur le pont Saint Michel, « a l'ymaige Saint Iehan l'evangeliste »<sup>24</sup> ; on le suit en 1505-1506 « au bout du Pont Nostre Dame devant Saint Denys de la Chartre a l'ymaige Nostre Dame »<sup>25</sup>. Le 27 avril 1506, il achète la maison portant l'enseigne qu'il va rendre célèbre, la rose blanche couronnée, rue Saint-Jacques, pour 275 livres tournois auxquelles il faut ajouter les

<sup>18</sup> Jeanne Trepperel, témoin lors de l'inventaire après décès des biens de Jean Janot, le 17 février 1522, est qualifiée de « tante » ; comme Jean Janot était le gendre de Jehan I<sup>er</sup> Trepperel, on devine que c'est bien la sœur de Jehan I<sup>er</sup> qu'épousa Michel Le Noir, et non sa fille, comme cela a pu être dit. Archives nationales, Minutier central, ét. CXXII, 4.

<sup>19</sup> CLAUDIN, Anatole, *Histoire de l'imprimerie en France au XVe et au XVIe siècle*. Paris : Imprimerie nationale, 1900-1914, t. II, p. 163-174.

<sup>20</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* p. 233-234.

<sup>21</sup> RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* p. 166.

<sup>22</sup> Moins d'un an plus tard, le contrat est cédé à Jean Bourdeaulx, marchand libraire, mais ne sera pas mené à terme, ce qui vaudra à Jean le Veau un passage par les geôles du Chatelet. Archives nationales, Y 5266, f. 149v, cité par RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166.

<sup>23</sup> La date de 1486 est d'ailleurs celle retenue par le répertoire d'imprimeurs libraires publié par la BnF : MELLOTT (Jean-Dominique), QUEVAL (Elisabeth), MONAQUE (Antoine), *Répertoire d'imprimeurs-libraires : vers 1500-vers 1810. Nouvelle édition mise à jour et augmentée*. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004, p. 350, n°3100.

<sup>24</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* p. 233.

<sup>25</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...*, p. 233.

charges<sup>26</sup>. Le 20 avril 1507 et le 11 janvier 1508, il rachète différentes rentes portant sur cette maison<sup>27</sup>. À partir de ce moment, toutes ses éditions porteront l'adresse de la rose blanche, sous différentes formes : « Ad intersignum Rosei albi », ou, de façon plus originale :

*« L'imprimeur est Michel le Noir  
Qui a Paris a son manoir  
En la rue saint Jacques en somme  
A la roze blanche, cest homme  
Est vray libraire et usité  
Juré en luniversité. »*<sup>28</sup>

Des quatre marques que nous lui connaissons, aucune ne reprend le motif de la rose blanche, abandonné au profit de celui du More, en lien avec son patronyme<sup>29</sup>. La composition en est assez invariable : toutes comportent en effet un ou plusieurs personnages aux caractéristiques mauresques, encadrant ou surmontant un écu portant le chiffre de Michel Le Noir, le tout parfois encadré par sa devise :

*« C'est mon desir  
De Dieu servir  
Pour acquérir  
Son doulx plaisir (ou son bon) plaisir. »*

### 3. Richesse foncière

On ne sait quels bénéfices exactement il tira de son entreprise ; toujours est-il qu'il était suffisamment riche pour procéder à des achats immobiliers : nous avons déjà évoqué l'atelier à la rose blanche couronnée, le 27 avril 1506, il faudrait y ajouter l'achat d'une autre maison, rue Saint-Jacques, contigüe au château rouge, le 24 mai 1516, pour 707 £ 3 s. t.<sup>30</sup>, ou encore 2 arpents de vigne situés à Vaugirard, achetés à la veuve d'Henri du Verger, boulanger à Paris, le 4 avril 1507<sup>31</sup>. Il investit également dans des rentes – à Brie-Comte-Robert, le 4 mars 1512<sup>32</sup>, au cloître Saint-Benoît, le 17 juin 1514<sup>33</sup>, au Champs Gaillart le 6 avril 1512<sup>34</sup>.

Après sa mort, sa veuve, Jeanne Trepperel, fait également des acquisitions immobilières : le 23 juillet 1528, elle achète une maison rue Saint-Jean en Grève, à la fleur de lys, pour 1000 £ t.<sup>35</sup>. On peut également relever des traces d'autres possessions, à Paris ou dans ses alentours : une maison rue de l'église à Brie-Comte-Robert, qu'elle baille à Pierre Gesu, marchand drapier, pour 48 s de rente annuelle<sup>36</sup> ; la moitié d'une maison comprenant trois arpents et trois quartiers de vigne, sise à Gentilly, baillée à Simon Drouet, laboureur, pour 6 £ t. par an<sup>37</sup>.

<sup>26</sup> RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166. Voir aux Archives Nationales, S 904, f. 100v.

<sup>27</sup> RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166. Voir aux Archives Nationales, S 904, f. 101 et 106.

<sup>28</sup> *Le livre de la deablerie d'Eloy Damerval*, 1508. Rapporté par RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* p. 234.

<sup>29</sup> Polain, n°120, 121, 122 ; Silvestre n°58, 59, 60 ; Renouard n°619, 620, 621, 622. Voir en annexes la reproduction de ces marques.

<sup>30</sup> COYECQUE, Ernest, *Recueil d'actes notariés relatifs à l'Histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle*. [Étude XXXIII]. Paris : Imprimerie nationale, 1905-1924. Tome I, 1498-1545, p. 6, n°30.

<sup>31</sup> RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166. Voir aux Archives nationales, S 1650, f. 58v, 2<sup>e</sup> série.

<sup>32</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII, 3.

<sup>33</sup> RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166. Voir aux Archives nationales, S 904, f. 115v.

<sup>34</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII, 2.

<sup>35</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII, 1027.

<sup>36</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII 1028.

<sup>37</sup> COYECQUE, Ernest, *Recueil d'actes notariés...*, I, p. 78, n°377.

## 4. Succession

Le 31 août 1520, Michel Le Noir établit son testament<sup>38</sup>, accordant 10 £ de rente sur une maison du cloître Saint-Benoît à l'église de Saint-Benoît le Bestourné, où il demande à être enterré, ainsi que la plupart des imprimeurs du quartier latin, contre la fondation d'une messe basse par semaine<sup>39</sup> ; cette rente sera augmentée de 30 £ t., le 5 juin 1521, par sa veuve Jeanne Trepperel<sup>40</sup>.

Voici son épitaphe, en l'église de Saint-Benoît, transmise par J. de La Caille :

*« Cy-dessous gist honorable homme Michel Le Noir, en son vivant Libraire, et Bourgeois de Paris, qui trépassa le xxix. jour de septembre mil v c. xx. Lequel ensemble Jeanne Trepperel sa femme, ont fondé en l'Église de ceans tous les samedis de l'an à perpétuité une Messe basse du jour avec mémoire des Trépasses, que les Marguilliers de ladite Église sont tenus faire dire à six heures du matin, et faire tinter l'une des cloches de ladite Église. Et à la fin le Prestre dira De profundis, Inclina, Deus veniae, et Fidelium, et aspergera de l'eau beniste sur la fosse dudit Defunt. Et pour assigner ladite fondation qui est autorisée par Messieurs les chanoines et chapitre de ladite église, ont donné plusieurs biens plus à plein declarez ès titres sur ce faits. Et s'il estoit que ladite rente fust rachetée, lesdits Marguilliers ou successeurs seront tenus convertir lesdits deniers en une autre rente, tellement que ladite Messe puisse avoir cours à toujours. Priez Dieu pour eux, et pour tous Trépasses. »*<sup>41</sup>

Après sa mort, le 29 septembre 1520, Jeanne Trepperel prend sa succession à la tête de l'imprimerie familiale, rue Saint Jacques, à l'enseigne de la rose blanche couronnée. On ne saurait dire exactement à quel moment elle céda la place à son fils, Philippe Le Noir ; la première édition datée de celui-ci est de juin 1522, sans qu'on puisse assurer que Jeanne, sa mère, n'avait plus son mot à dire. C'est d'ailleurs en son nom qu'elle achètera, ainsi qu'on le verra au chapitre suivant, une extension à l'atelier à la rose blanche ; on peut voir dans cet investissement une preuve de la bonne santé économique de l'entreprise Le Noir au lendemain de la mort de Michel.

Jeanne Trepperel est morte en 1536, après avoir rédigé son testament<sup>42</sup> ; un an plus tôt, elle offrait à l'église de Saint-Benoît le Bestourné une rente de 10 £ t., probablement, comme l'avait fait son mari avant elle, pour la fondation d'une messe basse<sup>43</sup>. Depuis 1532 au moins, elle ne vivait plus dans la maison à la rose blanche, mais louait la maison du Chat-qui-pêche, sur le Petit-Pont, appartenant à la veuve Nicolas de Villiers<sup>44</sup>.

À sa mort, Michel Le Noir laisse une entreprise en bonne santé. Il s'est quelque peu enrichi, a fait quelques acquisitions immobilières, et a su s'imposer sur la scène de

<sup>38</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII, 4 et 2.

<sup>39</sup> RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166. Cf. Archives nationales, S 903, f. 148.

<sup>40</sup> RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166. Cf. Archives nationales, LL 447, f. 28.

<sup>41</sup> LA CAILLE (Jean de), *Histoire de l'imprimerie et de la librairie, où l'on voit son origine et son progrès, jusqu'en 1689*. Paris : Jean de la Caille, 1689, p. 64-65.

<sup>42</sup> Archives nationales, Minutier central, étude XLIX 8.

<sup>43</sup> Archives nationales, Minutier central, étude XLIX, 4.

<sup>44</sup> Le 22 août 1532, face aux dangers liés aux démolitions opérées par l'Hôtel-Dieu, cette maison est échangée contre une maison de la rue des Pêcheurs. RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, version manuscrite, p. 111. Cf. Archives nationales, X1A 1535, f° 233 et 399, et X1A 1536, f° 30v.

la librairie parisienne. En épousant Jeanne Trepperel, il tisse la première maille du réseau qui, peu à peu, va unir sa famille aux plus grandes dynasties d'imprimeurs parisiens. Pour l'heure, la famille Le Noir s'est déjà liée à Jean Jehannot et Jean Trepperel, ce qui, en une seule génération, est déjà considérable.

Si l'on considère la descendance de Michel Le Noir sur trois générations, au moins sept personnes sur treize vivent de l'imprimerie. Michel et Jeanne auront trois fils, Jean, Philippe et Claude. Parmi ceux-ci, les deux premiers ont choisi de suivre carrière paternelle ; le dernier, Claude, se fera drapier. C'est à cette seconde génération qu'est consacré le chapitre suivant.

## II. La seconde génération : Philippe Le Noir

Michel Le Noir et Jeanne Trepperel ont eu trois fils : Jean, Michel et Claude, et une fille, Françoise, qui forment la seconde génération Le Noir.

Jean, l'aîné – appelons-le Jean I – , n'a laissé aucune trace de son vivant, car il est mort sans doute relativement jeune. On peut supposer que s'il avait été vivant à la mort de son père Michel, le 29 septembre 1520, c'est lui qui aurait pris sa succession, et non son frère cadet, Philippe. Quoi qu'il en soit, il laisse une veuve, Ysabeau Lamoureux, qui épousera en secondes noces le fameux libraire Alain Lotrian, et un fils, prénommé Jean tout comme lui. Ce dernier est bien mieux documenté, et sera évoqué plus bas, avec la troisième génération Le Noir dont il fait partie.

Claude, le benjamin, est le seul à être sorti du monde de la librairie ; il était drapier, et tenait boutique rue du Marché Palu<sup>45</sup>. Il n'est pas impossible qu'il ait souhaité ainsi renouer avec une tradition familiale mise entre parenthèses par Michel ; on comprendrait mal en effet ce qui pourrait pousser une même famille à entreprendre deux fois de suite, sur deux générations, le difficile pari d'une irruption *ex nihilo* dans un métier, quand on sait à quel point il est difficile de se faire une place dans ces milieux très fermés. En tous cas, Claude Le Noir semble n'avoir laissé d'autre trace que celles évoquées plus loin à propos de son neveu Jean, qu'il aida beaucoup, et un contrat de mariage entre sa fille, Marguerite, avec l'horloger Jean Petit, le 6 décembre 1550<sup>46</sup> : cela confirme bien que, de ce côté-là de la famille, on était sorti de la librairie.

Enfin Françoise, dont on ne saurait trop préciser à quel endroit de la fratrie elle se trouve exactement, ne nous est connue qu'au détour d'un accord entre Philippe et elle au sujet d'un héritage ; on y apprend qu'elle a épousé Gilles Daverly, procureur en Parlement<sup>47</sup>.

Ainsi, si l'on résume, la deuxième génération Le Noir fut avant tout celle de Philippe, seul des trois fils de Michel à avoir pu porter le flambeau. Aussi nous attarderons-nous d'avantage sur ce personnage, deuxième figure tutélaire de la dynastie.

Philippe Le Noir est actif entre 1520 – son père, dont il prend la succession, est mort le 29 septembre – , et 1551. Il épouse Marguerite Dupuys<sup>48</sup>, fille de Claude

<sup>45</sup> C'est l'adresse qu'il déclare lors d'une donation reçue par lui le 28 août 1546. Archives nationales, Y 93, f°380 v, cité par RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* p. 166-168.

<sup>46</sup> COYECQUE, Ernest, *Recueil d'actes notariés...*, I, 5731, p. 421. « Contrat de mariage de Jean Petit, « orlogeur » bourgeois de Paris, et de Marguerite Le Noir, veuve de Jacques Bourrillon, en son vivant « orlogeur » bourgeois de Paris. » (6 décembre 1550)

<sup>47</sup> Le 19 juillet 1544, échanges entre Philippe Le Noir et Marguerite Du Puys, sa femme, et Gilles Daverly procureur au Parlement, et Françoise Le Noir, sa femme, de terres sises à Tramlereau-en-Brie, provenant de l'héritage de Michel Le Noir et Jeanne Trepperel, parents desdits frère et sœur. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 5.

<sup>48</sup> COYECQUE, Ernest, *Recueil d'actes notariés...*, I, p. 155.

Dupuys, dont la profession nous est inconnue<sup>49</sup> ; il existe bien une famille de libraires portant ce nom, évoquée par Renouard et par La Caille, mais ni les prénoms ni les dates d'exercice ne correspondent<sup>50</sup>. Ils auront trois enfants : Antoinette, Guillaume et Jean.

## 1. Son atelier

Il a hérité de l'atelier de son père : « En la grant rue Saint Iacques à l'enseigne de la Rose blanche couronnée »<sup>51</sup>. Ses marques sont également assez similaires : l'une représente deux maures richement vêtus, portant un écusson à son chiffre, surmonté d'un cimier derrière lequel apparaît un visage maure ; tout en bas, dans une banderolle, on peut lire son nom<sup>52</sup>. Une autre reprend cette scène, l'insérant dans un cadre où est reprise la devise de son père :

*Cest mon desir  
A Dieu servir  
Pour acquérir  
Son doux plaisir* »<sup>53</sup>.

Sa renommée est sans doute supérieure à celle acquise par son père, puisqu'il apparaît sous le titre de « l'un des deux relieurs jurés de l'Université »<sup>54</sup>

## 2. Ses richesses

Philippe Le Noir était, à en examiner la liste des baux qu'il passa tout au long de sa vie, un bourgeois assez riche, possessionné à Paris et dans toute l'Ile de France.

À Paris, c'est à Saint-Germain des Prés qu'il semble être le mieux implanté ; il y possède rue de Seine la maison « à la corne de cerf » qu'il baille moyennant 25 £ t. par an<sup>55</sup>. Lui appartiennent également un petit corps d'hôtel, situé près de la porte de Bussy, qui lui rapportent 12 £ t. puis 9 £ t. par an<sup>56</sup>, ainsi qu'un ensemble constitué d'un apprentis, un grenier et un jardin, le tout loué pour 9£ t. par an<sup>57</sup>. Hors de Paris, il possède une maison à Brie-Comte-Robert, sur laquelle il perçoit 6 s. p. de rente annuelle<sup>58</sup>, à Gentilly, 9 £ t. par an<sup>59</sup>, mais aussi des terres, comme à Gentilly, où il perçoit 6 s. p.<sup>60</sup> par an, à Bellefontaine, près de Luzarches<sup>61</sup>, à Jarcy en Brie, 6 £ 15 s. t. par an<sup>62</sup>, ou encore à Tamiseau, 24 s. p. par an<sup>63</sup>. Il

<sup>49</sup> Un acte notarié évoque l'inventaire après décès de Claude Dupuys, père de Marguerite, femme de Philippe Le Noir. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 1.

<sup>50</sup> Renouard évoque Guillaume Dupuys, libraire en 1504 ; Mathurin Dupuys, libraire de 1539 à 1559, qui a eu quatre fils, tous les quatre libraires, Jacques, Mathurin, Claude, Mathurin, tous ayant exercé dans la seconde moitié du siècle. RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...*, p. 116-117 ; LA CAILLE, Jean de, *Histoire de l'imprimerie...*, p. 133.

<sup>51</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* p. 234.

<sup>52</sup> Silvestre 61 et Renouard 623.

<sup>53</sup> Silvestre 62 et Renouard 624.

<sup>54</sup> Par exemple le 21 avril 1544, à propos d'une affaire de vins vendus par lui, il se dit se dit « franc et privilégié comme l'un des deux relieurs jurés de l'Université » Archives nationales, Z 1 H 33, cité par RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* (version manuscrite).

<sup>55</sup> Baux contractés respectivement le 12 août 1540 et le 15 mars 1544 avec Henry Gouyé, maître pignier, et Jean Martin, procureur en Parlement. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 1 et 4.

<sup>56</sup> Baux contractés le 14 mai 1541 et le 29 mars 1543 avec Bernard Legrand, serrurier. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 1 et 2.

<sup>57</sup> Bail passé le 16 février 1542 (n. st.) avec Jean Boytet, mercier. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 2.

<sup>58</sup> Bail passé le 7 mars 1550 (n. st.) avec Nicolas Messart, tavernier, et Estienne Godyn, drapier. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 15.

<sup>59</sup> Bail passé le 3 septembre 1544 avec Denis Du Saye, laboureur. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 5.

<sup>60</sup> Bail passé le 25 février 1543 (n. st.) avec Philippot Dupuys, laboureur. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 2.

<sup>61</sup> Bail passé le 15 février 1542 avec deux laboureurs, Pierre Gallet et Pierre du Boys. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 2.

<sup>62</sup> Bail passé le 20 mai 1546 avec Pierre Gontier le jeune, marchand et bourgeois de Paris. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 8.

<sup>63</sup> Bail passé le 9 janvier 1529 avec Denis Gringoire, laboureur. COYECQUE, Ernest, *Recueil d'actes notariés...*, p. 186, n° 911.



perçoit enfin des loyers en nature, ainsi à Brie-Comte-Robert, 5 arpents de terre « sis à la pointe de Fourcille » lui valent 10 setiers de froment<sup>64</sup>, ou encore une maison à Limoges-en-Brye, sur laquelle il perçoit 3 muids 3 setiers de blé par an<sup>65</sup>. De la sorte, il peut disposer de 64 £ t par an<sup>66</sup>.

On détaillera d'avantage au chapitre suivant les méthodes qu'il utilisa pour gérer au mieux son patrimoine ; signalons simplement ici qu'il s'est révélé excellent gestionnaire, multipliant les tractations, échanges de terres et procès pour gérer au mieux l'héritage paternel ainsi que ses nouvelles acquisitions ; il s'engagera pareillement pour défendre les droits de son neveu, Jean.

Enfin, cette réussite sur le plan financier lui permet d'accéder à la seigneurie ; on a conservé en effet l'aveu et dénombrement de son fief de Bellefontaine, pour lequel il prête hommage à Jean et Louis de Cenaine, seigneurs de La Motte, près de Luzarches, pour l'année 1528<sup>67</sup>. C'est là, en ce début de seizième siècle, une remarquable consécration pour quelqu'un issu de la bourgeoisie des métiers.

### 3. Sa succession

En 1550, Philippe Le Noir semble être parvenu au fait de sa puissance, et est devenu l'un des plus riches imprimeurs de Paris. Il avait alors probablement une soixantaine d'années, en tous cas plus de cinquante ans à coup sûr, ayant succédé à son père en 1520-1521. Le 30 septembre, il offre une rente annuelle et perpétuelle aux chanoines de Saint-Benoît le Bestourné<sup>68</sup> ; le 11 février de l'année suivante, il rédige son testament. Après s'être recommandé à quantité de saints, il demande à être enterré en l'église de Saint-Benoît-le-Bestourné, près du grand autel où repose son père. Il lègue une partie de sa fortune à ses nièces, Marguerite et Marie, les filles de Claude, et nomme comme exécuteur testamentaire sa femme Marguerite Dupuys, qui pourra être aidée de Guillaume, leur fils. Le 7 avril 1551, Marguerite apparaît dans un acte sous le nom de « veuve Philippe Le Noir »<sup>69</sup>.

Marguerite n'a pas eu à poursuivre l'activité éditoriale de son défunt mari, puisque son fils Guillaume semble être en âge de succéder à celui-ci. Elle a du cependant veiller à assurer l'avenir de ses deux enfants mineurs, Antoinette et Jean, dont elle est la tutrice, ainsi qu'on l'apprend au détour d'un bail passé le 4 juillet 1551 pour une maison à Limoges en Brie par

*« Marguerite Dupuys, bourgeoise de paris, veuve de Philippe Le Noir, en son nom et comme tutrice d'Antoinette et Jean Le Noir mineurs et Guillaume Le Noir, libraire, un des deux relieurs de l'université, son fils »*<sup>70</sup>

En 1552, Antoinette est devenue majeure, en épousant le libraire Simon Calvarin. Marguerite baille la maison de la rue Saint-Jacques à la Rose blanche couronnée à son fils Guillaume, qui a hérité de son père le titre de libraire, l'un des deux relieurs jurés de l'Université, pour 62 £, 13 s., 4 d. t. Elle pose comme condition à ce bail de pouvoir continuer à occuper deux chambres « au corps d'hôtel de devant », pour elle et pour son

<sup>64</sup> Bail passé le 3 mars 1543 (n. st.), avec Pierre Gontier, marchand et laboureur. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 2.

<sup>65</sup> Bail passé le 2 juillet 1547 avec Claude de Bye, laboureur. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 10.

<sup>66</sup> Conversion sur la base d'une livre parisienne = 1,25 livre tournois. Nous rappelons que 1 livre vaut 20 sous, 1 sol vaut 12 deniers.

<sup>67</sup> Aveu et dénombrement daté du 3 août 1528. COYECQUE, Ernest, *Recueil d'actes notariés...*, p. 190, n°933.

<sup>68</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 16.

<sup>69</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 45.

<sup>70</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 17.

filis Jean, toujours mineur<sup>71</sup>. En 1554, le bail est reconduit, cette fois pour les deux tiers seulement de la maison – on devine que Marguerite se réserve le tiers restant –, moyennant 56 £ t<sup>72</sup>. Marguerite meurt probablement peu après, avant 1558 en tous cas<sup>73</sup>. La maison est alors divisée en trois parts égales, léguées à Antoinette, Guillaume et Jean. Sous l’impulsion de Guillaume, divers échanges seront effectués pour préserver l’intégrité de l’atelier, laissé aux mains de Guillaume et de Simon Calvarin. Jean recevra en échange des compensations en argent et en biens immeubles pour renoncer à ses droits ; nous reviendrons plus loin sur cette dévolution.

### III. La troisième génération : Guillaume I<sup>er</sup>

Vient ensuite la troisième génération des Le Noir ; il s’agit des enfants de Jean, Philippe et Claude, les trois frères évoqués dans la partie précédente. Jean I<sup>er</sup> a eu d’Ysabeau Lemoureux, sa femme, un fils, prénommé Jean, né en 1518. Philippe Le Noir a épousé Marguerite Dupuys, dont il a eu trois enfants, Antoinette, Guillaume et Jean. Claude, enfin, a eu deux filles, Marguerite et Marie.

Sur ces six petits-enfants de Michel Le Noir, en réalité seuls trois nous sont connus. En effet, du troisième fils de Philippe, Jean, on ne peut pas dire grand-chose si ce n’est qu’il était drapier chaussetier, ainsi qu’il apparaît dans un document de 1562<sup>74</sup>. En 1564, il apparaît dans un acte réglant la succession de ses parents comme âgé de 26 ans, ce qui nous apprend qu’il était né en 1538. Aucun document ne le mentionne plus au-delà, probablement est-il mort peu après. Quant aux filles de Claude, seule Marguerite nous est un peu connue ; elle a été placée par sa tante apprentie couturière<sup>75</sup>, avant d’être mariée à Jacques Bourillon puis Jean Petit, tous deux horlogers.

Attardons-nous donc plutôt sur les trois personnages les mieux connus : Jean Le Noir, fils de Jean I<sup>er</sup>, et Antoinette et Guillaume, enfants de Philippe.

#### 1. Jean II Le Noir

Né en 1518<sup>76</sup>, il fut sans doute orphelin de très bonne heure, ainsi qu’on l’a dit plus haut, assez tôt en tous cas pour être placé sous la tutelle de son oncle Philippe<sup>77</sup>. Comme son père, Jean II embrasse la carrière de libraire. Les premières traces de son activité remontent à 1542 ; sa librairie se trouve alors rue Neuve Notre-Dame, à l’image de Saint-Yves<sup>78</sup>. Le 5 août de cette même année, il a épousé Jacqueline Le Mareschal, fille de feu Jean Le Mareschal, de son vivant praticien en cour ecclésiastique, et de Geneviève Valleton, remariée à Pierre Charlot, marchand libraire<sup>79</sup>. C’est également en cette année qu’il perçoit, le 2 septembre, 242 £ 19 s t. au titre de son héritage maternel,

<sup>71</sup> Bail passé le 8 janvier 1552 par Marguerite Dupuys, veuve de Philippe Le Noir, en son nom et comme tutrice de Jean Le Noir, mineur, son fils, et par Symon Calvarin, libraire, et Antoinette Le Noir, sa femme, à Guillaume Le Noir. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 17.

<sup>72</sup> Bail passé le 14 octobre 1554. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 20.

<sup>73</sup> Le 22 novembre 1558, un acte règle sa succession (vois plus bas).

<sup>74</sup> Accord au sujet de l’héritage de Philippe Le Noir et de Marguerite Dupuys, le 28 août 1562, entre Guillaume Le Noir, libraire relieur juré en l’université, bourgeois de Paris, et Jean Lenoyr, marchand drapier et chaussetier près de Saint-Jacques de la boucherie, son frère. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 56.

<sup>75</sup> Mise en apprentissage datée du 7 avril 1551. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 45.

<sup>76</sup> Un acte de 1545 lui donne en effet 27 ans. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 5.

<sup>77</sup> Une cession de créance de l’année 1545 évoque Philippe comme « son ancien tuteur ». Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 6.

<sup>78</sup> Comme il apparaît dans un contrat de vente du 17 août 1543. Archives nationales, Minutier central, étude CX, 12.

<sup>79</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 2.

directement versé par son beau-père Alain Lotrian<sup>80</sup>. Il semble avoir eu quelques difficultés à démarrer son affaire, et a largement bénéficié, tout au long de sa vie, du soutien de ses deux oncles, ainsi qu'on le verra au chapitre suivant. Toutefois, il est loin d'être pauvre, témoins en sont les nombreuses possessions qu'il loue – en 1542 le quart d'une maison rue de la vieille Boucherie à l'enseigne de l'Étoile couronnée, baillé à Guillaume Auchemyn examinateur au Chatelet<sup>81</sup> –, qu'il donne – des terres situées à Brie-Comte-Robert, dont il fait donation le 28 août à son oncle Claude<sup>82</sup> –, ou qu'il vend – des terres situées à Limoges en Brie, vendues le 7 juillet 1543 à son oncle Philippe<sup>83</sup>, 5 quartiers de vigne situés à Brie-Comte-Robert, vendues le 17 août 1543 à son oncle Claude<sup>84</sup>, la moitié d'une maison à la Rose Blanche, située sur les fossés, vendue le 8 septembre 1564 à son cousin Guillaume<sup>85</sup>. Le 11 février 1545 (n. st.), il quitte la librairie qu'il occupait rue Neuve-Notre-Dame, pour une autre maison de la même rue, mais bien plus fameuse, celle qui se situe à l'enseigne de l'Écu de France, que lui baille son oncle Claude pour 12 £ t. de rente annuelle<sup>86</sup>. Nous ne lui connaissons pas d'héritier.

## 2. Antoinette Le Noir et Simon Calvarin

Antoinette est la fille aînée de Philippe et Marguerite ; toutefois, n'étant pas mariée, elle était toujours considérée comme mineure à la mort de son père. Aussi, une fois orpheline, s'est-on empressé de la marier : le 8 septembre 1551, elle épousait Simon Calvarin. Nous reviendrons plus en détail sur la carrière de cet homme, et son intégration à la famille Le Noir, qui s'accroît avec la mort de Jean Le Noir, second fils de Philippe, puis celle de Guillaume ; nous verrons comment il exerça alors un rôle de chef de famille, qui nous autorise à le considérer véritablement comme un membre à part entière de la dynastie. Pour l'instant, contentons-nous d'indiquer qu'il a accru quelque peu la liste des possessions familiales : on lui doit l'acquisition d'une maison dans le faubourg Saint Marcel, rue Neuve-Sainte-Geneviève, à l'image Sainte-Barbe. Il a vendu à Guillaume Pothier, laboureur à Gentilly, 17 perches de terre labourables, moyennant 60 £ t<sup>87</sup>. Une maison située près de Limoges-en-Brie, sans doute reçue en héritage, rapportait en 1558 3 muids 3 setiers de blé froment par an<sup>88</sup>.

## 3. Guillaume Le Noir

Guillaume Le Noir est le troisième des grands imprimeurs-libraires de la dynastie, après son père, Philippe, et son grand-père, Michel. Il épouse Catherine Gilbert, fille de Louis Gilbert et de Marie Finet, dont il aura trois enfants<sup>89</sup>. Elle ne semble pas venir du monde de la librairie, puisqu'on lui connaît deux frères, l'un,

<sup>80</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII, 173.

<sup>81</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII, 1311.

<sup>82</sup> Archives nationales, Y 93, f°380 v, cité par RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* p. 166-168.

<sup>83</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 2.

<sup>84</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CX, 12.

<sup>85</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 58.

<sup>86</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXVIII, 11.

<sup>87</sup> Acte de vente signé 6 novembre 1557 par Simon Calvarin, rue Jean de Beauvais, et Antoinette Le Noir, sa femme, vendent à Guillaume Pothier, laboureur à Gentilly, 17 perches de terres labourables audit lieu moyennant 60 s. t. Archives nationales, Minutier central, étude XI, 37.

<sup>88</sup> Bail passé par Simon, Antoinette et Jean avec Jean Chevallier le Jeune, laboureur à Villaroche, moyennant 3 muids de 3 setiers de blé froment par an. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 52.

<sup>89</sup> J. de La Caille ne mentionne pas Catherine Gilbert, mais une certaine Geneviève Morel ; il s'agit peut-être d'un premier mariage, en tous cas nous n'en avons conservé aucune trace, et c'est bien Catherine qui apparaît dans les actes étudiés comme « tutrice de ses enfants mineurs ». LA CAILLE, Jean de, *Histoire de l'imprimerie...*, p. 136.

Guillaume, étant drapier<sup>90</sup>, et l'autre, Pierre, marchand de vin<sup>91</sup>. Notons que c'est la troisième fois que l'on retrouve ce métier dans la famille Le Noir.

### **Son exercice**

Guillaume exerce à partir de 1551, de la mort de son père Philippe jusqu'à sa propre mort, située à la fin des années 1560 selon Renouard<sup>92</sup>. Il était, comme son père, imprimeur, libraire, et relieur. Son adresse principale est celle que l'on connaît bien : « Apud Guilielmum Nigrum, in vico Jacobaeo, sub insigne Rosae Albae coronatae »<sup>93</sup>. Une seconde adresse est à signaler : toujours rue Saint-Jacques, cette fois à l'écu de Bâle : « Via Jacobaea, sub scuto Basiliensi ». L'écu de Bâle est, selon Renouard, une maison contigüe à celle de la rose blanche, qu'avait achetée Jeanne Trepperel en 1527, au moins en partie. Toujours selon Renouard, elle avait été occupée auparavant par Françoise, sœur de Philippe et épouse du procureur en Parlement Gilles Daverly<sup>94</sup>. Toutefois, Guillaume semble très attaché à l'atelier familial, dont il gère lui-même la dévolution, ainsi qu'on le verra plus loin ; le premier de la dynastie, il reprend dans sa marque le motif de la rose blanche, en y ajoutant la fameuse tête de more en cimier que l'on avait observée chez Philippe et Michel<sup>95</sup>.

Au cours de sa relativement courte carrière, une affaire d'importance est à signaler. Les 12 et 27 mai 1558, le Parlement condamne son *Institution familière pour les petits enfants*<sup>96</sup>. Le 31 décembre 1562, Guillaume est forcé de demander la protection du Parlement face à ceux qui l'accusent d'hérésie ; il fournit comme preuve des certificats signés par Jacques Kerver et Oudin Petit<sup>97</sup>. Moins d'un mois plus tard, le 27 janvier 1563, il est appréhendé, en même temps que Richard Le Breton, Gilles Gilles, Jean Le Preux et Maturin Prevost, tous libraires ou imprimeurs accusés d'avoir publié ou vendu des écrits contraires à la bonne foi. Guillaume Le Noir est mené à la Conciergerie, tandis que son épouse Catherine Gilbert est gardée à vue dans la maison des huissiers du Parlement, avec le fils d'Oudin Petit<sup>98</sup>. Ce n'est qu'à la fin de l'année, le 31 décembre 1563, que Guillaume reçoit la sauvegarde du roi, et est reconnu comme bon catholique : « néanmoins aucuns ses ennemis puis naguères luy auroient voulu imputer contre la vérité estre de la nouvelle secte, qui estoit une vraye imposture. » Le Parlement lui accorde la sauvegarde du Roi<sup>99</sup>. On devine, à la lecture de cette curieuse affaire, le grand contrôle que devaient exercer les autorités responsables de la censure (Parlement, Châtelet, Faculté de théologie) pour s'assurer du degré d'orthodoxie des multiples textes diffusés. L'affaire est révélatrice à la fois du climat de suspicion, attisé par les rivalités entre libraires – on est tenté de voir en effet dans l'expression « aucuns ses ennemis » ses concurrents directs, imprimeurs ou libraires parisiens – mais aussi de l'entraide qui pouvait exister entre gens d'un même métier : il fait appel aux fameux

<sup>90</sup> Un acte du 27 août 1551 au sujet d'arrérages dus à Guillaume Le Noir pour des terres situées à Estrepilly évoque son beau-frère Guillaume Gilbert, drapier. Archives nationales, Minutier central, étude LXIII, 45.

<sup>91</sup> Acte du 11 mai 1559 entre Guillaume Le Noir, Catherine Gilbert, sa femme, et Pierre Gilbert, « marchand de vin, bourgeois de Paris, frère de Catherine, rue de la Mortellerie », par lequel les parties s'associent pour la vente d'une rente prélevée sur la maison de Guillaume et Catherine, à l'enseigne de la rose blanche couronnée d'une part, et sur celle de Pierre Gilbert, rue de la Mortellerie, de l'autre. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 53.

<sup>92</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* p. 235.

<sup>93</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* p. 235.

<sup>94</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* p. 235.

<sup>95</sup> Silvestre 373 et 1291.

<sup>96</sup> Archives nationales, X1A 1588, f° 125v et 209.

<sup>97</sup> Bibliothèque nationale de France, NAF 8062, f. 138.

<sup>98</sup> Archives nationales, X/2 A 130, f° 193, rapporté par RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* p. 167.

<sup>99</sup> Archives nationales, X/1 A 1604, f° 117, rapporté par RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* p. 167.

libraires Jacques Kerver et Oudin Petit, qui *a priori* ne lui sont pas apparentés, pour certifier de sa bonne foi.

### **Ses richesses**

Sous Guillaume I<sup>er</sup>, la fortune des Le Noir acquiert une dimension nouvelle, principalement en raison des innovations introduites dans sa gestion, qui seront développées dans le chapitre suivant. Contentons-nous ici de relever, une fois de plus, les différentes possessions de la famille, parmi lesquelles on ne s'étonnera pas de retrouver celles dont la liste a été établie pour Philippe. À Saint-Germain des Prés, c'est d'abord l'ensemble constitué d'un appentis, un grenier et un jardin, baillé en 1558 pour 12 £ t<sup>100</sup>. On retrouve pareillement le corps d'hôtel situé entre les portes de Bussy et de Nesles : plusieurs baux sont passés, moyennant 25 £ t. en 1559, 80 £ t. en 1560, 70 £ t. en 1563, 68 £ t. en 1565<sup>101</sup>. De la même façon, on retrouve une maison située à Gentilly, pour laquelle Guillaume Le Noir quitte le locataire, Guillaume Le Page, laboureur, de 6 £ 15 s t. au titre des réparations qu'il a entreprises<sup>102</sup>.

Guillaume Le Noir est également présent, comme son père avant lui, à Bellefontaine, où il rachète en 1558 deux arpents de terre labourable pour 11 £ t., puis un demi arpent de terre<sup>103</sup>, qu'il s'empresse ensuite de bailler à l'ancien propriétaire, le laboureur Pierre Gallet, et à un autre laboureur, Jean Mabile<sup>104</sup>. C'est là une pratique courante pour le bourgeois en pleine ascension sociale que le rachat de terres agricoles pour les louer ensuite aux anciens propriétaires. Il y voit un placement rentable, doublé d'un moyen d'obtenir régulièrement des produits issus de l'agriculture. Pour le laboureur en revanche, la grosse entrée d'argent que constitue la vente, qui devrait faciliter ses investissements, par exemple en matériel agricole plus performant, est souvent un leurre, et nombreux sont ceux qui finissent par tout perdre : c'est probablement le cas de Pierre Gallet, qui renonce en 1562 au bail qu'il avait passé avec Guillaume Le Noir<sup>105</sup>.

Enfin, Guillaume cherche à élargir les zones dans lesquelles la famille est traditionnellement possessionnée ; ainsi à Orléans où, au nom de « son cousin Pierre Trepperel », marchand à Orléans, Guillaume baille une maison contre 15 £ t. en 1560<sup>106</sup>.

### **Sa succession**

On ne sait exactement à quelle date est mort Guillaume Le Noir ; selon Philippe Renouard, il s'agit de la toute fin des années 1560. Tout ce qu'on peut dire, c'est qu'il était encore vivant en 1564, année pour laquelle nous avons plusieurs actes le

<sup>100</sup> Bail passé le 30 novembre 1558 avec Mathurin Cousin, maçon à Saint-Germain des Prés. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 23.

<sup>101</sup> Baux passés respectivement le 2 février 1559 (n. st.) avec Bonnet Beaulieu, menuisier, le 4 mars 1560 avec René de Mauny, sieur de Flerre, le 1<sup>er</sup> octobre 1563 avec Jean de Beauregard, priseur, vendeur de biens, le 20 août 1565, avec Ancelme Fleiche, maître orfèvre, rue de la Bucherye. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 23 ; XI, 19 ; LXXIII, 57 et 59. On verra au chapitre suivant que ce sont des travaux de réhabilitation qui justifient la soudaine augmentation de loyer entre 1559 et 1560

<sup>102</sup> Quittance du 1<sup>er</sup> décembre 1553. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 19.

<sup>103</sup> Vente conclue le 16 janvier 1558 (n. st.) entre Guillaume Le Noir et Pierre Gallet, laboureur. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 51.

<sup>104</sup> Bail conclu le 12 mars 1558 (n. st.) Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 51.

<sup>105</sup> Renonciation datée du 11 juin 1562. Guillaume Le Noir trouve aussitôt un nouveau locataire, en la personne d'Eutrope Taboureau. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 56.

<sup>106</sup> Bail conclu le 2 mars 1560 avec Adrienne de La Salle, femme Jehan Pitasse. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 24.

concernant, et qu'il était déjà mort le 26 décembre 1569<sup>107</sup> : à cette date en effet, Catherine Gilbert est dite « tutrice de ses enfants mineurs ».

Cette tutelle semble avoir posé quelques difficultés : le 19 décembre 1569, Richard Le Breton entame un procès contre Catherine ; les parties sont ajournées par le Parlement<sup>108</sup>. Sept jours plus tard, Catherine est à nouveau assignée devant le Parlement, cette fois par un certain Pierre Orry, marchand demeurant à Chapilly près de Meaux<sup>109</sup>. Un arrêt du Parlement la condamne à « justifier de son compte de tutelle » sous peine de devoir 40 £ t. ; elle doit faire la déclaration des biens qu'elle détient au nom de ses enfants, et rendre compte de leur administration<sup>110</sup>. On ne sait exactement quelles furent les motivations réelles du procès, ni ses conséquences. Peut-être Catherine perdit-elle la tutelle sur ses enfants ; en tous cas, par la suite, c'est Simon Calvarin qui apparaîtra dans les actes comme tuteur de ses neveux mineurs.

## IV. La quatrième génération

Nous n'avons pas poursuivi de façon systématique le dépouillement des sources au-delà. Guillaume I<sup>er</sup> et Catherine Gilbert ont eu quatre enfants, deux garçons, Guillaume et Jean, et deux filles, dont l'une s'appelait Marie. Seul Guillaume en réalité nous est connu ; les deux sœurs, en effet, ne nous sont connues que par leurs époux respectifs : Jean More pour la première, dont on ignore le nom, Estienne Bosjan et Jehan de Bretonne pour la seconde, tous deux serruriers<sup>111</sup>. Quant à Jean, il n'apparaît que dans son acte de baptême, le 4 mai 1559<sup>112</sup>, et on peut supposer qu'il est mort avant d'atteindre l'âge adulte.

Guillaume II Le Noir, fils de Guillaume et de Catherine Gilbert, a suivi une carrière de libraire dans la lignée de celle de ses père, grand-père et arrière grand-père. Né en 1559<sup>113</sup>, il exerce à partir de 1578, et au moins jusqu'en 1600, voire jusqu'en 1627<sup>114</sup>. Il est d'abord associé à son oncle, Simon Calvarin, dont on se rappelle qu'il possédait par héritage la moitié de l'atelier à la rose blanche. Après son mariage, le 27 janvier 1579, avec Jeanne Breton, fille du libraire Richard Breton et veuve du libraire Jacob Gentil<sup>115</sup>, il signe ses impressions de son seul nom, et donne pour adresse « Rue Saint-Jacques, à la Rose Blanche couronnée »<sup>116</sup>. Elle signe son testament le 30 août 1584 et meurt sans doute peu après<sup>117</sup>. Guillaume épouse alors Geneviève de Mousset, dont il aura trois fils : Jean, en 1588<sup>118</sup>, Mathieu, en 1595<sup>119</sup>, et Claude, en 1607<sup>120</sup>. Il semble qu'aucun d'eux n'ait été libraire.

<sup>107</sup> P. Renouard cite à cette date un arrêt du Parlement évoquant Catherine Gilbert comme tutrice de ses enfants mineurs. RENOUARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* (manuscrit).

<sup>108</sup> RENOUARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* (manuscrit).

<sup>109</sup> RENOUARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* (manuscrit).

<sup>110</sup> RENOUARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* (manuscrit).

<sup>111</sup> RENOUARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* p. 235.

<sup>112</sup> BnF, fichier Laborde, NAF 12140, fiche n°42 181.

<sup>113</sup> LA CAILLE, Jean de, *Histoire de l'imprimerie...* p. 136.

<sup>114</sup> RENOUARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* p. 235.

<sup>115</sup> Contrat de mariage daté du 27 janvier 1579. Archives nationales, Y 126, f. 56, cité par RENOUARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* p. 167-168.

<sup>116</sup> RENOUARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* p. 235.

<sup>117</sup> Archives nationales, Y 126, f. 56 et 56v, cité par RENOUARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* p. 167-168.

<sup>118</sup> Baptême le 2 octobre 1588. Parrain : Jehan de Moncel, apothicaire, Jehan Le Noir, marchand drapier ; marraine : Marie Bonemer, femme de Guillaume Pajot. BnF, fichier Laborde, NAF 12140, fiche n°42182.

<sup>119</sup> Baptême le 8 mars 1595. Parrain : Mathieu Guillemot, marchand libraire, et Nicolas de Moncel, maître apothicaire et épiciier. ; marraine : Marie Lenoir, femme de Jehan de Bretonne, maître serrurier. BnF, Fichier Laborde, NAF 12140, fiche n° 42183.

<sup>120</sup> Baptême le 18 mars 1607, 18 mars. Parrain : Claude Chastillon, topographe du roi de Chalons en Champagne, et Marc Orry. ; marraine : Philippe Cabry. BnF, fichier Laborde, NAF 12140, n°42 184.

On trouvera encore mention d'un Antoine Le Noir, garde des livres en 1577<sup>121</sup>, et d'un Félix Lenouer, libraire juré, baptisant son fils Pierre le 19 décembre 1585<sup>122</sup>, sans pouvoir affirmer avec certitude qu'il s'agit là de la même famille. De même, on ne saurait dire s'il faut compter parmi les membres de la famille Jean Le Noir, libraire à Nevers, cité en 1524 par l'*Index Aureliensis*<sup>123</sup>, ou encore cet autre Jean Le Noir (à moins qu'il s'agisse de la même personne), libraire à La Charité, qui faisait imprimer en 1535 les *Coutumes du Nivernais* par Nicolas Higman<sup>124</sup>. Signalons enfin que le *Répertoire des imprimeurs* publié par la Bibliothèque nationale de France nous fournit pour l'extrême fin de la période moderne un Antoine Lenoir<sup>125</sup>, libraire au 4 rue de Savoie (quartier de Saint-André des Arts), entre 1797 et 1802, et un Philibert Geneste Lenoir<sup>126</sup>, libraire entre 1802 et 1817 rue neuve des Petits Champs et rue de Richelieu, qui tient également un cabinet de lecture. Ainsi il semble que la tradition de la librairie se soit perdurée dans la famille pendant tout le XVI<sup>e</sup> siècle, voire pendant toute l'époque moderne. Des recherches complémentaires dans les fonds d'archives pourraient nous permettre d'établir une filiation entre les deux hommes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle et leurs aînés du XVI<sup>e</sup> siècle.

<sup>121</sup> BnF, fichier Laborde, NAF 12118, n°32 780.

<sup>122</sup> BnF, fichier Laborde, NAF 12140, n°42 247.

<sup>123</sup> *Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au seizième siècle. Bibliotheca Bibliographica Aureliana*. Baden-Baden, 1969, 3e livraison (Auch, Limoges, Montbéliard, Mulhouse, Nevers), p. 83.

<sup>124</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* p. 235.

<sup>125</sup> MELLOTT (Jean-Dominique), QUEVAL (Elisabeth), MONAQUE (Antoine), *Répertoire d'imprimeurs-libraires...*, p. 361, n° 3186.

<sup>126</sup> MELLOTT (Jean-Dominique), QUEVAL (Elisabeth), MONAQUE (Antoine), *Répertoire d'imprimeurs-libraires...*, p. 361, n° 3187.

## CHAPITRE 2. LES MÉCANISMES DE LA CONSTITUTION D'UNE DYNASTIE D'IMPRIMEURS LIBRAIRES

À présent qu'a été déroulée, sur près d'un siècle, la généalogie de la famille Le Noir, intéressons-nous à ce qui a fait d'elle la dynastie d'imprimeurs libraires que l'on sait. Au-delà des heureux hasards de l'hérédité – au moins un garçon par génération pour hériter de l'atelier familial – il faut y voir la mise en application de principes, la poursuite d'efforts répétés, génération après génération, pour donner à la famille une identité forte. De l'intérieur, cela consiste en l'affirmation de l'identité de la famille, centrée autour de l'atelier à la rose blanche, et qui se traduit par la volonté de veiller aux intérêts de chaque membre de la famille, et notamment des neveux et nièces, surtout lorsqu'ils sont orphelins. Cela passe également par la constitution d'un vaste patrimoine foncier, qui contribue à placer la famille parmi les plus notables du métier. Les efforts se portent également vers l'extérieur, et aboutissent à la constitution d'une véritable galaxie d'imprimeurs libraires autour des Le Noir ; nous étudierons tout particulièrement le rôle important des femmes dans ce processus.

### I. L'esprit de famille

#### 1. L'atelier à la rose blanche, berceau de la famille

L'atelier situé rue Saint-Jacques, à l'enseigne de la rose blanche couronnée, peut être considéré comme le berceau de la famille, et, à ce titre, mérite de faire l'objet d'une étude plus précise que les autres possessions immobilières des Le Noir, qui seront présentées plus loin. L'atelier fut acquis par Michel Le Noir, le 27 avril 1506, pour 275 livres tournois, auxquelles il faut ajouter les charges<sup>127</sup>. Le 20 avril 1507 et le 11 janvier 1508, Michel rachète différentes rentes portant sur cette maison<sup>128</sup>. Après sa mort, sa veuve, Jeanne Trepperel, ayant pris sa succession dans l'atelier, achète à Jean Garnier, imprimeur, le quart d'un douzième indivis de la maison à la « Corne de cerf », rue Saint-Jacques, voisine de celle de la Rose Blanche, le 9 février 1527 (nouv. st.)<sup>129</sup>. On imagine que cet achat devait répondre au besoin d'agrandir un atelier devenu trop exigü.

Quoi qu'il en soit, et sans qu'on soit capable de l'expliquer, Philippe hérita seul de l'atelier, et aucune difficulté de succession ne semble s'être posée avant la mort de celui-ci, en 1551. Au-delà, c'est son fils aîné, Guillaume, qui, en sa nouvelle position de chef de famille, s'occupa de la question. Après le décès de Marguerite Dupuys, épouse de Philippe, la maison a été divisée en trois parts, léguées à chacun des trois enfants de Marguerite et Philippe : Antoinette, Guillaume et Jean<sup>130</sup>. Il semble qu'assez rapidement, on ait décidé d'écarter Jean, non pour l'évincer de la succession à laquelle il avait droit, mais pour conserver l'atelier aux mains des deux imprimeurs libraires de la fratrie, Guillaume Le Noir et Simon Calvarin. Le 18 août 1564, Guillaume cède la moitié d'une maison à Saint-Germain des Prés, près de la porte de Bussy, à la rose blanche, contre « la demie du tiers » de la fameuse maison de la rue Saint-Jacques, c'est-à-dire la moitié

<sup>127</sup> RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166. Voir aux Archives Nationales, S 904, f. 100v.

<sup>128</sup> RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166. Voir aux Archives Nationales, S 904, f. 101 et 106.

<sup>129</sup> RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166. Cf. Archives nationales, S 904, f°40.

<sup>130</sup> Acte de propriété daté du 22 novembre 1558. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 23.



de ses droits<sup>131</sup>. Deux ans plus tôt, Guillaume et Jean avaient procédé à un arrangement dont la teneur nous est inconnue, mais qui a coûté à Guillaume 1200 £ t.<sup>132</sup> ; il est probable que cette somme corresponde au rachat par Guillaume de la première moitié des droits de Jean. Le 8 septembre 1564, Guillaume rachète à Jean « la demie d'une maison de la Rose blanche, sur les fossés, lui appartenant par échange », pour 400 £ t.<sup>133</sup> : il s'agit là de la partie qui lui avait cédée en échange de la moitié de ses droits sur l'atelier, quelques semaines plus tôt. Au final, Guillaume aura donc racheté pour 1600 £ t. la totalité des droits de son frère cadet sur l'atelier à la rose blanche couronnée. Entre temps, Guillaume et Simon Calvarin se sont entendus pour se partager la maison de la rue Saint-Jacques en deux « lots »<sup>134</sup> ; dans tous les actes postérieurs concernant ladite maison, Jean n'apparaîtra plus<sup>135</sup>.

À la mort de Guillaume, après une courte tutelle de Marguerite Dupuys, l'épouse de celui-ci, qui semble s'être mal passé<sup>136</sup>, Simon Calvarin devient tuteur de leurs enfants mineurs, Guillaume et Marie, et récupère l'atelier. Cette succession avait été bien préparée puisque dès 1564, Guillaume Le Noir et Simon Calvarin, représentant Antoinette, s'accordaient sur le partage en deux lots de la fameuse maison<sup>137</sup>. Une fois majeur, Guillaume II est d'abord associé à son oncle, dans le fameux atelier, avant de devenir indépendant. On ne sait si la part de l'héritage possédée par Simon Calvarin et Antoinette Le Noir fut réunie à celle de Guillaume II, ou si elle fut léguée à leurs enfants, dont nous n'avons conservé aucune trace ; en tous cas, la seule adresse que fournira Guillaume tout au long de sa carrière est celle à l'enseigne de la rose blanche couronnée, rue Saint-Jacques.

Ainsi, tout au long du siècle, la maison de la rue Saint-Jacques sera restée aux mains de la famille. L'adresse fut transmise de génération en génération, et, à partir de Guillaume, le motif de la rose blanche fut même intégré à la marque d'imprimeur<sup>138</sup>. Si l'atelier fut toujours occupé par le chef de famille, – successivement Michel, Jeanne Trepperel, Philippe, Guillaume I<sup>er</sup> et Simon Calvarin, Guillaume II –, la maison, elle, accueillit un peu toute la famille ; tous ses locataires en effet sont apparentés, de près ou de loin, à la famille Le Noir. Ainsi Pierre Gilbert, frère de Catherine, marchand de vins, qui baille la cave de la maison le 23 octobre 1562 moyennant 25 £ t. par an<sup>139</sup> ; ainsi Pierre Trepperel, cousin de Guillaume I<sup>er</sup><sup>140</sup>, marchand d'Orléans, qui élit domicile le 11 octobre 1563 dans la fameuse maison<sup>141</sup> ; ainsi Richard Breton, père de Jeanne, épouse du fils aîné de Guillaume, qui récupère 1/8<sup>e</sup> de la maison le 4 janvier 1565 contre 20 £ t. de rente annuelle<sup>142</sup>.

<sup>131</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 58.

<sup>132</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 56.

<sup>133</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 58.

<sup>134</sup> Accord du 19 août 1564, *ibidem*.

<sup>135</sup> Ainsi deux reconnaissances de rente datant du 11 février et du 1<sup>er</sup> mars 1567, la première pour une rente de 50 £ t. que Suzanne de Maynemares, veuve de François de Serasnes, sieur de Luzarches, a droit de prendre, sur la maison de la rue Saint-Jacques, et l'autre pour une rente de 10 £ t. due à Saint-Benoît le Bestourné pour perpétuation d'une messe annuelle en la mémoire de Michel Le Noir et Jeanne Trepperel. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 61.

<sup>136</sup> Voir sur ce point le chapitre précédent.

<sup>137</sup> Accord du 12 août 1564. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 58.

<sup>138</sup> Silvestre 373 et 1291.

<sup>139</sup> Bail conclu le 23 octobre de l'année 1562, entre Guillaume Le Noir et Pierre Gilbert, marchand de vins, bourgeois de Paris, pour la cave de la maison, moyennant 25 £ t. par an. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 56.

<sup>140</sup> Ainsi qu'on l'apprend dans un bail passé en 1560 par Guillaume « au nom de Pierre Trepperel, son cousin », cité au chapitre précédent. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 24.

<sup>141</sup> Le 11 octobre 1563, Pierre Trepperel, marchand d'Orléans, élit domicile dans la maison de Guillaume Le Noir. RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* p. 291. Dans un autre acte, on a mention d'un Pierre Trepperel, cousin de Guillaume, sans qu'on puisse affirmer avec certitude qu'il s'agit bien de la même personne.

<sup>142</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 58.

## 2. La constitution d'un vaste patrimoine foncier

Les acquisitions immobilières de la famille sont le second aspect à aborder ici. Elles sont à la fois conséquence de ses succès professionnels et condition de son nouveau statut de notabilité parisienne. En effet, en étendant progressivement son assise foncière, en multipliant les initiatives pour en améliorer la gestion, la famille accède peu à peu au statut de notabilité locale. Il ne s'agit pas tant de revenir sur les différentes possessions, dont le chapitre précédent donne la liste, que de présenter les méthodes utilisées pour leur gestion, ainsi que les différentes innovations apportées par chaque génération.

### **Michel**

Le premier, Michel Le Noir procéda à des achats immobiliers, dont le plus important pour nous est bien sûr l'atelier à la rose blanche couronnée. Il acquiert également une autre maison rue Saint-Jacques<sup>143</sup>, mais aussi des arpents de Vigne situés à Vaugirard<sup>144</sup>, et diverses rentes, à Brie-Comte-Robert<sup>145</sup>, au cloître Saint-Benoît<sup>146</sup>, au Champs Gaillard<sup>147</sup>. Jeanne Trepperel, une fois veuve, achète une maison rue Saint-Jean en Grève<sup>148</sup>; on lui découvre également une maison à Brie-Comte-Robert<sup>149</sup> et une autre à Gentilly<sup>150</sup>. Ainsi, dès la première génération, la famille Le Noir a fait le choix de l'investissement immobilier, en ville mais aussi à la campagne, acquérant tantôt des maisons, tantôt des terrains. Soulignons aussi l'acquisitions de rentes, qui nécessitent un capital initial important, mais garantissent par la suite une entrée d'argent régulière. Cela souligne à la fois la relative aisance financière de Michel, mais dénote également une certaine intelligence des mécanismes financiers.

### **Philippe**

L'accroissement de la fortune familiale se poursuit sous Philippe Le Noir. Nous avons relevé pas moins de 13 rentes perçues pour des maisons ou des terrains, à Paris ou en Île de France, dont la liste a été détaillée au chapitre précédent. De ces rentes, il pouvait percevoir plus de 64 £ t. par an, auxquelles s'ajoutent des redevances en nature (froment). Surtout, il semble déterminé à défendre au mieux ses intérêts, ou ceux de sa famille. Pour faire valoir ses droits sur son héritage paternel, il mène plusieurs procès, ainsi en 1547 pour des terres situées à Brie-Comte-Robert<sup>151</sup>, ou en 1543 pour des terres situées à Limoges en Brie<sup>152</sup>. De la même façon, il défend les intérêts de son neveu Jean

<sup>143</sup> COYECQUE, Ernest, *Recueil d'actes notariés relatifs à l'Histoire de Paris et de ses environs au XVIe siècle*. [Étude XXXIII]. Paris : Imprimerie nationale, 1905-1924. Tome I, 1498-1545, p. 6, n°30.

<sup>144</sup> RENOARD, Philippe, *Documents...*, p. 166. Voir aux Archives nationales, S 1650, f. 58v, 2<sup>e</sup> série.

<sup>145</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII, 2.

<sup>146</sup> RENOARD, Philippe, *Documents...*, p. 166. Voir aux Archives nationales, S 904, f. 115v.

<sup>147</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII, 2.

<sup>148</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII, 1027.

<sup>149</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII, 1028.

<sup>150</sup> COYECQUE, Ernest, *Recueil d'actes notariés...*, I, p. 78, n°377.

<sup>151</sup> Le 23 avril 1547, fin de procès qui l'opposait à Michel Dignes, pâtissier à Brie-Comte-Robert, à propos de terres situées dans ce lieu. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 10.

<sup>152</sup> Le 21 juillet 1543, fin du procès qui l'oppose à Jacques de la Tour, laboureur et marchand à Cordon en Brie, au sujet d'héritages situés à Lymoges en Brie. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 3.

au sujet d'un héritage situé à Brie-Comte-Robert en 1548<sup>153</sup>. En croisant les baux évoqués ci-dessus et ces différentes tractations, on peut dresser la carte de ses possessions, qui s'étendent tout autour de Paris, notamment en Brie. On le retrouve ainsi à Bellefontaine, près de Luzarches<sup>154</sup>, à Gentilly<sup>155</sup>, à Jarcy en Brie<sup>156</sup>, à Brie-Comte-Robert<sup>157</sup>, à Tramblereau en Brie<sup>158</sup>, à Yebles,<sup>159</sup> à Tamiseau<sup>160</sup>.

### Guillaume I<sup>er</sup>

L'ascension sociale de la famille Le Noir s'accroît avec Guillaume. Si son père Philippe pouvait être considéré comme un bourgeois opulent, possessionné à Paris et en Île de France, les ambitions de Guillaume sont encore plus vastes. On retrouve bien entendu la plupart des maisons et terrains cités précédemment – situées à Saint-Germain des Prés, Gentilly, Bellefontaine... – auxquels sont venus s'ajouter de nouveaux, qui peuvent dépasser le périmètre habituel des possessions familiales : ainsi une maison à Orléans. Mais, au-delà de ces questions de localisation, c'est surtout la manière dont l'ensemble est géré qui évolue. Guillaume, toujours associé dans les contrats à son épouse Catherine Gilbert, introduit en effet de nouvelles méthodes, tente de nouvelles voies.

À la ville, pour attirer des locataires de meilleur rang, il fait réaliser des travaux dans plusieurs de ses maisons, qui entraînent des augmentations considérables du loyer. Ainsi, un corps d'hôtel situé entre les portes de Bussy et de Nesles lui rapporte 25 £ t. en 1559<sup>161</sup>, mais 80 £ t. en 1560<sup>162</sup> ; entre temps, Guillaume a passé commande pour une nouvelle charpente<sup>163</sup> et pour des tuiles (50 £ t.)<sup>164</sup> à des artisans de Saint-Germain des Prés. Plutôt qu'un signe de la roublardise du personnage, qui cherche une excuse pour augmenter son loyer de façon éhontée, on y verra surtout le souhait d'attirer des locataires d'un niveau social plus élevé, en donnant au logement le confort qui sied à leur condition : une fois réhabilitée, la maison sera louée successivement à un petit seigneur, un commissaire priseur, et un maître orfèvre, alors qu'avant travaux elle hébergeait un menuisier.

<sup>153</sup> Accord du 8 mars 1548 (n. st.), entre Philippe Le Noir, ayant droit de Jean Le Noir, son neveu, et Etienne Mussard, marchand hôtelier à Brie-Comte-Robert au sujet de l'héritage de Toussaint Dignes, marchand boulanger audit Brie. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 11.

<sup>154</sup> Accord passé le 27 novembre 1540 avec Pierre Morisset, meunier à Bellefontaine, au sujet de redevances. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 1.

<sup>155</sup> Bail passé le 3 septembre 1544 avec Denis Du Saye, laboureur. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 5.

<sup>156</sup> Bail passé le 20 mai 1546 avec Pierre Gontier le jeune, marchand et bourgeois de Paris. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 8.

<sup>157</sup> Plusieurs actes concernant ses possessions dans cette localité : le 19 février 1530, vente d'une maison sise à Brie-Comte-Robert à Pierre Gésu, drapier, moyennant 50 £ t. (COYECQUE, Ernest, *Recueil d'actes notariés...*, p. 231, n° 1161). – Le 31 août 1546, vente à Claude Pelletier, marchand, d'une terre à Brie-Comte-Robert moyennant 800 £ t (Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 8). – Le 23 avril 1547, fin du procès qui opposa Philippe Le Noir et Michel Dignes, pâtissier, à propos de terres situées à Brie-Comte-Robert (Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 10). – Le 8 mars 1548 (n. st.), accord entre Philippe Le Noir, représentant son neveu Jean Le Noir, et Etienne Mussard, marchand hôtelier, au sujet d'un héritage sis à Brie-Comte-Robert (Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 11). – Le 7 mars 1550 (n. st.), acte de propriété de Nicolas Messart, tavernier, et Estienne Godyn, drapier, sur une maison sise à Brie-Comte-Robert sur laquelle Philippe Le Noir a droit de prendre 6 s. p. de rente annuelle (Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 15).

<sup>158</sup> Le 19 juillet 1544, échanges de terres situées à Tramblereau-en-Brie, provenant de l'héritage de Michel Le Noir et Jeanne Trepperel, avec sa sœur Françoise Le Noir. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 5.

<sup>159</sup> Le 6 février 1544, échange de terres avec Jacques de la Tour, laboureur, marchand à Saint-Victor, paroisse d'Yebles. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 4.

<sup>160</sup> Bail passé le 9 janvier 1529 avec Denis Gringoire, laboureur. COYECQUE, Ernest, *Recueil d'actes notariés...*, p. 186, n° 911.

<sup>161</sup> Bail passé le 2 février 1559 (n. st.) avec Bonnet Beaulieu, menuisier. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 23.

<sup>162</sup> Bail passé le 4 mars 1560 avec René de Mauny, sieur de Flerre. Archives nationales, Minutier central, étude XI, 19.

<sup>163</sup> Commande passée le 18 mars (n. st.) à Guillaume Deraine, charpentier de la Grande Cognée, et Mathurin Cousin, maçon. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 52.

<sup>164</sup> Commande passée le 24 mai 1559 à Pierre Bailleur, maître couvreur de maisons, moyennant 50 £ t. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII 24.

À la campagne, il rachète leurs terres aux paysans ruinés, pour les leur louer ensuite. Ainsi à Bellefontaine, on retrouve le laboureur Pierre Gallet, à qui Philippe avait baillé des terres en 1542, cette fois pour une vente, faite le 16 janvier 1558 à Guillaume de deux arpents de terre labourable contre 11 £ t., puis un demi arpent de terre<sup>165</sup>. Deux mois plus tard, le 12 mars, Guillaume baille ces mêmes terres à Pierre Gallet et à un autre laboureur, Jean Mabilie, moyennant 15 setiers de blé, 3 setiers d'avoine et deux « pourceaux bien gras » de 6 £ t<sup>166</sup>. C'est là une pratique courante que le rachat par des bourgeois prospères de terres agricoles, pour les bailler ensuite à ferme aux laboureurs qui les cultivaient jusque là. C'est un mécanisme fort répandu, qui offre aux bourgeois disposant d'une capacité d'investissement la possibilité de recevoir une rente régulière. Symboliquement, cela accroît la domination de la ville sur la campagne environnante.

Dernière innovation introduite par Guillaume dans la gestion de ses biens, la constitution de rentes, vendues de plus en plus cher, lui permet d'accroître de manière ponctuelle ses capacités d'investissement. Les premières rentes sont le fait d'associations : en 1554, Guillaume associé à Simon Calvarin constitue une rente de 10 £ t. sur la maison à la rose blanche qu'ils habitent<sup>167</sup> ; en 1559, Guillaume Le Noir et son beau-frère, Pierre Gilbert, marchand de vin, vendent une rente de 10 £ t. à prendre sur la même maison et sur celle de Pierre Gilbert, rue de la Mortellerie, contre 120 £ t<sup>168</sup>. Par la suite, toutes les rentes constituées seront le fait de Guillaume et Catherine, sans autre associé. Ainsi en 1559, Guillaume et Catherine vendent une rente annuelle de 25 £ t. au libraire Jean de Longis, contre 300 £ t<sup>169</sup>. On trouvera de semblables rentes constituées en 1560, pour 50 £ t. par an contre 600 £ t. à l'achat<sup>170</sup>, en 1563, pour 50 £ t. par an contre 600 £ t. à l'achat<sup>171</sup>, et en 1564, pour 100 £ t. par an contre 1200 £ t. à l'achat<sup>172</sup>. Soulignons le caractère novateur de cette pratique, jusque là inconnue dans la famille. Nous avons déjà parlé de rentes à propos de Michel Le Noir, mais lui était l'acheteur, quand son petit-fils choisit le rôle du vendeur. Michel payait une forte somme pour pouvoir toucher ensuite une rente régulière, dont le montant total est supposé être supérieur à l'investissement initial, tandis que Philippe reçoit une forte somme au départ, en échange de laquelle il s'engage à verser, chaque année, une petite somme ; ce n'est ni plus ni moins qu'une forme d'emprunt avec intérêts, qui permet à Guillaume de dégager des sommes importantes lorsqu'il en a besoin, sans qu'on puisse dire si cette capacité d'investissement a été utilisée pour l'acquisition de biens immobiliers ou de matériel d'imprimerie.

Ainsi, la constitution du patrimoine foncier de la famille et, plus encore, sa gestion attestent de la construction d'un groupe de plus en plus puissant, et qui parvient en quelques générations au statut de notabilité au sein de la bourgeoisie de métier qui l'a créée. Ainsi, dans un compte-rendu des délibérations du Bureau de la Ville, réuni pour

<sup>165</sup> Vente du 16 janvier 1558 (n. st.) Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 51.

<sup>166</sup> Bail conclu le 12 mars 1558 (n. st.) Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 51.

<sup>167</sup> Rente constituée le 13 avril 1554. RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* p. 38.

<sup>168</sup> Rente constituée le 11 mai 1559, en faveur de Guy Bouguyer, prieur de Triel. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 53.

<sup>169</sup> Rente constituée le 1<sup>er</sup> mars 1559 (n. st.) Archives nationales, Minutier central, étude CX, 31.

<sup>170</sup> Rente constituée le 13 septembre 1560, en faveur de Pierre de Cenaine, abbé de Saint-Rufin les Valence en Dauphiné, à prendre sur les biens de Lazare de Montmirail, sieur de Fourqueux et de Montmirail. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 454.

<sup>171</sup> Rente constituée le 16 novembre 1563 pour Catherine Du Sable, femme de Pierre de Cenaine, sieur de Trossy. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 57.

<sup>172</sup> Rente constituée le 28 août 1564 pour Marie de Bresme, bourgeoise de Paris, veuve de Jean Bazouyn, maître apothicaire épicier. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 58.

statuer sur des lettres de créance envoyées par le roi à la ville, le 28 juin 1550, on trouve le nom de Philippe Le Noir parmi la liste des « huit des plus notables personnes de chacun quartier »<sup>173</sup>. C'est également Philippe qui, par l'acquisition d'un petit fief à Bellefontaine, permet à la famille d'accéder à la seigneurie, ce qui représente sans aucun doute, pour une famille issue de la bourgeoisie des métiers, un premier sommet.

### 3. Solidarité familiale

La construction identitaire de la dynastie Le Noir, la naissance de ce qu'on pourrait appeler un « esprit de famille », se traduit par une forte cohésion interne, qui conduit les chefs de famille à se soucier du devenir de chacun des membres de la famille, et tout particulièrement des orphelins, qui sont exposés aux plus évidentes difficultés. Ainsi, lorsqu'il rédige son testament en février 1551, Philippe Le Noir n'oublie pas Marie et Marguerite, les filles de Claude, son défunt frère ; deux mois plus tard, c'est Marguerite Dupuys, veuve de Philippe, qui assure l'avenir de l'aînée, Marguerite, en la plaçant en apprentissage auprès d'une couturière, Jeanne Menard<sup>174</sup>. Une génération plus tard, un conseil de famille doit se réunir en vue de l'établissement du contrat de mariage de Marie Le Noir, fille du défunt Guillaume, le 14 février 1576 ; y assistent ses oncles, Jean Le Noir et Simon Calvarin<sup>175</sup>. Les témoignages de protection, les faveurs, les arrangements ne manquent pas ; il n'est qu'à relire le chapitre précédent pour s'en convaincre. J'ai choisi de développer ici un exemple en particulier, sans doute le plus significatif : celui de Jean II Le Noir, fils de Jean I<sup>er</sup> Le Noir et d'Ysabeau Lemoureux.

Né en 1518<sup>176</sup>, il a été vraisemblablement orphelin de très bonne heure, et fut placé sous la tutelle de son oncle paternel Philippe<sup>177</sup>. Ayant choisi, comme son défunt père, le métier de libraire, il bénéficia pour son entrée dans la vie active du soutien de ses oncles, Philippe, l'imprimeur libraire, son tuteur, et Claude, le drapier. Il les sollicite à plusieurs reprises pour obtenir, moyennant l'aliénation d'une partie de son héritage, l'argent qui lui est nécessaire à l'approvisionnement de sa librairie. Le 7 juillet 1543, avec son épouse Jacqueline Le Mareschal, affirmant que « pour le profit de leur commerce, ils ont besoin d'acheter des livres, mais qu'ils n'ont pas d'argent et que personne ne veut leur en prêter », il se tourne vers son oncle Philippe, qu'il supplie de « leur bailler de la marchandise de libraire ». Celui-ci consent à leur prêter 100 £ t. de livres, contre la vente de diverses terres à Limoges en Brie, provenant de l'héritage de Michel Le Noir<sup>178</sup>. Il s'adresse également à son deuxième oncle, Claude : le 17 août 1543, il lui vend 5 quartiers de vigne situés à Brie-Comte-Robert pour 120 £ t<sup>179</sup> ; le 11 février (n. st.) 1545, Claude lui baille une maison rue Neuve Notre-Dame, cette fois à l'enseigne de l'Écu de France, pour 12 £ t. de rente<sup>180</sup> – on imagine assez aisément que c'est moins que ce qu'il payait pour sa première librairie, à l'image de Saint Yves, dans la même rue. Il n'est pas question pour autant de générosité : chaque denier prêté sera remboursé ; ainsi le 18 août 1545 Jean cède à Philippe « certaines créances pour

<sup>173</sup> *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*. Paris, Imprimerie nationale, 1883-1921 (Histoire générale de Paris, 26). T. III. 1539-1552, publié par Paul Guérin, p. 215.

<sup>174</sup> Mise en apprentissage datée du 7 avril 1551. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 45

<sup>175</sup> Archives nationales, Y 5251, f° 90v, cité par RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 167.

<sup>176</sup> Un acte de 1545 lui donne en effet 27 ans. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 5.

<sup>177</sup> Une cession de créance de l'année 1545 évoque Philippe comme « son ancien tuteur ». Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 6.

<sup>178</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 2

<sup>179</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CX, 12

<sup>180</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXVIII, 11

demeurer quitte de 215 £ t. par lui dues pour les comptes de tutelle »<sup>181</sup> ; le 28 août 1546 il fait donation à son oncle Claude de terres situées à Brie-Comte-Robert<sup>182</sup>.

Signalons enfin que c'est encore son oncle Claude qui viendra à son secours lorsqu'il sera emprisonné au Châtelet pour des violences commises à l'encontre de Jeanne Ragot, épouse de Jean Real, maître imprimeur ; le 28 septembre 1548, il verse les 5 £ t manquant aux « despens » demandés par Jean Real, permettant ainsi à son neveu de retrouver sa liberté<sup>183</sup>. La même année, son oncle Philippe va défendre ses intérêts au sujet d'un héritage situé à Brie-Comte-Robert<sup>184</sup>.

## II. La constitution d'une galaxie

L'affirmation de l'identité de la famille ne pourrait permettre à elle seule l'appellation de dynastie ; cette construction de l'intérieur s'accompagne également de la constitution, à l'extérieur, d'un véritable réseau, toute une galaxie gravitant autour de la famille, et que je souhaite reconstituer à présent. Il semble que l'on puisse distinguer plusieurs cercles concentriques, du plus proche, réunissant les quelques individus qui ont été totalement intégrés à la famille, au plus éloigné, qui regroupe ceux qui n'ont eu à faire à la famille Le Noir que de manière très ponctuelle.

### 1. Reconstitution de la galaxie

#### ***Le premier cercle : Jehan Trepperel, Simon Calvarin (et Jean Jehannot)***

Le premier cercle, le plus restreint, est constitué de ceux qui ont été intégrés à la famille par mariage, et que des circonstances exceptionnelles – la vacance du rôle de chef de famille – ont amené à occuper une place particulièrement importante. On y trouve tout d'abord Jeanne Trepperel, épouse de Michel Le Noir et sœur de Jean I<sup>er</sup> Trepperel. Ce dernier était un imprimeur fameux<sup>185</sup>, actif à la toute fin du XV<sup>e</sup> siècle – les bibliographes hésitent entre 1493<sup>186</sup>, 1502<sup>187</sup>, 1508<sup>188</sup>, 1511 au plus tard<sup>189</sup>. Son atelier se situait sur le pont Notre Dame, « a l'ymaige Saint Laurens » ; après l'écroulement du pont, le 13 octobre 1499, dans lequel il perd son atelier<sup>190</sup>, il s'installe rue Saint Jacques, « aupres saint Yves, a l'enseigne saint Laurent » ; il se rapproche

<sup>181</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 6

<sup>182</sup> Archives nationales, Y 93, f°380 v, cité par RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166-168.

<sup>183</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 12.

<sup>184</sup> Accord du 8 mars 1548 (n. st.), entre Philippe Le Noir, ayant droit de Jean Le Noir, son neveu, et Etienne Mussard, marchand hôtelier à Brie-Comte-Robert, au sujet de l'héritage de Toussaint Dignes, marchand boulanger audit Brie. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 11.

<sup>185</sup> RENOARD, Philippe. *Imprimeurs...*, p. 354

<sup>186</sup> PANZER, Georg Wolfgang Franz. *Annales typographici ab artis inventae origine ad annum [MDXXXVI], post Maittairii Denisii... curas in ordinem redacti, emendati et aucti*. Nuremberg : J.E. Zeh, 1793-1803, t. II, p. 302, n°273.

<sup>187</sup> LOTTIN (Augustin-Martin), *Catalogue chronologique des libraires et des libraires-imprimeurs de Paris depuis l'an 1470... jusqu'à présent*. Paris : 1789.

<sup>188</sup> SILVESTRE (Louis-Catherine), *Marques typographiques ou recueil des monogrammes, chiffres [...] des libraires et imprimeurs qui ont exercé en France, depuis l'introduction de l'imprimerie en France en 1470 jusqu'à la fin du seizième siècle*. Paris : Impr. Renou et Maulde, 1867, p. 31.

<sup>189</sup> RENOARD, Philippe. *Imprimeurs...*, p. 354.

<sup>190</sup> Il réclame au Bureau de la Ville une indemnité. *Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. I 1499-1526 éd. François Bonnardot. Paris : Imprimerie nationale, 1883 (Histoire générale de Paris, 26), p. 10.

ainsi de son beau-frère Michel Le Noir, avec lequel il s'était associé en 1497<sup>191</sup>. En 1502, Jean Trepperel – ou sa veuve, s'il est déjà mort – s'installe, définitivement cette fois, sur l'île de la Cité, rue Neufve Notre Dame, sous la fameuse enseigne de « l'Escu de France » ; c'est là que sa veuve va poursuivre son travail, d'abord associée à son gendre, le libraire Jean Jehannot, puis seule, de 1517 à 1525<sup>192</sup>. Ainsi, l'alliance avec la famille Trepperel permet également de se lier, à un second degré, avec la famille Jehannot. Notons que l'alliance est toujours valide deux générations plus tard, comme l'indiquent deux contrats liant Guillaume Le Noir et Pierre Trepperel, dont il est dit qu'il est son cousin<sup>193</sup>.

Un demi-siècle après Jeanne Trepperel, un second personnage entre dans le cercle de la famille Le Noir : c'est Simon Calvarin, qui a épousé, le 8 septembre 1551, Anthoinette Le Noir, fille de Philippe et de Marguerite Dupuy. Simon Calvarin est un important libraire<sup>194</sup>, peut-être le fils du fameux Prigent Calvarin, actif entre 1518 et 1556. Il exerça pendant plus de quarante ans, entre 1553 et sa mort, en 1593, successivement au clos Bruneau, à l'enseigne du cercle, puis rue Saint-Jean de Beauvais, à l'enseigne de la Vertu, et, enfin, à l'enseigne de la rose blanche couronnée, rue Saint-Jacques. Son mariage avec Antoinette Le Noir fait de lui le deuxième homme de la famille Le Noir pour cette génération, après Guillaume. Il est associé à toutes les décisions, et est d'autant plus influent qu'au-delà de 1564, aucun document ne mentionne plus Jean, l'autre fils de Philippe et Marguerite. À la mort de Guillaume, Simon Calvarin devient, au nom de sa femme Anthoinette, le véritable chef de la famille Le Noir, se voyant confier la tutelle des enfants mineurs de Guillaume, Guillaume (II) et Marie, tandis qu'il récupère l'atelier à la rose blanche. Comme le reste de la famille, dont il est devenu un membre à part entière, il sera enterré à Saint-Benoît le Bestourné, avec son épouse Antoinette, morte en 1593 tout comme lui.

### **Le second cercle : Alain Lotrian, Richard Breton (Nicolas Chrestien, Jacob Gentil, Timothée Jouan)**

En dehors de ces deux cas exceptionnels, la famille Le Noir noua avec d'autres dynasties d'imprimeurs libraires des liens de nature familiale. Ainsi Ysabeau Le Mareschal, veuve de Jean I<sup>er</sup> Le Noir, épouse en secondes noces Alain Lotrian ; dès lors, celui-ci est lié à la famille. En 1542, c'est par lui que passe l'héritage maternel de Jean, fils d'Ysabeau et de Jean I<sup>er</sup> Le Noir<sup>195</sup> ; trois ans plus tard, lors du mariage de Delphine, fille qu'il a eu d'Ysabeau, avec le libraire Nicolas Chrestien, fils de Regnault Chrestien, Claude et Jean Le Noir sont présents, désignés respectivement comme l'oncle et le cousin de Delphine<sup>196</sup> : c'est dire si la notion de famille au XVI<sup>e</sup> siècle est au moins aussi large que la nôtre. Au passage, remarquons que par ce dernier mariage, la famille Chrestien entre dans la galaxie Le Noir.

De la même façon, Guillaume II épouse, le 27 janvier 1579, Jeanne Breton, fille de Richard Breton et veuve du libraire Jacob Gentil. Richard Breton était imprimeur libraire, mais également relieur juré de l'Université<sup>197</sup>. Il exerce entre 1551 et 1572 ; son

<sup>191</sup> MARAIS, Paul et DUFRESNE DE SAINT-LÉON, A. *Catalogue des incunables de la bibliothèque Mazarine*. Paris, H. Welter, 1893, p. 504

<sup>192</sup> MELLOTT (Jean-Dominique), QUEVAL (Elisabeth), MONAQUE (Antoine), *Répertoire...* p. 529, n°4796.

<sup>193</sup> Actes datés du 2 mars 1560 et du 11 octobre 1563, respectivement Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 24 et Archives nationales, Y 3461, f°206 et 208v cité par RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 291.

<sup>194</sup> Sur Simon Calvarin voir RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...*, p. 57.

<sup>195</sup> Archives nationales, Minutier central, étude CXXII, 173

<sup>196</sup> Archives nationales, Minutier central, étude LXXXVIII, 13. On considérerait pourtant aujourd'hui qu'ils n'ont aucun lien de parenté : c'est le premier époux de leur mère, Jean I<sup>er</sup> Le Noir, qui fait le lien.

<sup>197</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...*, p. 45.

atelier était également situé rue Saint-Jacques, à l'écrevisse d'argent. Ses deux filles ont épousé des libraires : l'une Jacob Gentil, puis, une fois veuve, Guillaume II Le Noir, et l'autre Timothée Jouan.

### ***Le troisième cercle : Chrétien Wechel, Jean Longis, Jean Prudhomme, Jacques Kerver, Oudin Petit, Bastien de Honorati***

Enfin, hors du cercle familial, des liens sont noués pour des motifs tout autres. Cela peut être à l'occasion d'un bail – ainsi Chrétien Wechel, qui loue en 1549 une maison rue Saint-Jacques appartenant à Philippe Le Noir<sup>198</sup> –, ou d'une rente, comme celle vendue par Guillaume à Jean Longis, en 1559<sup>199</sup>. Des liens sont également noués en temps de crise, qui témoignent d'une certaine solidarité au sein du métier : ainsi en 1552, Jean Prudhomme, marchand libraire, se porte caution pour la veuve de Philippe Le Noir lors d'un procès<sup>200</sup> ; rappelons également les soucis de Guillaume Le Noir, qui, lorsqu'il est accusé d'hérésie, se tourne vers deux libraires renommés, Jacques Kerver et Oudin Petit, afin qu'ils certifient son orthodoxie<sup>201</sup>. Enfin, le réseau Le Noir semble être étendu hors de Paris, comme en témoigne cet accord passé entre Bastien de Honorati, marchand libraire à Lyon, et Guillaume Le Noir, au sujet de Mathurin Prevost, compagnon libraire<sup>202</sup>.

## **2. Le rôle des femmes**

Pour étendre d'avantage le cercle des familles liées, à un degré ou à un autre, à la famille, ou pour consolider la galaxie naissante d'imprimeurs libraires gravitant autour d'eux, les Le Noir ont fait un usage très réfléchi des femmes de la dynastie. Plusieurs cas de figure sont à évoquer ici.

### ***Les filles à marier***

Il y a d'abord la fille à marier. On lui cherche un époux appartenant si possible au même métier, afin de créer « des réseaux familiaux et professionnels d'associations »<sup>203</sup>, dont Sylvie Postel a relevé de nombreux exemples. Dans son étude sur les gens des métiers du livre à Paris – imprimeurs, libraires, graveurs et fondeurs de caractères –, Annie Charon a relevé 248 filles issues de ce milieu sur 805 épouses, soit près de 30 %. Si son père est encore en vie, ou si elle dispose d'un frère suffisamment âgé pour veiller sur elle, la fille à marier issue d'un père libraire ou imprimeur représente une cible de choix pour le jeune libraire dont l'installation est encore précaire. Il va bénéficier, par son beau-père, de l'accès au matériel typographique coûteux, au stock de livres qui nécessitent des capitaux importants dont il ne dispose pas toujours ; ainsi il est certain

<sup>198</sup> Bail passé le 13 octobre 1549, moyennant 60 £ t. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 14. Rien n'indique que la maison baillée à Chrétien Wechel soit l'atelier portant l'enseigne de la rose blanche couronnée ; rappelons que la famille Le Noir possédait une autre maison rue Saint-Jacques, contiguë au Château rouge, et acquise par Michel Le Noir en 1516.

<sup>199</sup> Rente vendue le 1<sup>er</sup> mars 1559 (n. st.), d'un montant annuel de 25£ t., moyennant 300 £ t. Archives nationales, Minutier central, étude CX, 31.

<sup>200</sup> Archives nationales, Y 5248, cité par RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...*, p. 166.

<sup>201</sup> Certificats fournis le 31 décembre 1562, pour demander la protection du Parlement contre ceux qui l'accusent d'hérésie. Bibliothèque nationale de France, NAF 8062, f. 138.

<sup>202</sup> Mathurin Prevost est envoyé à Paris par Honorati pour vendre un ensemble de livres imprimés par lui ; il sera nourri et logé sur place par Le Noir. Accord du 24 septembre 1558. Archives nationales, Minutier central, étude LXXIII, 52.

<sup>203</sup> POSTEL-LECOQ, Sylvie, « Femmes et presses à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle, quelques exemples », dans *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*. Actes du XXVIII<sup>e</sup> colloque international d'études humanistes de Tours. Paris, 1988, p. 257.



que la collaboration entre Michel Le Noir et son beau-frère Jean Trepperel a largement aidé Michel Le Noir à démarrer sa carrière. À l'inverse, une jeune fille orpheline est particulièrement vulnérable ; quelques mois à peine après le décès de son père, on marie Antoinette Le Noir à Simon Calvarin, permettant ainsi à la jeune femme de recevoir l'héritage auquel elle a droit. En 1576, il faut la réunion d'un conseil de famille pour valider le contrat de mariage de Marie Le Noir, mineure, avec Estienne Bosjean, serrurier ; parmi les membres, Simon Calvarin, son tuteur, et Jean Le Noir, son oncle<sup>204</sup>.

### **Les épouses**

Une fois mariée, en dehors de son rôle de génitrice, indispensable à la perpétuation de la dynastie, la femme peut représenter un atout de choix dans la carrière de son époux. Elle apporte sa dot, le plus souvent en argent, mais qui peut également contenir du matériel d'imprimerie ou des volumes imprimés. S'y ajoutent le support de sa famille, le réseau dont elle bénéficie, au nom de son père ; la quasi-totalité des noms évoqués ci-dessus se sont rapprochés de la famille Le Noir par mariage. Si elle est fille de libraire, ou veuve, elle peut également apporter son expérience du métier, même si, globalement, elle reste assez en retrait sur la scène professionnelle tant que son mari est vivant.

### **Les veuves**

Une fois veuve, c'est tout autre chose : la femme jouit d'une certaine liberté. Sur le plan financier, elle peut disposer de ses propres biens et de ceux de son mari, qu'elle en soit l'héritière ou seulement l'usufruitière, au nom de ses enfants ; elle récupère son douaire, qui lui permet de vivre confortablement. Il lui faut cependant s'assurer de l'avenir de ses enfants mineurs : marier les filles, placer les garçons, et conserver l'héritage auquel ils ont droit. Surtout, elle peut décider de prendre la succession de son époux, et diriger à son tour l'atelier familial, en attendant que son fils aîné soit en âge de le faire<sup>205</sup>, ou qu'elle-même se remarie. S. Postel a relevé de nombreux exemples de ces femmes de poigne qui ont su reprendre, à la mort de leur époux, l'atelier familial avec succès ; ainsi Marion de Malaunoy, qui succède en 1500 à son époux Pierre Le Caron, sous le nom de La Caronne<sup>206</sup>, ou encore Madeleine Boursette, veuve de François Regnault, qui exerce sous son nom de jeune fille, tout comme sa fille, Barbe Regnault, veuve du libraire André Berthelin, et sa petite-fille, Madeleine Berthelin, veuve de Thibault Bessault. Pour la famille Le Noir, c'est bien sûr Jeanne Trepperel qui constitue le meilleur exemple. Elle reprend l'atelier à la rose blanche couronnée entre la mort de son époux, en septembre 1520, et la succession de son fils, deux ans plus tard. Ces veuves de l'imprimerie vivent en entrepreneur avisé, font des investissements (matériel d'imprimerie), embauchent des apprentis, passent des contrats d'impression, vérifient les réserves de papier, peuvent même vendre à l'étranger. Sur les 805 épouses étudiées par A. Charon, 116 succèdent à leur mari, soit 13%.

Ainsi, sur près d'un demi-siècle, s'est constituée une véritable dynastie d'imprimeurs libraires. Ce n'était pas à proprement parler l'aristocratie du métier, et

<sup>204</sup> Archives nationales, Y 5251, f° 90v, cité par RENOARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* p. 167.

<sup>205</sup> POSTEL-LECOQ, Sylvie, « Femmes et presses... », p. 258.

<sup>206</sup> POSTEL-LECOQ, Sylvie, « Femmes et presses... », p. 250-260.

nombreux sont ceux qui n'ont pas choisi de conserver une tradition encore récente, et de quitter les métiers du livre. Toutefois, il faut bien reconnaître la détermination des descendants de Michel Le Noir à se maintenir dans la production et, surtout, le commerce du livre, et ce avec un certain succès.

## **Partie II. Méthodes et fonctionnement de l'atelier Le Noir**

---

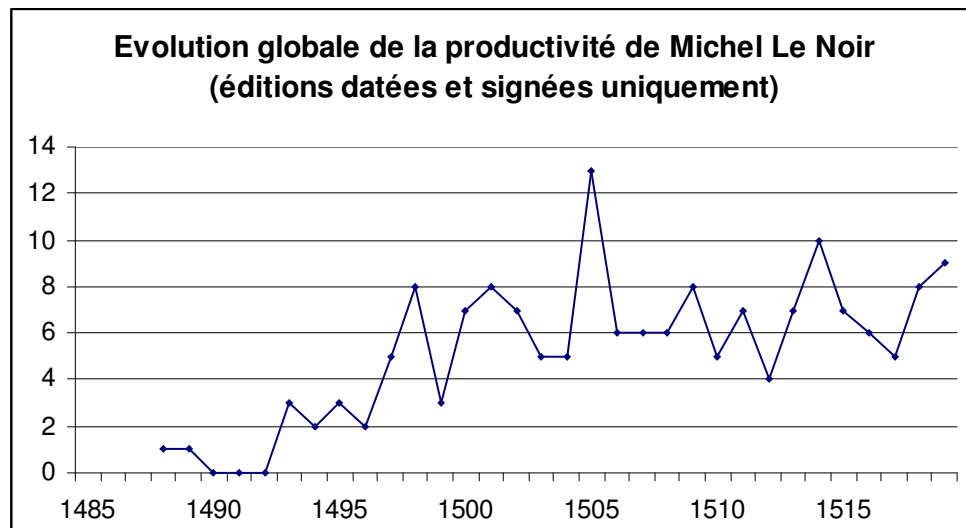
La deuxième partie de mon étude a pour sujet le fonctionnement de l'atelier à la rose blanche couronnée sous Michel Le Noir, avec, pour commencer, un chapitre consacré à l'analyse quantitative et qualitative de sa production, telle que mon répertoire la reconstitue. Dans un second temps, je reviendrai sur un certain nombre d'affaires symptomatiques des pratiques aujourd'hui jugées comme peu scrupuleuses de Michel Le Noir à l'égard des auteurs qu'il imprimait, en les replaçant dans le contexte des premières tentatives de revendication d'un droit de l'auteur sur son texte.

### **CHAPITRE 3. LA PRODUCTION IMPRIMÉE DE MICHEL LE NOIR. ANALYSE QUANTITATIVE ET QUALITATIVE.**

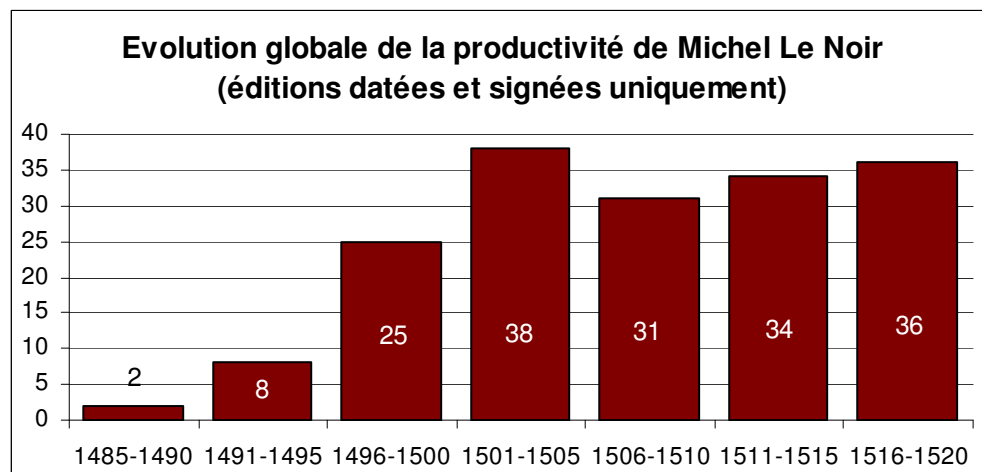
Je souhaite apporter ici quelques éclairages ponctuels, mettant en valeur certains aspects caractéristiques de la production de Michel Le Noir. Évidemment, comme toute analyse, les calculs qui vont suivre sont limités – je n'ai ici ni le temps ni la place pour étudier toutes les facettes de la production de Michel Le Noir. Par ailleurs, ils sont à considérer avec précaution, souffrant de nombreux biais, que je m'efforcerai de ne pas cacher à mon lecteur. Toutefois, malgré toutes les réserves qu'on peut émettre, il m'a semblé important de fournir quelques éléments d'analyse, pour donner une vue d'ensemble de la production de Michel Le Noir.

Mes calculs se basent sur les données fournies par mon répertoire. J'ai à ma disposition 248 éditions, qui correspondent à 176 œuvres. Selon les cas, j'examinerai l'ensemble des éditions, ou l'ensemble des œuvres ; parfois, je n'utiliserai que les éditions datées, soit 174 éditions, qui ne représentent plus que 132 œuvres. Avant chaque graphique, je préciserai quel est le corpus considéré.

Avant toute chose, je souhaite fournir au lecteur une vue d'ensemble de la production de Michel Le Noir au cours du temps. S'agissant d'une évolution chronologique, je ne prends donc en compte que les éditions datées, qui sont au nombre de 174.



Afin de lisser le graphique, et le rendre ainsi plus lisible, j'ai choisi de regrouper les données par périodes de 5 années, entre 1485 et 1520.



À première vue, on serait tenté de conclure à un accroissement de la production au cours des premières décennies, pour se stabiliser autour de 35 éditions par période de 5 années entre 1500 et 1520. Toutefois, on sait que les éditions précoces n'étaient que très rarement datées, voire signées : il est donc fort probable que nous ne disposions pas de toutes les données pour la période antérieure à 1500 (et peut-être même au-delà).

On conclura donc, plus prudemment, à une relative stabilité, avec une production de 7 éditions par an en moyenne entre 1500 et 1520. À titre de comparaison, notons que Guillaume Cavellat avait une production moyenne de 10 à 15 livres par an, contre 2 par an seulement pour Lucas Breyer, 11 par an pour Thomas Brumen, et jusqu'à 33 par an pour Jean Loys<sup>207</sup>. Il apparaît qu'un autre calcul serait ici plus judicieux : celui du nombre de feuilles produites par an, critère mis en place justement par l'équipe Renouard de la BnF pour ses volumes hors série du grand Renouard.

<sup>207</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVIe siècle...* Hors série : Breyer, Brumen, Cavellat, Paris, BnF, 1982, 1984, 1986 ; Jean Loys, Paris Musées, 1995.

## I. Données générales

Je souhaite à présent donner quelques indications d'ensemble sur le corpus publié par Michel Le Noir.

### 1. Auteurs

Les 176 œuvres éditées se répartissent entre 90 auteurs connus et 70 anonymes. Si l'on ne considère que les auteurs connus, nous avons 106 œuvres pour 90 auteurs, ayant donné lieu à 155 éditions ; soit en moyenne 1,2 œuvres et 1,7 édition par auteur. Voyons quels auteurs se situent hors de cette moyenne.

#### **De quels auteurs publie-t-on le plus d'œuvres ?**

Les auteurs dont deux œuvres ou plus ont été publiées sont au nombre de 13 ; la liste en est donnée ci-dessous :

- Spagnoli, Battista (1447-1516), dont trois lettres différentes ont été publiées (s. d. 1498, 1498)
- Alexis, Guillaume : *Le grant blason des faulses Amours* ; *Les Fainctises du monde*
- Arnaud de Villeneuve (1240?-1311) : *Regimen sanitatis Salerni* ; *Le tresor des povres*
- Cato, Dionysius : *Disticha de moribus* ; *Catho cum commento*
- Gaguin, Robert : *De Variis vite humane incommodis* ; *Les Chroniques de France*
- Gobin, Robert : *Confession générale en rime* ; *Les loups ravissants*
- Gringore, Pierre (1475?-1538?) : *Le chasteau d'amours* ; *Les folles entreprises*
- La Marche, Olivier de (1426?-1502) : *Le Chevalier délibéré* ; *Le Parement et triumphe des dames*
- Le Fèvre, Raoul : *Hercules* ; *Le recueil des histoires troyennes*
- Martial d'Auvergne (1430-1508) : *Les vigiles du roy Charles* ; *Arrêts d'amour*
- Ovide : *Les remèdes à l'amour* ; *Héroïdes*
- Sénèque (0004 av. J.-C.-0065) : *Auctoritates Senecae* ; *Decem Tragediae*
- Virgile (70-19 av. J. C.) : *Énéide* ; *Géorgique*

Sur ces 13 auteurs, 7 sont vivants (ou décédés depuis peu), 6 sont décédés de longue date.

#### **Quels auteurs ont connu le plus d'éditions ?**

Sur nos 90 auteurs connus, 41 ont donné lieu à une seule édition, 33 en ont connu 2, 9 en ont connu 3, et 7 auteurs ont donné lieu à 4 éditions et plus. Ces derniers sont Anianus, Caton, Robert Gaguin, Olivier de La Marche, Ovide, Le Pogge, Guillaume de Lorris et Jean de Meung<sup>208</sup>. De ces sept auteurs, seul Robert Gaguin est vivant : peut-être faut-il y voir un signe de la méfiance de Michel Le Noir à l'égard d'auteurs encore

<sup>208</sup> Comptabilisés comme un seul auteur pour le *Roman de la Rose*

en vie et qu'on ne peut pas réimprimer à l'envie, comme le lui avait appris son procès avec André de la Vigne, exposé au chapitre suivant.

## 2. Œuvres

### **Quelles œuvres ont connu le plus d'éditions ?**

Nous avons déjà indiqué le nombre de 248 éditions, pour 176 œuvres ; nous avons donc une moyenne de 1,4 éditions par œuvre. Voyons quelles inégalités recouvre cette moyenne.

Sur nos 176 œuvres, 121 ont été éditées une seule fois, contre 43 œuvres éditées deux fois, 8 œuvres éditées trois fois, 3 éditées quatre fois, et une œuvre éditée cinq fois. Voici la liste des œuvres ayant donné lieu au plus grand nombre d'éditions :

Anianus, <i>Compotus cum commento</i>	5 éditions
<i>Le Grant herbier en françoys</i>	4 éditions
Le Pogge, <i>Facetiarum liber</i>	
Guillaume de Lorris, Jean de Meung, <i>Le roman de la rose</i>	
Eloy d'Amerval, <i>Le livre de la diablerie</i>	3 éditions
<i>Artus de Bretagne</i>	
<i>Auctoritates sanctorum doctorum</i>	
Caton, <i>Catho cum commento</i>	
Robert Gaguin, <i>De Variis vitae humanae incommodis Elegia</i>	
Honoré Bouvet, <i>L'arbre des batailles</i>	
<i>Le Jardin de plaisance et fleur de rhétorique</i>	
<i>L'ordinaire des crestiens</i>	

Notons que sur ces 12 œuvres, seules 2 sont le fait d'auteurs vivants (Eloy d'Amerval, Robert Gaguin) ; les autres se répartissent entre auteurs défunts et auteurs inconnus. Une fois de plus, on pourrait attribuer ce phénomène à une préférence envers les auteurs défunts, qui laissent d'avantage de liberté à l'imprimeur.

## II. Caractéristiques de la production de Michel Le Noir

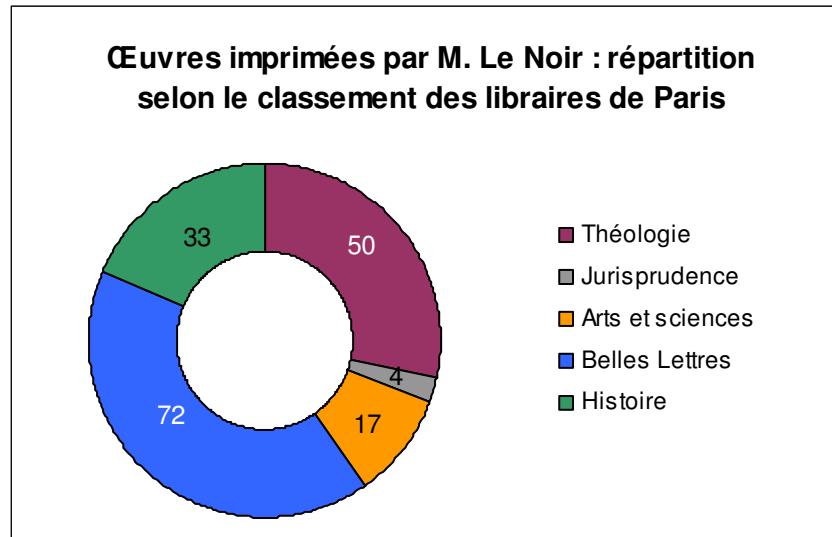
À présent qu'un rapide tableau a été brossé des éditions de Michel Le noir, venons-en à une analyse plus qualitative de sa production.

### 1. Vue d'ensemble

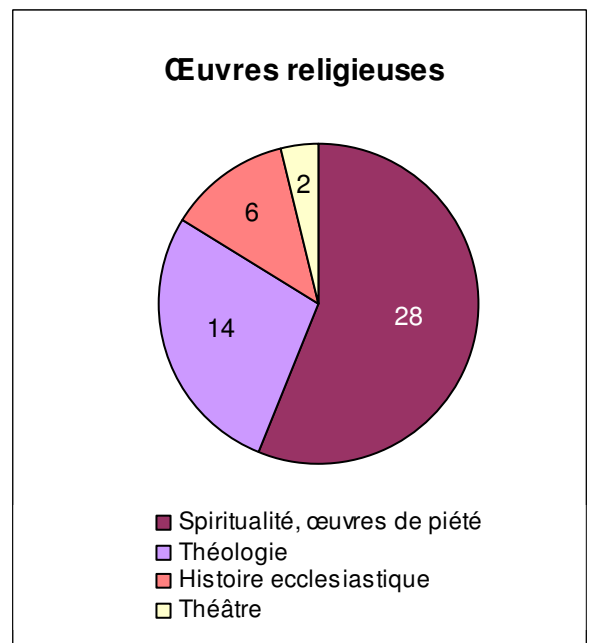
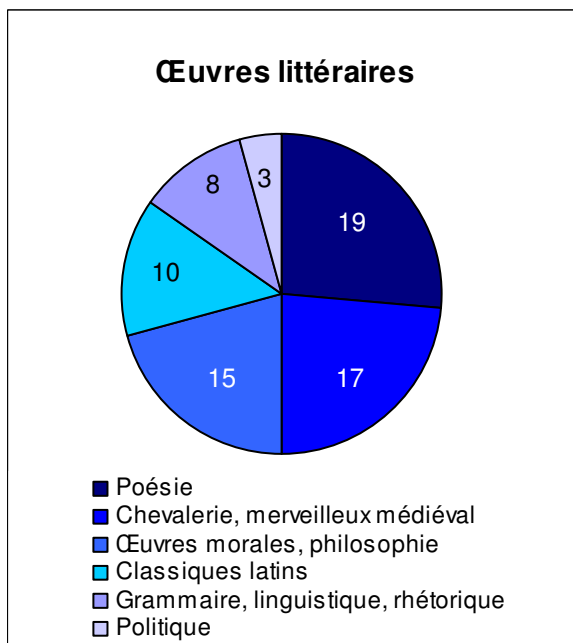
J'ai tout d'abord voulu caractériser les impressions de Michel Le Noir en leur appliquant une typologie thématique. Le classement le plus approprié m'a semblé être celui des libraires de Paris, hérité de la classification mise en place par Claude Clément en 1675. Certes, nous nous situons ici près de deux siècles plus tôt, mais c'est le premier système créé pour organiser une bibliothèque, reflétant au mieux la production de son

époque. Il distingue cinq classes : la théologie, dans laquelle j'inclus les textes de piété et de spiritualité, la jurisprudence, les arts et sciences, les Belles Lettres, l'Histoire.

Le graphique présenté ci-dessous fournit la répartition des 176 œuvres entre les cinq classes.



En donnant une vue d'ensemble de la production de Michel Le Noir, ce graphique permet de se rendre compte rapidement que près des trois quart des œuvres imprimées relèvent des Belles Lettres (72 œuvres, soit 41%) et de la théologie (50 œuvres, soit 30%). Aussi pour ces deux classes, j'ai souhaité caractériser la production par un découpage plus fin :

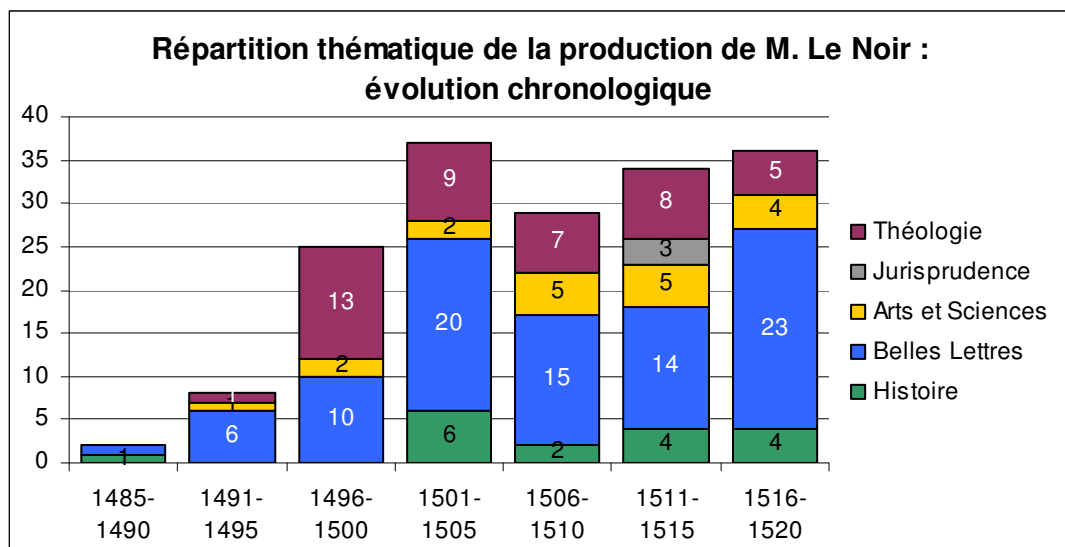


On observe ainsi une nette prédominance, pour les Belles Lettres, de la poésie, de la littérature épique médiévale, et des œuvres morales, et, pour la théologie, une suprématie plus nette encore des œuvres de piété.

Pour ce qui est des autres classes, on notera simplement que la France médiévale occupe près de 60% des œuvres historiques, la médecine et les sciences naturelles et agricoles plus de 40% chacune des œuvres de la classe « sciences et arts ». Il ne m'a pas semblé pertinent d'établir des sous-catégories pour la Jurisprudence, qui ne compte que 4 œuvres.

## 2. Évolution au cours du temps

S'agissant d'une étude intégrant la chronologie, nous ne considérons plus ici les œuvres, mais les éditions, et parmi celles-ci, les éditions datées. De la sorte, il nous reste 174 éditions, qui ne représentent plus que 132 œuvres.



Globalement, on se rend compte que l'évolution au cours du temps est assez faible. On est bien en peine de tirer des conclusions de la période antérieure à 1500, pour les raisons évoquées plus haut. Quant à la période suivante, pour laquelle nous disposons d'un nombre plus important de données, les fluctuations sont assez faibles, et on est frappé par la stabilité des proportions. Tout au plus peut-on remarquer que les trois éditions de jurisprudence se situent toutes dans la période 1511-1515.

## III. Deux mécanismes éditoriaux : rééditions et éditions partagées

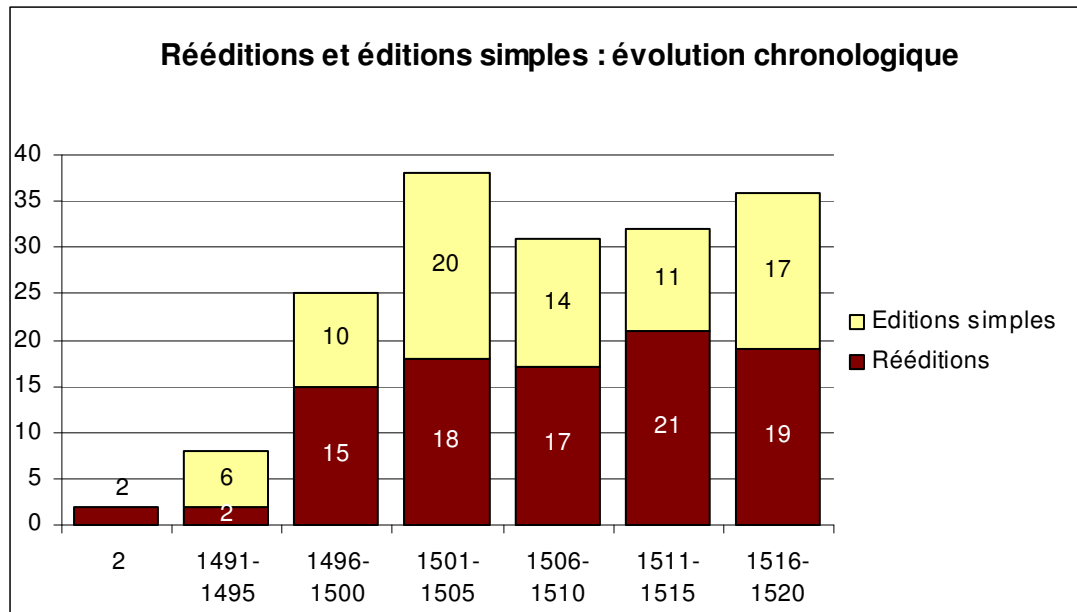
### 1. Les rééditions

#### *Vue d'ensemble*

Observons à présent de plus près les œuvres pour lesquelles Michel Le Noir a procédé à plusieurs éditions : on peut voir en effet dans les rééditions le signe d'une faveur du public, et supposer que le nombre de rééditions d'une œuvre est fonction de son succès.

Globalement, sur nos 248 éditions, 126 éditions sont des éditions multiples, contre 122 éditions uniques (soit 48% d'éditions multiples).

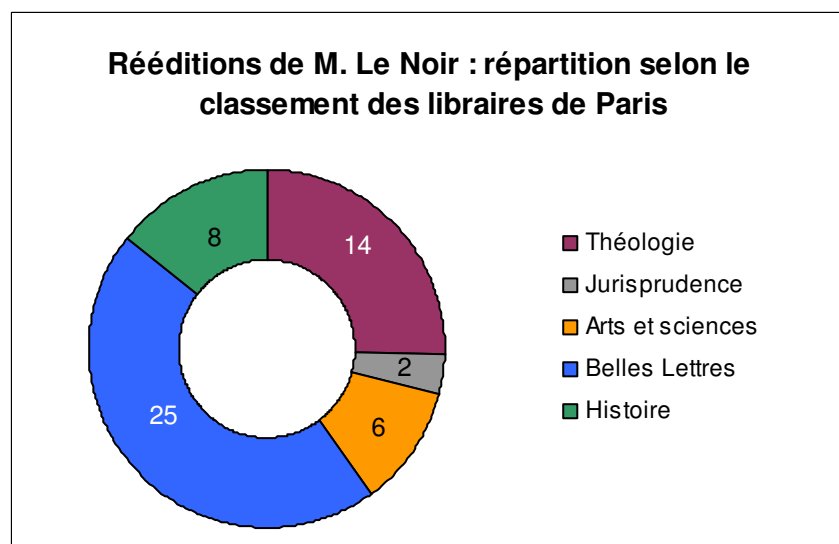




La dimension chronologique semble peu influente ici : on constate en effet une grande stabilité, pour la période 1500-1520 du moins. On notera cependant que le nombre d'éditions simples est un peu moins stable que celui des rééditions.

### ***Typologie des œuvres rééditées***

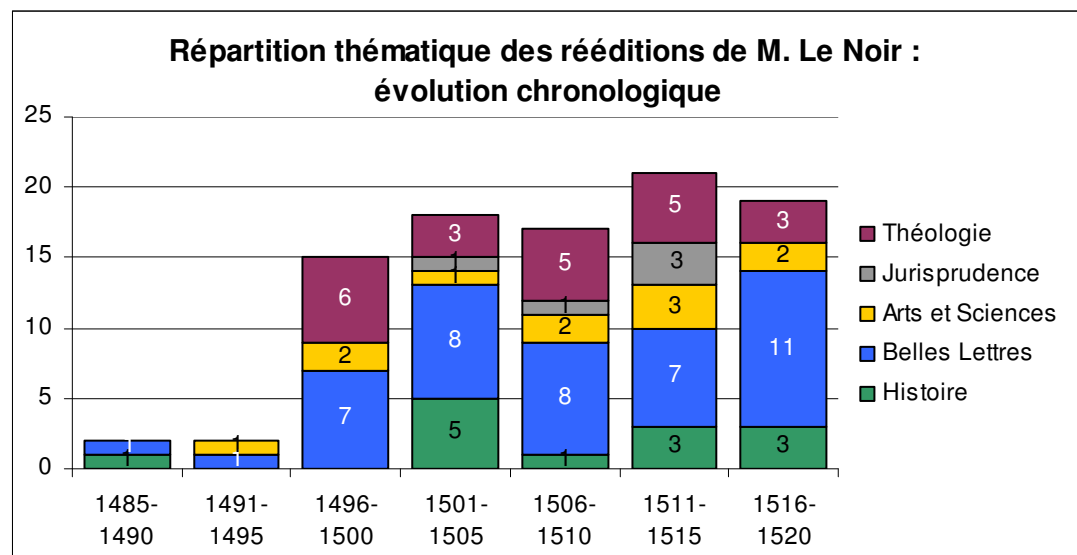
Concentrons-nous à présent sur les cinquante-cinq œuvres ayant connu au moins deux éditions.



Globalement, les proportions observées précédemment restent identiques : on retrouve une forte majorité de Belles-lettres (25 rééditions, soit 45% du nombre total de rééditions) et de théologie (14 rééditions, soit 25% du total), qui à elles seules font près des trois quarts de l'ensemble. Ainsi, les classes d'œuvres les plus imprimées par M. Le Noir sont celles qui ont été le plus plébiscitées par ses lecteurs : on peut donc conclure que Michel Le Noir répondait bien, en imprimant abondamment des ouvrages de littérature ou de piété, à une attente du public. On notera en revanche une chute de

l'Histoire, qui fait quasiment l'objet d'autant de réimpressions que les Arts et Sciences : notre tout premier graphique indiquait une proportion de 33 œuvres historiques pour 17 œuvres de la classe « arts et sciences », soit pratiquement 2 pour 1, l'Histoire représentant 19% de la production totale, et les Arts et sciences 10%. Ici il y a à peine plus d'œuvres historiques que d'œuvres scientifiques rééditées, respectivement 8 et 6, soit 15 et 11% du total. Il faut probablement y voir un succès des ouvrages de nature scientifique, inattendu par M. Le Noir, mais auquel il s'est adapté en republiant les œuvres qu'il avait le plus vendues : n'oublions pas que le record du nombre de rééditions est détenu par le *Compotus cum commento* de l'astrologue Anianus, avec 5 éditions différentes.

Les 55 œuvres ayant connu des rééditions ont donné lieu, en tout, à 126 éditions, dont seulement 94 sont datées. Si l'on cherche à représenter l'évolution du nombre de rééditions au cours du temps, en fonction de la classe des œuvres, ce sont ces 94 éditions qu'il faut considérer.



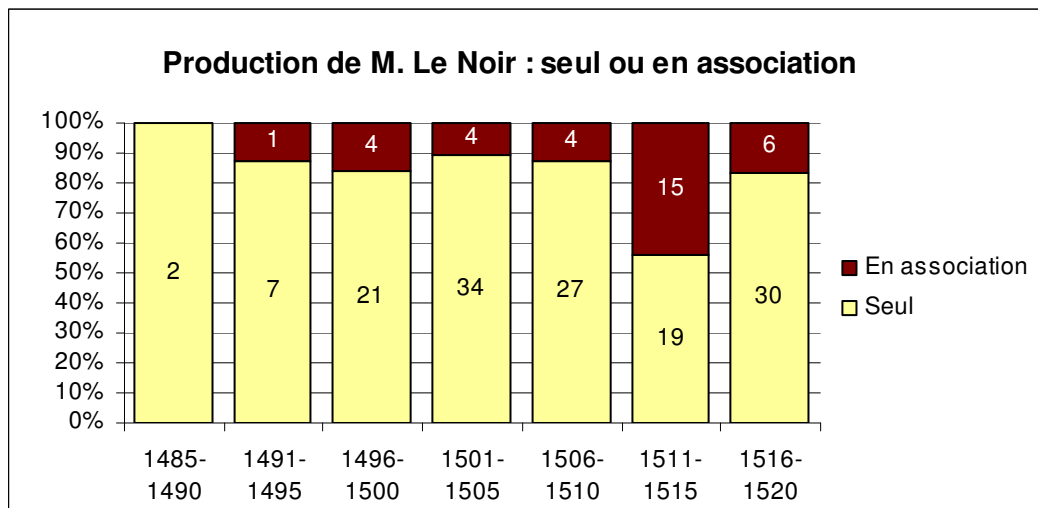
Une fois de plus, on ne peut que constater la très grande stabilité de la répartition thématique de la production de Michel Le Noir au cours du temps : il semble que, quel que soit le corpus considéré, quelle que soit la période, les proportions relatives des cinq classes restent sensiblement les mêmes.

## 2. Éditions partagées

Revenons pour finir sur les éditions pour lesquelles Michel Le Noir s'est associé avec un autre imprimeur : cela concerne 50 de nos 248 éditions, soit 20% de l'ensemble.

### *Vue d'ensemble*

J'ai tout d'abord cherché à représenter l'évolution au cours du temps, supposant que les difficultés incombant à un imprimeur en début de carrière l'incitaient d'avantage à s'associer.



La première chose que l'on remarque à la lecture du graphique est la forte proportion des impressions en association entre 1511 et 1515, avec 44% des impressions totales, quand, pour les périodes précédentes et suivantes, ce taux est respectivement de 13% et de 17%. En revanche, contrairement à ce à quoi on s'attendait, très peu d'éditions ont été réalisées en association au début de la période. Bien sûr, il faut, une fois de plus, invoquer le biais que constitue le peu de données dont nous disposons sur les quinze premières années d'exercice de Michel Le Noir, qui rend toute conclusion sur cette période assez bancal. Toutefois, si l'on peut continuer de penser que les éditions en association pouvaient représenter une solution pour les imprimeurs débutants à la situation précaire, force est de constater que ce mode de production n'était pas réservé aux seuls débutants ; Michel Le Noir y a eu recours tout au long de sa carrière. C'est, en réalité, le cas d'autres libraires, comme Thomas Brumen, dont la moitié des ventes proviennent d'éditions partagées<sup>209</sup>.

### **Les imprimeurs associés**

À défaut donc de pouvoir caractériser dans le temps les éditions en association, tâchons de voir avec qui travaille Michel Le Noir. Je ne donne pas la liste, assez longue, des vingt-sept collaborateurs de Michel Le Noir<sup>210</sup> ; je me contente ici d'indiquer ceux avec lesquels il a procédé à au moins deux impressions :

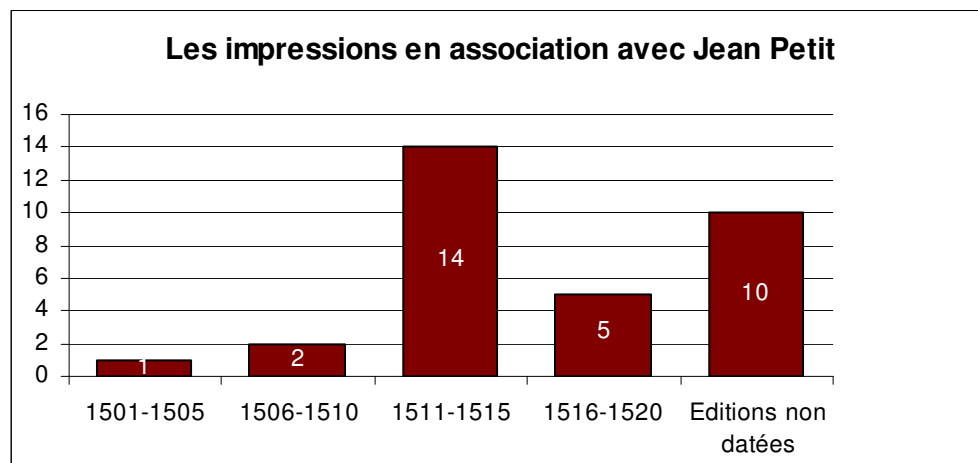
Nom de l'imprimeur associé	Nombre d'éditions en association
Chaudière, Regnault	2
Du Pré, Galliot	2
Gerlier, Durand	2
La Roche, Jean de	2
Regnault, François	2
Vérard, Antoine	2
Nyverd, Guillaume	3
Trepperel, Jean	4
Petit, Jean	32

<sup>209</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs et libraires parisiens du XVIe siècle*. Hors série : Brumen. Paris : BnF, 1984.

<sup>210</sup> Il n'y a, pour la reconstituer, qu'à prendre l'index des imprimeurs, qui figure en annexes et accompagne mon répertoire.

Ainsi il apparaît qu'à de très rares exceptions près, les associations conclues par Le Noir étaient éphémères. Le seul cas remarquable ici est celui de Jean Petit, avec lequel Michel Le Noir s'est associé à 32 reprises, soit dans 64% des cas où il s'est associé, ce qui correspond à 13% du total de ses éditions<sup>211</sup>.

Il s'agit là d'un personnage particulièrement important : c'est l'un des quatre libraires jurés de l'Université, « chef de la dynastie qui a tenu, pendant près d'un siècle, la maison de librairie la plus importante de Paris », selon P. Renouard<sup>212</sup>. Il avait l'habitude, toujours selon Renouard, de travailler en association ; ses deux enseignes principales se trouvaient rue Saint Jacques, à la Fleur de Lys d'or et au Lion d'argent. Il entretenait des relations avec diverses villes de province.



On remarquera que toutes les éditions réalisées en association avec Jean Petit se situent entre 1501 et 1520, et, pour la majorité, entre 1511 et 1515.

### ***La langue, facteur déterminant ?***

Je me suis demandé, enfin, si le recours à une impression en association pouvait être lié à la langue employée, ainsi que l'avait suggéré Claudin<sup>213</sup>.

	Français	Latin	TOTAL
Éditions associées	31 (16%)	19 (32%)	50 (20%)
Éditions seul	158 (84%)	40 (68%)	198 (80%)
TOTAL	189 (100%)	59 (100%)	248 (100%)

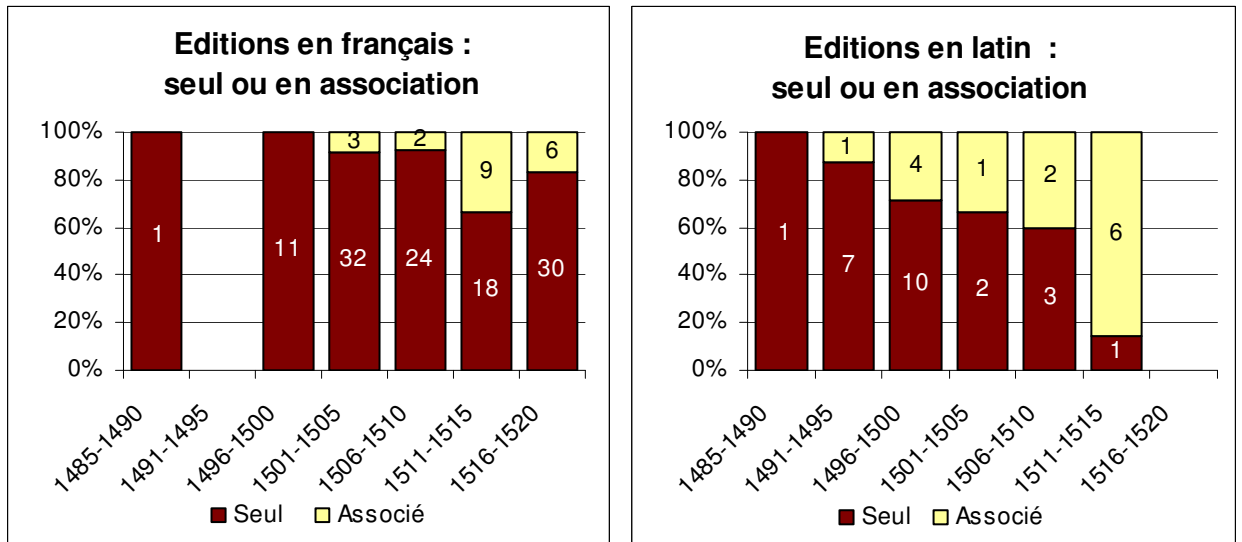
On s'aperçoit en effet que la proportion d'éditions associées est deux fois plus importante pour les éditions latines (32%) que pour les éditions françaises (16%).

<sup>211</sup> Il est fort probable que le nombre d'éditions en association avec Jean Trepperel a été bien plus important que ce qu'il apparaît ici ; mais ces éditions étaient concentrées sur les premières années de la carrière de M. Le Noir, ainsi qu'on l'a vu plus haut, années où les éditions n'étaient pas toujours datées ni même signées. Les données les concernant sont donc fort réduites.

<sup>212</sup> RENOARD, Philippe, *Imprimeurs parisiens...* Paris : A. Claudin, 1898, p. 291.

<sup>213</sup> CLAUDIN, Anatole, *Histoire de l'imprimerie en France...* T. II, p. 173. En comparant les caractères, Claudin aboutit à la conclusion que l'imprimeur privilégié lorsqu'il s'agissait de latin était Pierre Levet ; on n'en a trace ici, soit que Pierre Levet n'indiquait pas son nom en tant qu'imprimeur, ou que Le Noir n'indiquait pas le sien.

Je souhaite représenter l'évolution au cours du temps de ce rapport entre éditions seul et éditions associées, en comparant les éditions en français et les éditions en latin. S'agissant de données avec un ordre de grandeur très différent (il y a 189 éditions françaises pour 59 éditions latines), je n'ai pas eu recours à des histogrammes empilés simples, comme précédemment : si j'avais voulu conserver la même échelle sur les deux graphiques, le graphique pour les éditions en latin aurait semblé très écrasé, et aurait manqué de lisibilité. C'est pourquoi je propose cette fois des histogrammes empilés à 100%, qui permettent de comparer les valeurs relatives ; de la sorte, les deux graphiques sont parfaitement lisibles cote à cote.



Ainsi, l'hypothèse émise par Claudin se vérifie : Michel Le Noir s'associait plus volontiers lorsqu'il s'agissait d'éditions en latin, phénomène qui semble s'accroître au cours du temps.

Que conclure de ces différentes analyses, sinon une grande stabilité de la production de Michel Le Noir ? Tout au long de sa carrière, il a imprimé le même type d'ouvrages, en proportions inchangées et selon un rythme identique. D'autres études auraient pu se révéler intéressantes ici : j'aurais notamment aimé étudier le taux d'éditions princeps dans l'ensemble de la production Le Noir, afin de voir, dans la lignée du chapitre suivant, si Michel Le Noir osait se lancer dans une édition totalement neuve, ou s'il privilégiait les rééditions, entreprises plus confortables. Cela aurait supposé faire des recherches bibliographiques pour chacune des 176 œuvres répertoriées, entreprise trop longue pour être menée à bien dans le cadre de ce mémoire. Toutefois, si les conclusions apportées ici sont restreintes, j'espère qu'elles permettront d'utiles comparaisons à tous ceux qui s'intéressent à la production d'un imprimeur libraire.

## CHAPITRE 4. L'AUTEUR ET L'IMPRIMEUR AU DÉBUT DU XVI<sup>ème</sup> SIÈCLE

Parmi les historiens du XVI<sup>e</sup> siècle, plusieurs ont souligné le manque d'éthique de Michel Le Noir, son absence de scrupules voire sa malhonnêteté à l'égard des auteurs dont il éditait les textes, le plus souvent sans leur autorisation. Quatre affaires, dont nous avons conservé la trace, témoignent en effet d'une attitude plutôt agressive vis-à-vis de l'auteur qu'il imprimait. Il s'agit à présent de reconstituer ces affaires, de façon chronologique, avant de chercher à en comprendre les causes.

### I. Quatre affaires emblématiques

#### 1. Pierre Gringore, le *Chateau d'Amours* (1500)

La première affaire connue est celle du *Chateau d'Amours*, de Pierre Gringore<sup>214</sup>. Il s'agit, selon le classement établi par C. Oulmont<sup>215</sup> et non remis en cause depuis, de la seconde œuvre de Pierre Gringore. L'auteur est probablement très jeune ; il est loin d'occuper, en tous cas, la position qui sera la sienne au service du duc de Lorraine, un peu moins de vingt ans plus tard. Dans ce poème allégorique, il s'adresse à tous les « folz amoureux », et leur raconte la rencontre entre deux jeunes gens, l'un revenant du Chateau d'Amours, où il a laissé sa fortune et sa santé, et l'autre s'y rendant avec enthousiasme, sans tenir compte des conseils avisés du premier.

#### *L'édition de S. Vostre et P. Pigouchet (déc. 1500)*

Une première édition de l'œuvre paraît sans date, probablement dans le courant du mois de décembre 1500, imprimée par Philippe Pigouchet et vendue par Simon Vostre<sup>216</sup> – le duo qui avait procédé à l'impression et à la vente du *Chateau de Labour*<sup>217</sup>, un an plus tôt. La page de titre présente la marque de l'imprimeur, Philippe Pigouchet, ainsi que le nom du libraire, mais ne précise par le nom de l'auteur – ce qui n'a rien de surprenant en ces premiers temps de l'imprimé. À la fin du texte en revanche, un acrostiche permet de reconstituer les noms de Pigouchet et de Vostre, mais aussi celui de Gringore, chaque acrostiche étant précédé d'une petite rubrique explicative :

« *Le nom de l'imprimeur qui a imprimé ce livre congnoistrez par les premières lettres de ce couplet... »*

« *Le nom du marchant qui a fait faire ce livre... »*

« *Le surnom de l'acteur qui a fait et composé ce livre par les premières lettres de ce couplet... »*<sup>218</sup>

<sup>214</sup> Sur Pierre Gringore, je renvoie à ma thèse d'École des Chartres : *Pierre Gringore (v. 1475 – v. 1538), homme de lettres, de théâtre et de cour. Être auteur au XVI<sup>e</sup> siècle*. Voir aussi OULMONT, Charles, *Pierre Gringore. La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance*. Paris : H. Champion, 1911 (Bibliothèque du XV<sup>e</sup> siècle, XIV) ; Genève : Slatkine reprints, 1975, 2 vol.

<sup>215</sup> OULMONT, Charles, *Op. Cit.*

<sup>216</sup> Un exemplaire à la BNF, Res- Ye- 1322.

<sup>217</sup> Première édition à Paris, chez P. Pigouchet pour S. Vostre, le 22 octobre 1499. Un exemplaire à Paris, Bibliothèque Mazarine, Inc. 1055. Réimpression par A. POLLARD, *Le Chateau de Labour*. Edimbourg : Roxburghe Club, 1905.

<sup>218</sup> Copié sur l'exemplaire BNF Res- Ye- 1322, f. 44r-44v.

**Les éditions de M. Le Noir (20 déc. 1500 et 4 fév. 1501)**

Peu après, Michel Le Noir publie à son tour le *Chasteau d'Amours*, le 20 décembre 1500<sup>219</sup> ; une seconde édition suit rapidement, le 4 février 1501 (n. st.)<sup>220</sup>. On est surpris des nombreuses altérations du texte dans la première édition de Le Noir, qui semble avoir été faite à la va-vite, et ne pas avoir bénéficié de correction ; la seconde, en revanche, paraît plus complète et moins incorrecte, et porte la marque de Le Noir au verso du dernier folio. On remarque surtout l'absence de l'acrostiche formant le nom de Gringore, alors que ceux de Vostre et Pigouchet ont été conservés, sans leurs rubriques explicatives. À la place, un acrostiche a été ajouté, donnant le nom de Michel Le Noir lui-même. Selon C. J. Brown<sup>221</sup>, le poème n'a pas été composé par Gringore pour l'occasion, ainsi que cela avait certainement été le cas des poèmes de Pigouchet et de Vostre, mais a été reconstitué par Michel Le Noir à partir de vers de Gringore, récupérés au fil du texte du *Chasteau d'Amours*. La chercheuse américaine s'indigne de la conduite infâme de Michel Le Noir<sup>222</sup>, qui s'est vraisemblablement procuré l'édition de Vostre et Pigouchet et l'a copiée, ni plus ni moins, sans en référer à Gringore bien sûr, mais même en supprimant délibérément le seul lien entre son œuvre et le poète – l'acrostiche final, unique signature du texte. De semblables méthodes ont pu être observées chez Richard Pynson et Wynken de Worde, les éditeurs anglais du *Chasteau de Labour*<sup>223</sup> –, mais cette fois, dans le milieu de l'édition parisienne, l'affront est beaucoup plus visible. Il n'a pourtant donné lieu à aucune poursuite. En revanche, il a certainement contribué à accélérer la prise de conscience de Gringore de ses droits en tant qu'auteur ; tout au long de sa carrière en effet, il s'efforcera de protéger son œuvre et d'en contrôler la diffusion imprimée, en cherchant à obtenir des privilèges et en inventant tout un panel de marqueurs d'identité qu'il dissimulera dans chacun de ses textes.

Signalons que le texte connaîtra encore trois éditions. De la première, non datée, chez Jean Trepperel<sup>224</sup>, ne nous est parvenu qu'un seul exemplaire, incomplet de la fin. Il est donc impossible de savoir si l'édition contenait ou non un acrostiche ; probablement pas, si l'on considère, comme C. J. Brown<sup>225</sup>, que Trepperel s'était procuré un exemplaire chez Le Noir, avec qui il avait l'habitude de collaborer, ainsi qu'on l'a déjà dit. Les deux éditions suivantes paraissent à Lyon, chez François Juste, respectivement en 1532 et 1541. Seule la première nous est accessible<sup>226</sup> ; comme elle contient l'acrostiche de Gringore, il est vraisemblable que la seconde le contienne également.

<sup>219</sup> Un exemplaire à la BNF, Res- Ye- 1019

<sup>220</sup> Un exemplaire à la British Library, IA. 40470.

<sup>221</sup> C'est l'hypothèse de C. J. Brown, qui a identifié plusieurs vers. Cf. BROWN, Cynthia Jane, *The Confrontation Between Printer and Author in Early Sixteenth-Century France : Another Example of Michel Le Noir's Unethical Printing Practices*. S. 1. [Genève] : Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, 1991, p. 112, n. 25.

<sup>222</sup> BROWN, Cynthia Jane, *Poets, Patrons, and Printers : Crisis of Authority in Late Medieval France*. Ithaca : Cornell University Press, 1995, p. 83. – BROWN, Cynthia Jane, « The Confrontation... » p. 110-117.

<sup>223</sup> Sur la diffusion anglaise de cette œuvre, voir BROWN, Cynthia Jane, *Poets...*, p. 184-187.

<sup>224</sup> BNF, Res- Ye- 270

<sup>225</sup> BROWN, Cynthia Jane, *Poets...*, p. 83

<sup>226</sup> Un exemplaire se trouve à la bibliothèque municipale de Lyon, Res. 811483, et a fait l'objet d'une numérisation par la BNF, NUMM- 79183. Pour ce qui est de la seconde édition lyonnaise, un exemplaire est signalé à la Bibliothèque Herzog August de Wolfenbüttel par M. Walsby, mais je ne l'ai pas retrouvé dans le catalogue en ligne de la bibliothèque. PETTEGREE (Andrew), WALSBY (Malcolm) et WILKINSON (Alexander), *French Vernacular Books – Livres vernaculaires français*. Leiden, Boston : Brill, 2007, n° 23824.

## 2. Jean Lemaire de Belges, *Le Temple d'honneur et de vertus* (1503-1504)

### *L'édition d'Antoine Vérard (1504)*

Trois ans après la publication du *Château d'Amours*, un cas similaire est à signaler. Le *Temple d'honneur et de vertus*, composé par Jean Lemaire de Belges à la toute fin de l'année 1503, est un poème en l'honneur de la mort du duc Pierre II de Bourbon, survenue le 10 octobre, et adressé à sa veuve Anne de Beaujeu. Antoine Vérard en donne une première édition au début de l'année suivante<sup>227</sup>, sur laquelle J. Lemaire de Belges semble avoir exercé un certain contrôle ; son nom apparaît en effet sur la page de titre :

« *Le Temple d'honneur et de vertus. Composé par Jehan Le Maire disciple de Molinet a l'honneur de feu monseigneur de Bourbon* »

Ainsi sur la page de titre figurent les noms de l'auteur, de son maître (Jean Molinet), et de son ancien patron (le duc de Bourbon) ; nulle mention en revanche d'Antoine Vérard, l'imprimeur, pourtant célèbre et d'ordinaire prompt à faire figurer son nom là où il le peut. Plus loin, une curieuse lettre dédicatoire l'évoque en des termes pleins de déférence :

« *Après l'avoir communiqué à Anthoine Verard, libraire de Paris, lequel l'a bien voulu mettre sur ses formes impressoires et le publier partout.* »

Je ne sais si l'on doit conclure, à la suite de C. J. Brown, que pour une fois Antoine Vérard était du côté de l'écrivain ; toujours est-il que le nom de Vérard, fort connu, et qui représentait potentiellement un argument commercial, n'apparaît nulle part dans le texte.

### *L'édition de Michel Le Noir (6 avril 1504)*

Au contraire, la seconde édition du texte, qui est le fait de Michel Le Noir, le 6 avril 1504, paraît avoir été conçue sans l'accord de l'auteur. Il s'agit probablement d'une copie de l'édition de Vérard, de moins bonne qualité. L'auteur déplore en effet ses nombreuses coquilles, qui sont autant de preuves que l'édition a été mal préparée, et que la relecture en a été bâclée. Dès la page de titre, l'auteur est désigné comme « Jehan Le Maistre », « Molinet » devient « Melinet », et le duc de Bourbon est nommé « duc de Boubon »... Dans l'épître dédicatoire, Le Noir a remplacé le nom de Vérard par le sien. Au colophon, il a ajouté son nom et son adresse :

« *Cy fine le temple d'honneur imprimé à Paris le VI jour d'avril mil cinq cens & quatre par Michel Le Noir demourant sur le pont saint Michel a l'ymaige saint Jehan l'evangeliste* »

C. J. Brown souligne le contraste entre cette attitude revendicatrice et celle de Vérard, pour une fois beaucoup plus modeste. L'absence de relecture de l'auteur, signe qu'il s'agissait bien là d'une édition pirate, entraîne une moins bonne qualité du texte imprimé, nuisible à la renommée de l'auteur comme à celle de l'imprimeur.

<sup>227</sup> Sur Lemaire de Belges, voir DOUTREPONT (Georges), *Jean Lemaire de Belges et la Renaissance*. Genève : Slatkine, 1974. – JODOGNE (Pierre), *Jean Lemaire de Belges écrivain franco-bourguignon*. Bruxelles : Académie royale de Belgique, 1972. – SPAAK (Paul), *Jean Lemaire de Belges : sa vie, son œuvre et ses meilleures pages*. Genève : Slatkine, 1975.



Jean Lemaire des Belges attendra cinq ans pour faire paraître une autre œuvre à Paris. Il s'agira de la *Légende des Véniciens*, en 1509. Entre temps, il est devenu plus méfiant, plus vindicatif aussi : il évoque son droit souverain sur le texte, obtient un privilège de trois ans. Son nom n'apparaît pas sur la page de titre, mais au verso :

« *Maistre Jehan Le Maire de Belges, hystoriographe, acteur de ce livre* ».

Pour C. J. Brown, c'est le signe que, pour l'auteur, l'affirmation de son nom compte moins que le souci de se protéger des autres imprimeurs. Il est probable que les procès d'André de La Vigne et de Jean Bouchet, les privilèges obtenus par Pierre Gringore ont joué un rôle dans l'attitude méfiante de Jean Lemaire de Belges.

### 3. Jean Bouchet, *Les regnars traversant*

#### *L'édition d'Antoine Vérard (1503-1504)*

Dans la troisième affaire présentée ici, datant de la même période, Michel Le Noir joue un rôle secondaire, complice de l'usurpation plutôt qu'initiateur. Au tournant des années 1503 et 1504, Antoine Vérard publie deux éditions d'une œuvre inédite de Jean Bouchet<sup>228</sup>, les *Regnars traversant les perilleuses voyes des folles fiances du monde*. Or la page de titre de chacune des éditions de Vérard indique comme auteur Sébastien Brant, le célèbre auteur de la *Nef des fous* :

« *Les Regnars traversant les perilleuses voyes des folles fiances du monde, composees par Sebastien Brand, lequel composa la nef des folz derrenierement. Imprimé à Paris. Et autres plusieurs choses composees par autres facteurs* »<sup>229</sup>

Pourtant, Antoine Vérard connaissait parfaitement l'identité réelle de l'auteur des *Regnars traversant*, dont il avait laissé figurer l'acrostiche au milieu du texte, précédée d'une rubrique explicative :

« *Exhortacion ou par les premieres lectres des lignes trouverez le nom de l'acteur de ce present livre et le lieu de sa nativité :*

*B*ransler sur vous de la fureur vengeance  
*Q*ue aveuglez vous povez clerement  
*U*oir maintenant qu'il nous veult promptement  
*C*onstituer en mortel indigence  
*H*onte n'avez de vostre negligence  
*E*t de bien faire ne semblez curieux  
*T*raistres estes à la haulte regence  
  
*N*'en doutez point et aux saintz glorieux  
*A* bien parler semblez gens furieux  
*T*ous promptz et pretz de guerroyer les cieulx  
*J*e le congnois à l'œil sans en enquerre  
*F*aulx chrestiens voz faitz tant vicieux  
  
*D*e peste et mort sont cause et conscieux

<sup>228</sup> Sur Jean Bouchet, voir *Jean Bouchet, traverseur des voies périlleuses, 1476-1557*. Actes du colloque de Poitiers, 30-31 août 2001, réunis par Jennifer Britnell et Nathalie Dauvois. Paris : H. Champion, 2003. – BRITNELL (Jennifer), *Jean Bouchet*. Edinburgh : Edinburgh university press for the University of Durham, 1986. – HAMON (Auguste), *Un grand rhétoricien poitevin : Jean Bouchet, 1476-1557?* Genève : Slatkine reprints, 1970.

<sup>229</sup> Copié sur l'exemplaire de la BNF, Res- Yh- 7, f. 1r.

*Et de famine et de mortelle guerre*  
*Pour quoy doncques sans autres signes querre*  
*On ne s'amende. Ou pensez-vous humains,*  
*Ignorez-vous que le ciel et la terre*  
*Contre vous soyent pour voz maulx inhumains ?*  
*Tendez les bras chascun joingne les mains*  
*Incessamment cryant misericorde*  
*Et delaissez les maulx dont estes taintz*  
*Remorant les faitz de dieu haultains*  
*Si avec luy voulez avoir concorde. »<sup>230</sup>*

Il s'agissait là tout simplement d'une astuce de l'imprimeur, cherchant à accélérer la vente du livre, en en attribuant la paternité à un auteur autrement plus célèbre et populaire que ne l'était alors Jean Bouchet, tout juste âgé de vingt-cinq ans. L'attribution n'était d'ailleurs pas invraisemblable, puisque Jean Bouchet s'était largement inspiré de la traduction qu'il avait faite du texte de S. Brant.

Jean Bouchet semble avoir attaqué Antoine Vérard devant la cour du Châtelet ; c'est ce que laisse entendre un passage de ses *Épîtres morales et familières du traverseur*, parues à Poitiers en 1545 :

*« Le premier [livre] fut les Regnars traversans*  
*L'an mil cinq cens, qu'avois vingt cinq ans,*  
*Ou feu Verard pour ma simple jeunesse*  
*Changea le nom, ce fut a luy finesse*  
*L'intitulant au nom de monsieur Brand*  
*Un Alemant en tout sçavoir tresgrand*  
*Qui ne sceut onc parler langue françoise,*  
*Dont je me teu, sans pour ce prendre noise,*  
*Fors que marri je fuz, dont ce Verard*  
*Y adjousta des choses d'un aultre art,*  
*Et qu'il laissa tres grant part de ma prose,*  
*Qui m'est injure, et a ce je m'oppose*  
*Au Chastellet, ou il me pacifia*  
*Pour un present lequel me dedia »<sup>231</sup>*

Notons que Bouchet ne s'indigne pas tant de l'attribution de son texte à Sébastien Brant, dont il reconnaît la science, et dont on sait qu'il s'est beaucoup inspiré<sup>232</sup>, que des altérations que son texte, dont il n'a pas pu surveiller l'édition, a ainsi subi. Quoi qu'il en soit, les minutes de ce procès, s'il a existé, n'ont pas été retrouvées.

### **L'édition de Michel Le Noir (21 mai 1504)**

Le 21 mai 1504, un autre imprimeur publie les *Regnars traversant* : Michel Le Noir<sup>233</sup>, dont la marque figure au titre<sup>234</sup>, et l'adresse au colophon :

<sup>230</sup> Copié sur l'exemplaire de la BNF, Res- Yh- 7, f. 32.

<sup>231</sup> *Épître morale*, XI, f. 47v, cité par C. J. Brown, *Poets...*, p. 21-28.

<sup>232</sup> Il reconnaît sa dette dans un manuscrit de 1531 (Poitiers ms 440, fol. 1r-1v)

<sup>233</sup> Britnell, Jennifer, *Jean Bouchet...* p. 81-82, 304-306.

<sup>234</sup> Silvestre p. 31 n°60

« *Cy finist le livre des Regnars traversant les voyes perilleuses des folles fiances du monde. Imprimé à Paris par Michel Le Noir demourant sur le pont saint Michel a l'imaige de saint Jehan l'Evangeliste. Et fut achevé l'an mil cinq cens et quatre : le XXI jour de may* »<sup>235</sup>

S'appuyant sur l'édition donnée par Vérard, Michel Le Noir en reprend également la fausse attribution, sans qu'on soit absolument certain que l'usurpation soit, cette fois, voulue ; il est sûr en tous cas que l'autorisation de Bouchet n'a pas été requise.

Or c'est précisément à ce moment-là qu'André de La Vigne, en procès contre Michel Le Noir au sujet de l'impression du *Vergier d'Honneur*, ainsi qu'on le verra plus loin, cherche des témoins contre l'imprimeur ; le Parlement, à sa requête, lui a accordé un délai de deux semaines, à partir du 11 mai 1504, dans ce but précis. Le 3 juin 1504, André de La Vigne gagne son procès contre Michel Le Noir : interdiction est faite à Michel Le Noir et à tout imprimeur de publier le *Vergier d'Honneur* et les *Regnars traversant* sans son consentement pour une durée d'un an, jusqu'au 1<sup>er</sup> avril de l'année 1505. Ainsi, André de La Vigne obtient du Parlement l'autorisation de superviser, pour un an, la publication de ces deux œuvres, dont une seule est – et encore, partiellement – de lui. On s'est beaucoup interrogé sur les raisons de la présence des *Regnars traversant*, qui n'avaient *a priori* rien à voir avec André de La Vigne, dans le procès de celui-ci. C. J. Brown en a proposé une explication convaincante : Jean Bouchet, compatriote de La Vigne, lui aurait servi de témoin lors de son procès, et celui-ci se serait en échange engagé à veiller aux intérêts de Bouchet, une fois reparti pour Poitiers<sup>236</sup>.

Quelles qu'aient été les décisions prises par le Châtelet et le Parlement, il semble que, une fois de plus, la timide tentative d'un auteur pour contrôler la diffusion de son œuvre a donné un résultat mitigé ; en 1522, Philippe Le Noir, fils de Michel, publiera à son tour les *Regnars traversant*, annonçant, comme son père avant lui, Sébastien Brant en page de titre. En réalité, c'est surtout pour les œuvres suivantes que cette prise de conscience portera ses fruits : la *Déploration de l'Église*, parue en mai 1512, sera protégée par un privilège du Parlement pour deux ans<sup>237</sup>.

#### 4. André de La Vigne, *Le Vergier d'honneur*

La dernière affaire qui nous occupe est, de loin, la plus importante. À une date inconnue (antérieure à novembre 1504)<sup>238</sup> paraît chez Pierre Le Dru le *Vergier d'Honneur*. Ce recueil de textes poétiques contient, entre autres textes, des pièces d'André de la Vigne, qui a exercé les fonctions d'historiographe du roi sous Charles VIII<sup>239</sup>.

<sup>235</sup> BNF Res Yh 61 et Congress Rosenwald 919

<sup>236</sup> C'est aussi l'avis de Britnell, Jennifer, *Jean Bouchet...*, p. 1.

<sup>237</sup> Britnell, Jennifer, *Jean Bouchet...*, p. 306-307.

<sup>238</sup> Sur la page de titre de cette première édition, il est indiqué qu'André de La Vigne est secrétaire du duc de Savoie, qui meurt en septembre 1504, mais il n'est pas à exclure que l'auteur ait continué d'indiquer ce titre, même après le décès de son protecteur, et tant qu'il n'en avait pas trouvé un nouveau. On retiendra plus sûrement la date butoir de novembre 1504, à laquelle il devient secrétaire d'Anne de Bretagne : il est certain qu'André de La Vigne n'eut pas manqué d'indiquer cette fonction s'il l'avait déjà occupée au moment où parut la première édition du *Vergier d'Honneur*.

<sup>239</sup> Sur André de la Vigne, voir LE MARANT DE Kerdaniel, Édouard (pseud. Jean Plémeur et Yan Braz), *Un rhétoricien, André de La Vigne*. Paris : H. Champion, 1919 (Bibliothèque du XV<sup>e</sup> siècle, 22 bis)

### **Le procès de M. Le Noir (30 avril – 3 juin 1504) : les faits**

Le 30 avril 1504, André de la Vigne attaque Michel Le Noir en justice devant le Parlement de Paris. Il exige l'interdiction de publier le *Vergier d'honneur*. Afin de disposer du temps nécessaire à la préparation de son affaire (rassemblement des pièces justificatives, production de témoins), La Vigne demande un délai, qui lui est accordé par le Parlement le 11 mai ; pendant ce temps, Michel Le Noir est autorisé à finir l'impression des exemplaires déjà sous presse, pourvu qu'il ne les vende pas<sup>240</sup>.

Le 3 juin<sup>241</sup>, soit trois semaines plus tard, le Parlement rend sa décision : Michel Le Noir, et avec lui tous les autres imprimeurs parisiens qui souhaiteraient le faire, se voit interdire l'impression, et, *a fortiori*, la vente, du *Vergier d'honneur*, sans l'autorisation expresse d'André de La Vigne. La sentence inclut également les *Regnars traversans* de Jean Bouchet, ainsi qu'on l'a dit plus haut. Il incombe à Michel Le Noir de régler les frais de justice occasionnés.

### **Quelles sont les conclusions à tirer de cette affaire ?**

Si André de la Vigne a eu soudainement l'idée d'attaquer un imprimeur pour avoir mis en vente une édition non autorisée et revue par lui, c'est qu'il avait, très probablement, connu une situation différente précédemment : on peut imaginer que l'édition de Pierre Le Dru était antérieure, et qu'André de la Vigne y avait collaboré, voire qu'il en avait tiré quelque bénéfice financier. On devine assez facilement qu'une fois de plus, Michel Le Noir s'était procuré un exemplaire de cette œuvre nouvelle, dont il avait aussitôt procédé à la copie.

Aussi, pour André de La Vigne, il s'agit d'une double victoire. C'est, d'une part, lui accorder, avec cette forme embryonnaire de privilège, l'assurance d'une juste rémunération de son travail de poète pour l'année à venir ; c'est, également, reconnaître son droit en tant qu'auteur à contrôler la diffusion de son œuvre. Même si l'interdiction ne vaut que pour une année, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 1505, et même si ses motivations sont sans doute plus économiques qu'éthiques, l'affaire marque un tournant dans l'histoire du droit d'auteur : il s'agit de la première affirmation, par une cour de justice royale, d'un droit de l'auteur sur le texte qui l'a composé.

Dans l'année qui va suivre, seul Pierre Le Dru, qui avait la confiance d'André de La Vigne depuis la première édition du *Vergier d'Honneur*, publiera le texte. La seconde édition sortie de ses presses peut en effet être datée de cette année : elle porte en page de titre une allusion à la fonction de secrétaire de la reine Anne de Bretagne, occupée par l'auteur à partir de novembre 1504 (date de l'entrée parisienne de celle-ci). Par ailleurs, on ne voit pas très bien pour quelles raisons André de La Vigne se serait gardé de faire usage de son droit de contrôle, obtenu après procès, ce qui place comme *terminus ad quem* la fin du pseudo privilège, soit le 1<sup>er</sup> avril 1505. Notons enfin que, une fois le délai d'un an passé, les imprimeurs recommenceront à publier le texte. Entre 1506 et 1525, 4 éditions supplémentaires vont se succéder, sans donner lieu à un quelconque procès ; parmi celles-ci, signalons les deux éditions de Philippe Le Noir, fils de ce même Michel

<sup>240</sup> Archives nationales, Conseil 1509 (12 nov. 1503-7 nov. 1504), fol. 154v, le 11 mai 1504.

<sup>241</sup> Et non le 13, ainsi que l'indique à tort RENOUARD, Philippe, *Documents sur les imprimeurs...* (manuscrit)

contre qui le procès avait été intenté, en 1521-1522<sup>242</sup> pour son propre compte et aux alentours de 1525 pour le libraire J. Jehannot<sup>243</sup>.

## II. Les rapports entre l'imprimeur et l'auteur

Force est de constater que Michel Le Noir a été associé, voire est à l'origine de plusieurs affaires que l'on peut, légitimement, considérer comme condamnables. Mais, avant de l'accuser de malhonnêteté, il faut revenir sur un certain nombre de points concernant la relation entre auteur et imprimeur, et s'assurer qu'on ne plaque pas sur le XVI<sup>e</sup> siècle naissant des concepts qui n'y avaient pas sens alors.

### 1. Auteur et imprimeur : les pratiques courantes

Il existe trois formes principales de rapport entre un imprimeur et un auteur. Dans le premier cas, l'auteur se charge lui-même de faire imprimer son œuvre : il va voir un imprimeur, lui donne son texte, fournit le papier et prend en charge tous les frais d'impression (entretien du matériel typographique, salaire de la main d'œuvre...). Le rôle de l'imprimeur peut varier : lorsque l'auteur subvient à tous les frais, tous les exemplaires lui reviennent, et le rôle de l'imprimeur est alors extrêmement limité ; mais les frais peuvent également être mieux répartis, et l'ingérence de l'auteur dans l'atelier de l'imprimeur n'est pas toujours aussi grande. Quoi qu'il en soit, l'auteur garde toujours un œil sur l'impression.

L'auteur peut également décider de céder tous ses droits sur son texte à un imprimeur qui se charge d'engager tous les frais. Dans ce cas, pour qu'il puisse disposer d'exemplaires, pour en faire don à des grands, ou bien procéder à leur vente, l'auteur devra conclure un accord avec l'imprimeur : il peut obtenir des exemplaires en échange de son texte, ou acheter à l'imprimeur des exemplaires à prix réservé. S'il a obtenu un privilège, il peut être en mesure d'obtenir des conditions plus avantageuses.

Enfin, l'auteur peut composer sur commande de l'imprimeur, plus au fait des goûts du public (almanachs, pronostications, classiques latins...) Dans ce cas, il est évident que la position de l'imprimeur est la plus confortable.

Ainsi, à moins que l'auteur soit suffisamment riche pour engager lui-même les frais d'impression, il perd tout contrôle sur son manuscrit une fois remis à l'imprimeur ou au libraire. Bien plus, il ne peut choisir que le premier imprimeur ; dans le cas fréquent où l'édition princeps est copiée par un autre imprimeur, l'auteur est impuissant face à cette forme de piratage.

### 2. Des pratiques abusives ?

L'arrivée de l'imprimé, encore à ses balbutiements, a créé un vide législatif qui permet toutes sortes d'abus. C'est là une idée fort connue, qui vient des auteurs eux-mêmes. Ainsi Jean Boucher, dans la préface de ses *Angoisses et Remèdes d'Amour*, en 1536, critique les pratiques douteuses des imprimeurs du début du siècle :

<sup>242</sup> De nombreux exemplaires en sont conservés ; signalons BNF, Roth 479 ; BNF Res. Smith-Lesouef. 149 ; Mazarine, Res 5887b.

<sup>243</sup> Des exemplaires à la BNF : Res- K- 70 (2) ; Res 4 Lb28 15C.

« Certains temps après (qui fut l'an mil cinq cens ung), avant qu'avoir prins fin et conclusion en ces petiz labeurs<sup>244</sup>, ne es Regnars traversans et Loups ravissans, aulcuns imprimeurs de Paris, où lors faisois demourance, plus desireux du remplissement de leurs bourses que de leur honneur ne du mien, avoient trouvé moien de retirer partie de mes compositions petites, et les avoient incorrectement imprimées : et à icelles baillé nom et tiltre à leur plaisir, dont depuis y eut procès en la court de Parlement deffini à la confusion d'aulcuns desdictz imprimeurs. »<sup>245</sup>

Ailleurs, dans son *Epistre morale*, il accuse les imprimeurs de gâcher le texte par leur négligence :

« Vous imprimeurs  
Estes souvent des facteurs reprimeurs ,  
Et... adjoustez a vostre fantasie  
Chose mauvaïse au propos mal choisie,  
En corrompant la rime bien souvent,  
La prose aussi, la mettant trop au vent,  
Et qui pis est corrompant la sentence  
De l'escripvant, c'est injure et offense. »<sup>246</sup>

S'il est sûr que de semblables pratiques existaient, il faut se garder cependant de les condamner en bloc. D'une part, gardons en tête la situation très précaire de l'imprimeur, en ce début de XVI<sup>e</sup> siècle : de nombreux curieux se sont lancés dans l'aventure de l'imprimerie, et la concurrence est rude. Ainsi, on sait que la rue Saint-Jacques était le lieu de la plus forte concentration d'imprimeurs : pas moins de 200 marchands imprimeurs ou libraires s'y sont succédé au cours du XVI<sup>e</sup> siècle ! On y retrouve les noms les plus fameux de l'imprimerie parisienne : Thielman Kerver à l'enseigne du Gril puis de la licorne, Josse Bade à l'enseigne du renard qui ferre, Michel de Vascosan à la fontaine, Jean Petit à la fleur de lys d'or, François Regnault à l'éléphant, les frères Marnef au pellican...

Pour subsister, Michel le Noir a dû s'associer : d'abord avec son beau-frère, Jehan Trepperel, puis avec Pierre Levet, pour les éditions latines uniquement<sup>247</sup>. On sait en effet que l'acquisition des caractères représentait l'un des achats les plus coûteux qui incombait à l'imprimeur : aussi lui arrivait-il souvent de conclure une association, sous diverses formes, avec un autre imprimeur, pour partager les coûts, ou avec un libraire, qui possédait l'argent nécessaire aux investissements.

D'autre part, au-delà de ces considérations – de ces circonstances atténuantes, si l'on veut –, il faut se replacer dans le schéma mental qui était celui du XVI<sup>e</sup> siècle : le remaniement du texte d'un auteur par l'imprimeur diffère finalement assez peu du travail de l'éditeur de manuscrits, compilateur et parfois glosateur de textes écrits par d'autres. Partant, il est tout aussi légitime que celui de l'auteur principal.

### 3. La pratique du privilège

C'est pour faire face à cette situation précaire qu'ont été créés les privilèges. Il ne s'agit pas en effet, une fois les frais d'une première édition engagés, de voir son travail récupéré par un autre imprimeur qui, s'étant procuré un exemplaire, en mettra en vente peu après une copie effectuée à la va-vite, et à plus bas prix. Aussi l'imprimeur

<sup>244</sup> Il s'agit de *L'amoureux transi sans espoir*

<sup>245</sup> *Les Angoisses et remèdes d'amour*, 1536, cité par Britnell, Jennifer, *Jean Bouchet...*, p. 302.

<sup>246</sup> *Epistre morale*, XI, fol. 48r

<sup>247</sup> CLAUDIN, Anatole, *Histoire de l'imprimerie...* II, 163-174 ; 558, n°32.

souhaite-t-il bénéficiaire pour un temps raisonnablement long d'un monopole sur les premières éditions qu'il entreprend, pour assurer un minimum de rentabilité à son entreprise<sup>248</sup>. Le souci est bien entendu financier, de même qu'il l'est lors des quelques cas de demande de privilège par les auteurs eux-mêmes : ainsi lorsque Pierre Gringore reçoit un privilège, on souligne qu'« il a vaqué par long temps »<sup>249</sup>, on allègue sa « longue application de temps, peine et labeur »<sup>250</sup>. Dans le cas qui nous occupe, il est intéressant de souligner que ce n'est pas Pierre Le Dru mais André de La Vigne qui intente un procès à Michel Le Noir. Il y a fort à parier que l'enjeu du procès était avant tout financier : l'auteur cherchait surtout à être payé pour son travail de composition. Toutefois, le fait que la demande émane de l'auteur et non de l'imprimeur constitue à coup sûr une étape importante de l'affirmation d'un droit d'auteur, fut-ce pour des motifs économiques.

#### 4. L'idée de droit d'auteur : un frémissement

On le sait, parler de droit d'auteur ou de propriété intellectuelle relève de l'anachronisme avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Toutefois, de nombreux articles ou monographies ont été consacrés à ce qu'on pourrait appeler l'éclosion d'une conscience collective chez les écrivains du début du XVI<sup>e</sup> siècle. Cela a partie liée, bien sûr, avec l'apparition de l'imprimerie, qui entraîne des bouleversements fondamentaux dans le circuit qui était celui du livre manuscrit, traditionnellement défini par la triade poète – copiste – protecteur<sup>251</sup> : au moment où le texte littéraire devient un bien marchand, il sort du cercle des bienfaiteurs. Or il semble, au tout début du XVI<sup>e</sup> siècle, qu'un mouvement soit né parmi les auteurs. On a assisté, au cours de ce chapitre, à plusieurs tentatives d'auteurs pour lutter, par des moyens légaux, contre la récupération de leurs textes par les imprimeurs. On peut également imaginer une certaine forme de solidarité entre les auteurs : il est fort probable que Jean Bouchet ait servi de témoin à André de La Vigne ; la même idée a pu être avancée par C. J. Brown à propos de Gringore.

Cette idée est bien sûr à nuancer. D'une part les succès obtenus par les auteurs sont toujours limités : ceux-ci obtiennent, au mieux, un contrôle temporaire sur la diffusion de leur œuvre. La durée d'un privilège dépasse alors rarement une année, au-delà de laquelle l'auteur n'a, de fait, plus aucun droit sur son texte. D'autre part, il ne faudrait pas croire à une prise de conscience générale des auteurs qui, tels un seul homme, se lèveraient pour clamer leur droits sur les textes qu'ils ont écrits : dans la très grande majorité des cas, l'auteur ne se soucie pas vraiment du devenir de son texte. Tel son aîné de la civilisation du manuscrit, il voit son travail de composition comme le moyen d'attirer l'attention et les faveurs d'un grand ; aussi, ne comprenant pas l'intérêt d'une diffusion imprimée, il ne cherche pas à la contrôler. Ainsi, dans le *Temple de Mars*, œuvre de Molinet qui a connu une large diffusion (on connaît 8 manuscrits différents, et pas moins de 12 éditions), le nom de l'auteur n'apparaît que dans les manuscrits du XVI<sup>e</sup> siècle. Sa mort, tôt dans le siècle (1507) laisse aux imprimeurs français les mains libres : Jean Trepperel, Jean de Vingle, Michel Le Noir ne mentionnent pas son nom dans leurs éditions.

<sup>248</sup> DOCK, Marie-Claude, *Étude sur le droit d'auteur*. Paris : Libr. gén. de droit et de jurisprudence, 1963 (« Bibliothèque d'histoire du droit et droit romain »), p. 65

<sup>249</sup> *Les Fantaisies de Mère sotte*, Copié de l'exemplaire BNF, Res-Ye- 293, f. 2r

<sup>250</sup> *Heures de Notre-Dame*. Copié de l'exemplaire Arsenal, 8T2578, f. 2r.

<sup>251</sup> Ainsi que le rappelle le titre même de l'ouvrage fondamental sur ce point de C. J. Brown, *Poets, patrons, printers...*

S'il est loin d'être général, un mouvement d'affirmation des droits d'auteur naît bien dans ces cinq premières années du XVI<sup>e</sup> siècle. Les pratiques abusives de certains imprimeurs vont cristalliser la notion d'autorité, déjà latente<sup>252</sup>, en amenant les auteurs à défendre leurs droits. Un procès identique à celui d'André de La Vigne s'était déroulé en mars 1504, opposant Guillaume Cop, auteur d'almanachs, à l'imprimeur Jean Boissier ; comme pour l'affaire du Vergier d'Honneur, c'est à l'auteur qu'on avait donné raison, interdisant à l'imprimeur la vente de ses exemplaires<sup>253</sup>. Un an plus tard, Pierre Gringore obtiendra le premier privilège concédé à un auteur en langue vulgaire, pour ses *Folles Entreprises* : on assiste ainsi, petit à petit, à la mise en place des règles du jeu dans le monde encore neuf de l'imprimerie. Par la suite, lorsque le pouvoir royal se rendra compte du formidable outil de diffusion que peut représenter l'imprimé pour la diffusion des idées protestantes, il cherchera à la contrôler plus étroitement, et les privilèges deviendront un instrument politique. En 1566, l'ordonnance de Moulins entérinera le contrôle définitif de l'État sur la production imprimée : désormais, toute première édition devra être autorisée par la chancellerie royale.

---

<sup>252</sup> C'est l'objet d'un chapitre entier dans l'ouvrage de DOCK, Marie-Claude, *Étude sur le droit d'auteur...*, livre II, ch. 3, p. 76-83.

<sup>253</sup> Pour le résumé de l'affaire, voir Armstrong, Elizabeth, *Before Copyright : The French Book-Privilege System 1498-1526*. Cambridge : Cambridge University Press, 1990, p. 35-36.



## Partie III. Constitution d'un répertoire d'imprimeur libraire

---

Pour finir, je souhaite introduire le répertoire qui constitue le centre de mon mémoire, et dont une copie figure en annexes. C'est, plus précisément, la méthode utilisée pour constituer ce répertoire que je souhaite exposer à présent, afin d'expliquer à mon lecteur quels choix, inévitablement discutables, ont été faits, compromis nécessaires entre la contrainte de temps qui m'était impartie et les possibilités dont je souhaitais doter mon répertoire.

Au-delà de ce répertoire, j'ai souhaité réfléchir à la présentation idéale d'une notice bibliographique, comparant plusieurs modèles de répertoires existants, sur papier ou en ligne, et dont les qualités sont reconnues par la profession. J'ai réalisé, pour une même édition de Michel Le Noir, la notice que fourniraient ces différents répertoires, afin de rendre au lecteur la comparaison plus évidente. Les fonctionnalités offertes par les bases en ligne ont été intégrées à mon modèle de notice, qui figure également en annexe. Ainsi, comme mon lecteur l'aura compris, cette partie, plus courte que les précédentes, doit être considérée comme l'introduction au tome d'annexes qui l'accompagne.

## CHAPITRE 5. APPLICATION DE L'EAD A LA CONSTITUTION D'UN RÉPERTOIRE BIBLIOGRAPHIQUE

### I. L'EAD

#### 1. Qu'est-ce que l'EAD ?

L'EAD (Description archivistique encodée)<sup>254</sup> est une DTD (Définition de type de document) qui utilise un balisage XML (eXtensible Markup Language) pour créer des instruments de recherche. Née du besoin d'adapter le format MARC au traitement des ensembles documentaires, elle a été conçue pour rendre compte de la hiérarchie d'un

---

<sup>254</sup> Sur l'EAD, voir en priorité QUEYROUX, Fabienne, "EAD, la Description Archivistique Encodée", *La numérisation des textes et images : techniques et réalisations*, éd. Par Isabelle WESTEEL et Martine AUBRY, Lille, Éditions du Conseil scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle Lille 3, 2003, p. 75-90. – QUEYROUX, Fabienne, STOCKING, Bill (éd.), *Encoding across frontiers : proceedings of the European Conference on Encoded Archival Description and Context (EAD and EAC)*, Paris, France, 7-8 October. New York, Haworth Information Press, 2005, 286 p. La webographie est plus abondante : Voir tout d'abord le site officiel, hébergé par la Library of Congress (documentation, liens et outils en anglais, fichiers de la DTD 2002 en téléchargement), <<http://www.loc.gov/ead/>> (consulté le 28. 11. 09) ; on trouvera sur le site des Archives de France dictionnaire des balises, manuel d'encodage, bibliographie, référentiel des applications françaises, et bulletin sur la DTD EAD, <<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/classement/normes-outils/ead>> (consulté le 28. 11. 09). Le manuel d'application de la société des Archivistes américains est téléchargeable sur le site de l'association : <<http://www.archivists.org/>> consulté le 12. 12. 09. Le site de la Research Library Group propose un manuel d'application et un outil de validation de la DTD EAD : <<http://www.oclc.org/research/activities/past/rlg/ead/bpg.pdf>> consulté le 28. 11. 09. Enfin, une liste de tables de correspondance entre Unimarc et d'autres formats, notamment EAD, est proposée par le Comité français Unimarc, hébergé par le site de l'Enssib : <<http://cfu.enssib.fr>> consulté le 12. 12. 09. À venir : le guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque, en cours de réalisation : <http://bonnespratiques-ead.net>

fonds d'archives, en conformité avec la norme ISAD (G)<sup>255</sup>. Son autre vocation est d'établir un ensemble de règles communes de description, pour faciliter les échanges de fichiers entre institutions. La première DTD, issue de recherches commencées à l'Université de Berkeley (Californie) et poursuivies au sein de la SAA (Society of American Archivists), est publiée en 1998 ; nous utilisons aujourd'hui la seconde version, publiée en 2002, qui fait appel à l'encodage XML.

En France, l'EAD s'est rapidement imposée au monde des Archives, et un groupe d'experts de l'AFNOR travaille à la traduction de la documentation. Mais l'EAD peut également trouver de nombreuses applications dans le domaine des bibliothèques, en premier lieu pour éditer des catalogues de manuscrits. Rappelons ici les exemples les plus connus : la première tentative a été menée en 2001 au département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, avec la parution sur Cd-rom du dernier volume de *Nouvelles Acquisitions françaises*. Elle fut bientôt suivie par celle de CaLAMES<sup>256</sup>, le Catalogue en Ligne des Archives et des Manuscrits de l'Enseignement Supérieur, puis par la grande entreprise de rétroconversion des 106 tomes du *Catalogue général des Manuscrits des bibliothèques publiques de France*, aujourd'hui intégré au Catalogue collectif français<sup>257</sup>. Au-delà de ces quelques exemples fort connus d'édition électronique ou de rétroconversion de catalogues existants, l'EAD peut également servir à la constitution de bibliothèques virtuelles, par exemple pour reconstituer une bibliothèque disparue ou éparpillée<sup>258</sup>.

## 2. Les avantages du XML combiné à la DTD EAD

L'usage de l'EAD, combinée aux possibilités offertes par l'XML, présente de nombreux avantages<sup>259</sup>. Le principe essentiel de l'XML est le découpage du texte en une arborescence d'éléments dont la nature est définie par les balises qui les englobent. L'imbrication de ces éléments, leur caractère facultatif ou obligatoire, leur contenu, leurs attributs sont définis par la DTD. L'EAD permet, grâce à ses 146 éléments différents, une grande richesse de description, qui organise au mieux l'information, chaque donnée pouvant faire l'objet d'une caractérisation très fine grâce aux balises qui l'encadrent ; d'autre part, le document encodé reproduit, dans sa structure, celle du corpus documentaire qu'il décrit. De la sorte, les recherches sont facilitées dans le fichier.

Par ailleurs, l'XML est le format de l'échange par excellence, indépendant des plates-formes techniques, des logiciels, des systèmes d'exploitation. Il permet l'archivage à long terme, les normes ISAD (G) et ISAAR donnant à chaque document une structure identique. De plus, la mise en page du document final est parfaitement indépendante de la structure du document XML, support de l'information : ainsi, chaque bibliothèque peut par exemple appliquer sa propre charte graphique au fichier, sans en modifier la structure et le contenu. Enfin, rappelons que l'XML recourt au système Unicode, qui intègre les caractères de toutes les langues vivantes et de la plupart des

<sup>255</sup> Norme générale et internationale de description archivistique. Voir le site du Conseil international des Archives, <<http://www.ica.org>> consulté le 12. 12. 09.

<sup>256</sup> <<http://www.calames.abes.fr>> consulté le 28. 09. 09.

<sup>257</sup> <<http://ccfr.bnf.fr/>> consulté le 28. 11. 09

<sup>258</sup> Voir l'intéressante tentative de la Bibliothèque virtuelle Pereisc, en 2007, réalisée à partir de quinze registres de correspondance de Nicolas Fabri de Peiresc (1580-1637), conservés à la bibliothèque Méjanès. <http://data.internum.org>

<sup>259</sup> Sur les avantages du modèle arborescent XML pour le catalogage du livre ancien, voir DELAVAU (Martine), SORDET (Yann), WESTEEL (Isabelle), « Penser le catalogage à l'âge du numérique », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°4, p. 52-61, 2005. En ligne, voir <http://bbf.enssib.fr>

langues mortes, ce qui lui permet d'être utilisable partout dans le monde, et de décrire des documents de toute provenance.

### 3. Pourquoi utiliser l'EAD pour la description du livre ancien ?

Si elle a été créée pour la description des ensembles documentaires manuscrits, l'EAD n'en est pas moins adaptable, avec certaines réserves, à la description du livre ancien. La structure arborescente du XML est avantageuse dès lors qu'on choisit de structurer un répertoire, plutôt que de donner un catalogue de notices présentées toutes sur le même plan : on peut ainsi regrouper sous une même entité les œuvres d'un même auteur, ou les éditions d'une même œuvre, ou encore les exemplaires d'une même édition, ce qui présente des avantages évidents pour la clarté de l'énoncé de l'information. Ainsi, dans notre cas, cela permet de se rendre compte rapidement qu'André de la Vigne, après son fameux procès, ne sera plus jamais publié par Michel Le Noir, contrairement à Gringore, qui n'avait pas réagi lors de la double publication du *Chateau d'Amours*, et dont Le Noir publiera encore les *Folles entreprises*. En outre, le balisage de l'information permet de multiplier par la suite les possibilités de recherche, et facilite la constitution d'index. Il est également possible de créer des liens, qu'il s'agisse de liens internes, vers un autre passage du document, par exemple pour rapprocher deux œuvres éditées ensemble, ou de liens externes, dirigeant l'utilisateur vers la notice d'un catalogue en ligne, ou même vers la reproduction numérique du document sous Gallica. Par ailleurs, l'XML offre d'excellentes garanties en matière de pérennité des données, élément fondamental pour une entreprise bibliographique, qui par essence n'est jamais finie. Enfin, et pour répondre au principal reproche qui pourrait m'être adressé, concernant le fait que l'EAD a été créée en direction des centres d'archives, et non des bibliothèques, ajoutons que le modèle, conçu pour favoriser les échanges de fichier, permet l'intégration des équivalences Dublin Core ou MARC.

## II. Choix techniques

J'ai procédé par saisie directe, à partir du logiciel d'encodage Oxygen 11.0, édité par la société SyncRO Soft, configuré pour respecter la DTD EAD. Une fois posé le souhait d'utiliser l'XML et la DTD EAD, et le logiciel d'encodage choisi, restait à prendre un ensemble de décisions préalables à la constitution du fichier.

### 1. Définition du corpus

Il s'agissait tout d'abord de définir le corpus décrit. J'ai choisi de ne pas me limiter aux seules éditions sorties des presses de Michel Le Noir, mais d'étendre mon répertoire à toutes celles qui étaient passées entre ses mains en tant que libraire : celles qu'il a commandées à un collègue imprimeur et mises en vente ensuite dans la boutique de son atelier. Les dates extrêmes de mon répertoire sont celles de son activité. J'aurais pu prendre le parti de ne débiter qu'au 1<sup>er</sup> janvier 1501, évitant ainsi les incunables, plus délicats à traiter. Quant à la date extrême, devais-je m'arrêter à la date de son décès, ou englober les éditions de sa veuve Jeanne Trepperel, voir toutes celles de l'atelier à la rose blanche, sur un temps donné ? Cette dernière possibilité a été rapidement écartée,

faute de temps. J'ai finalement choisi de ne pas retenir les éditions de Jeanne Trepperel, me limitant strictement aux éditions du vivant de Michel Le Noir. Enfin, un certain nombre d'éditions sont simplement attribuées à Michel Le Noir, sans que son nom ne figure en page de titre ou au colophon ; le plus souvent, sa marque d'imprimeur permet de l'identifier tout de même de façon à peu près sûre, c'est pourquoi je ne les ai pas écartées.

## 2. Finesse du balisage

Après avoir défini le corpus, s'est posé le problème du degré de finesse du balisage à adopter. C'est en effet la première question que doit se poser une bibliothèque avant de procéder à une entreprise de ce genre : plus le balisage est fin, et les informations nombreuses, plus la description est approfondie, et plus les possibilités de manipulation du fichier, une fois terminé, sont variées ; toutefois, il est évident qu'augmente en même temps la longueur et le coût de l'entreprise. Il faut donc toujours, avant de commencer l'encodage, se poser la question des usages envisagés et des publics visés. En ce qui me concerne, le paramètre de coût n'intervenait pas, mais la question du temps était particulièrement contraignante. Pour respecter les impératifs du mémoire de DCB, j'ai dû me résoudre à un balisage assez grossier, limitant au strict nécessaire le nombre d'informations figurant sur chaque notice : auteur, titre de l'œuvre, date de l'édition, éventuels autres imprimeurs, format, exemplaires. Le contenu des notices fera l'objet d'un développement ultérieur, et chacun de ces éléments sera présenté ; je ne m'y attarde donc pas pour l'instant.

## 3. Ordre de classement des notices

Enfin, s'est posée la question de l'organisation du répertoire : dans quel ordre présenter mes notices ? Comment structurer ces dernières ?

J'avais mis en place une méthodologie aboutie pour le répertoire des éditions anciennes de Pierre Gringore, que je ne pouvais pas reprendre telle quelle : avec Gringore, je disposais d'un nombre réduit d'œuvres, pour lesquelles j'indiquais les éditions, chaque édition étant ensuite localisée, lorsque cela était possible, dans une ou plusieurs bibliothèques. J'avais donc une organisation arborescente assez simple, correspondant parfaitement au modèle des F. R. B. R.<sup>260</sup>. Pour Michel Le Noir en revanche, s'agissant d'un imprimeur, il me fallait dresser la liste des différentes éditions produites, correspondant à un très grand nombre d'œuvres et d'auteurs différents. Toutefois, une organisation hiérarchisée, indiquant pour chaque auteur ses œuvres, pour chaque œuvre ses éditions, et pour chaque édition ses exemplaires, n'est pas pour autant totalement absurde. En effet, même s'il est plus fréquent d'avoir, pour un auteur donné, une seule œuvre, représentée par une seule édition, la part des auteurs représentés par plusieurs œuvres ou par plusieurs éditions d'une même œuvre est loin d'être négligeable – à peu près un tiers de mon répertoire – aussi m'a-t-il semblé légitime d'adopter une organisation arborescente, à mon avis toujours préférable à un catalogue qui superposerait les notices sans permettre d'établir entre elles les liens qui existent

<sup>260</sup> F. R. B. R. : Functional Requirements for Bibliographic Records. Cf. *Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques. Rapport final du groupe de travail IFLA*. Traduction française de *Functional requirements for bibliographic records : final report*. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2001.

parfois. S'est enfin posée la question de l'ordre de présentation des notices au sein de mon répertoire : devais-je privilégier l'ordre alphabétique, des auteurs ou des titres, la date de la première édition, la date de composition ? J'ai finalement opté pour l'ordre alphabétique des auteurs (ou des titres, pour les œuvres anonymes), puis l'ordre alphabétique des œuvres, et enfin l'ordre chronologique des éditions.

### III. Contenu d'une notice

Il est temps d'en venir à la présentation du répertoire à proprement parler, en évoquant successivement les différents éléments qui le constituent. Auparavant, il m'a semblé bon de donner au lecteur quelques clés pour comprendre le principe de l'encodage XML respectant la DTD EAD.

#### 1. Quelques notions d'encodage

Le schéma de base est une imbrication d'éléments `<c>` : chaque niveau de la notice correspond en effet à un élément `<c>`. Dans mon répertoire, un premier élément `<c>` ouvre la notice d'auteur, à l'intérieur de laquelle un second élément `<c>` ouvre la notice d'œuvre, contenant ensuite autant d'éléments `<c>` que d'éditions, chaque élément `<c>` d'édition comprenant ensuite autant d'éléments `<c>` que d'exemplaires. On ferme ensuite, par des balises fermantes `</c>`, la notice d'exemplaire, puis la notice d'édition, puis la notice d'œuvre, puis la notice d'auteur.

Chaque élément `<c>`, quel que soit le nombre de sous éléments `<c>` qu'il contient, doit impératif être défini par une balise `<did>`. Pour respecter la DTD, celle-ci doit comporter au moins une balise caractérisante, dont deux seulement vont nous servir ici : `<unittitle>` et `<repository>`.

Ces quelques principes d'encodage posés, voici, ci-dessous, le modèle de notice utilisé dans les cas les plus simples :

```

<c>
  <did><unittitle><persname role="auteur">Auteur</persname></unittitle></did>
    <c>
      <did><unittitle type="titre uniforme">Oeuvre</unittitle></did>
        <c>
          <did><unittitle><bibref><imprint>
            <geogname>Paris</geogname> :
            <publisher>Le Noir, Michel (14..-1520)</publisher>,
            <date normal="1499-10-22">22 octobre 1499</date>.
          </imprint></bibref></unittitle>
          <physdesc><physfacet type="format">8°</physfacet></physdesc>
        </did>
          <c>
            <did><repository><corname>Bibliothèque nationale de
France</corname></repository></did>
          </c>
        </c>
      </c>
    </c>
  </c>

```

Reprenons à présent chacun des étages de la notice.

## 2. La notice d'auteur

En tête de la notice figure le nom de l'auteur, donnée particulièrement importante puisque c'est à elle que se rattache l'ensemble de la notice. Le nom de l'auteur est indiqué sous la forme donnée par le fichier des autorités de la BnF ; il figure dans une balise <persname>, qui signale un nom de personne physique, insérée dans la balise <unittitle> qui permet de définir correctement la notice d'auteur. J'ai affecté à la balise <persname> l'attribut « role », lui donnant comme valeur "auteur" : de la sorte, il sera possible de réaliser très facilement un index des auteurs.

Lorsque l'auteur ne nous est pas connu, lorsqu'il n'est pas indiqué par nos sources, qu'il ne figure pas sur l'ouvrage, et qu'on ne peut l'établir avec certitude, on se contente de reprendre les premiers mots du titre, ou, s'il existe, le titre uniforme ; dans ce cas, il figure directement dans la balise <unittitle>, à laquelle on ajoute un attribut « type » avec pour valeur « titre uniforme », lorsque ce dernier nous est fourni par le fichier des autorités de la BnF.

## 3. La notice d'œuvre

Vient ensuite la notice d'œuvre, caractérisée par le titre de l'œuvre. Celui figure dans un élément <unittitle>. Lorsqu'on dispose du titre uniforme, c'est celui-ci qu'on indique, en ayant inséré à l'intérieur de la balise ouvrante <unittitle> l'attribut type, affecté de la valeur « titre uniforme ». Si le nom du titre uniforme diffère beaucoup du titre figurant sur l'ouvrage, au point qu'on pourrait ne pas faire le rapprochement, le titre imprimé est alors ajouté, dans une autre balise <unittitle>, dont l'attribut type prend alors la valeur « titre usité ». Voici, par exemple, le début de la notice consacrée à Christine de Pisan, dont *Le livre des trois vertus* a été imprimé sous le titre « Le trésor des dames » :

```
<c>
<did><unittitle><persname>Christine de Pisan (1363?-1431?)</persname>
</unittitle></did>
  <c>
  <did><unittitle type="titre uniforme">Le livre des trois vertus</unittitle>
  <unittitle type="titre usité">Le trésor de la cité des dames</unittitle>
  </did>
  <c>[début de la notice d'édition...]
```

Lorsque le titre conventionnel n'existe pas dans la base des autorités de la BnF, j'indique une forme simplifiée du titre, correspondant souvent aux premiers mots. Soulignons qu'il ne s'agit jamais du relevé de la page de titre : j'ai fait le choix en effet de ne pas donner dans ce répertoire à notices courtes les relevés de page de titre et de colophon.

## 4. La notice d'édition

À l'intérieur de la notice d'œuvre se trouve la notice d'édition. La balise <unittitle> qui la définit contient plusieurs informations, figurant entre crochets lorsqu'elles ne sont pas directement recopiées de l'ouvrage.

On trouve tout d'abord le lieu d'édition, dans une balise <geogname> caractérisant les lieux. Figure ensuite le nom du ou des imprimeurs, donné(s) sous la forme indiquée par le répertoire des autorités imprimeurs de la BnF<sup>261</sup>, dans autant de balises <imprint> qu'il y a de noms. Lorsque le nom de l'imprimeur ne figurait pas sur le document, j'ai indiqué « s. n. », avec, si possible, le nom du ou des imprimeurs supposés entre crochets. La date est indiquée en nouveau style, l'année commençant au premier janvier. Elle est donnée en toutes lettres dans l'élément <date> ; une version normalisée de la date a été ajoutée, pour faciliter la constitution d'index et permettre l'affichage dans l'ordre chronologique. Elle consiste en l'ajout de l'attribut "normal" à l'intérieur de la balise <date>, dont la valeur est la date sous le format "AAAA-MM-JJ". Lorsque la date n'est pas indiquée, on note « s. d. », et, si possible, on fait figurer une date approximative, fournie par la bibliographie, entre crochets. Lorsque c'est une fourchette de dates qui est indiquée, seule la première date est reprise dans la forme normalisée.

En plus de ces indications basiques, la fameuse triade « Lieu : imprimeur, date » recommandée par feu la norme Z 44-074, l'élément <unittitle> est le lieu où l'on peut indiquer tous ceux qui, en dehors de l'imprimeur, ont contribué à l'édition : ainsi l'éditeur, bien sûr, mais aussi le traducteur, le commentateur, etc. Dans ce cas, une balise <persname> est consacré à chacun d'entre eux, affectée de l'attribut "role", prenant la valeur correspondant à leur fonction ("éditeur", "traducteur", "commentateur", etc.)

En dehors de l'élément <unittitle>, la notice d'édition contient un élément <physdesc>, destiné à fournir toutes les informations concernant l'aspect physique de l'édition : format, relevé des signatures, nombre de folios, illustrations, etc. Dans les notices courtes de mon répertoire ne figure que l'indication du format, dans un élément <physfacet> affecté de l'attribut "type" auquel je donne la valeur "format".

## 5. La notice d'exemplaire

Enfin, la notice d'édition peut contenir une à cinq notices d'exemplaires, n'ayant pas considéré utile de faire figurer plus de cinq localisations. Chaque localisation correspond à un exemplaire physique ; je n'ai pas tenu compte en effet des exemplaires numériques lorsque ceux-ci venaient en complément d'un exemplaire bien réel (il me semblait absurde de considérer que la BnF possédait deux exemplaires, lorsque le second n'était que la version numérisée du premier). En revanche, lorsqu'une bibliothèque possède plusieurs exemplaires, celle-ci figure plusieurs fois.

Chaque localisation fait l'objet d'un élément <c>. À l'intérieur, le nom de la bibliothèque figure dans un élément <repository>, précisé par une balise <corpname>, indiquant qu'il s'agit d'une institution. Les localisations sont données par proximité décroissante, en adoptant le point de vue d'un chercheur travaillant à Paris (Paris, France, Europe et U. S. A.). Pour chaque exemplaire, je précise l'institut de

<sup>261</sup> Ce répertoire reprend celui de MELLOTT (Jean-Dominique) et QUEVAL (Élisabeth), *Répertoire d'imprimeurs-libraires (vers 1500-vers 1810)*. 4e éd. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004.

conservation, selon l'intitulé proposé par la notice d'autorité de la Bibliothèque nationale de France.

Dans le cas où aucun exemplaire ne serait localisé, j'ai fait figurer la mention « Pas d'exemplaire connu » dans l'élément <unittitle>.

## IV. Bilan, perspectives

Mon répertoire, conçu de façon assez simple, offrira néanmoins d'intéressantes possibilités de traitement. Le balisage de la notice permet de mettre en place moteurs de recherche ou index, pour les noms de personnes, les dates, les bibliothèques. Grâce à l'attribut « role » de la balise <persname>, il est possible de proposer un moteur de recherche offrant comme critères les personnes physiques, en les distinguant selon leur rôle (auteur, imprimeur, éditeur, commentateur, traducteur...).

Toutefois, on pourrait aller bien plus loin, dans le degré de finesse de la description, mais aussi dans les fonctionnalités du répertoire. Pour ce qui est de la description, on peut songer à indiquer des éléments de bibliographie à chaque niveau de la notice, selon qu'ils concernent l'auteur, l'œuvre, l'édition ou l'exemplaire. La description de l'édition, dans la balise <physfacet>, peut être étoffée : on peut envisager d'y faire figurer le nombre de feuillets, le relevé des signatures, la mesure des caractères, ou encore les types d'illustrations. Une zone de relevés peut être créée, pour donner les relevés de la page de titre et du colophon. Dans la notice d'exemplaire enfin, on peut fournir des informations sur la complétude du document, sur son état matériel, sa reliure, sa provenance, ou encore indiquer sa cote<sup>262</sup>.

Au-delà de ces questions, qui ne concernent finalement que le degré d'approfondissement de la notice, divers outils peuvent être mis en place pour faciliter l'utilisation du répertoire. Une bibliographie peut être insérée dans la partie <frontmatter>, correspondant aux pièces liminaires ; dans ce cas, plutôt que de donner, dans chaque notice, les références complètes d'un ouvrage, on utilisera un système d'abréviations et de sigles, avec renvoi vers le titre développé dans la bibliographie. On peut insérer des renvois vers des images numérisées, reproduction de la page de titre de l'ouvrage, qui rend inutile le relevé de la page de titre, ou marque de l'imprimeur. Plus généralement, des hyperliens peuvent être insérés : vers une notice d'autorité du répertoire de la BnF, un exemplaire numérisé sur Gallica, une notice de catalogue en ligne, le site d'une bibliothèque.

---

<sup>262</sup> Je renvoie à ma notice détaillée, dans le tome d'annexes, pour les différentes balises à utiliser pour encoder ces informations.



## Conclusion

---

Au terme de ce mémoire, consacré à la production de Michel Le Noir, plusieurs conclusions, d'ordre méthodologique, s'imposent.

D'une part, j'espère ne pas avoir fait croire à mon lecteur, en consacrant tout un mémoire à un imprimeur parisien, que celui-ci figurait au premier rang sur la scène de la librairie parisienne, et ne pas lui avoir prêté un rang qui n'était pas sien. C'est en effet un travers répandu chez les historiens, et en partie responsable du discrédit dont souffre la biographie historique, que d'accorder à son sujet d'étude une importance bien plus grande que celle qu'il n'avait dans la réalité. La maison à la rose blanche couronnée avait sans doute peu de rapports avec la maison à la fleur de lys d'or, berceau de la dynastie des Petit, également située rue Saint Jacques, telle qu'elle nous est décrite dans un inventaire après décès de 1547<sup>263</sup>. Michel Le Noir n'avait pas non plus les ambitions internationales d'un Michel le Vascosan.

Pour autant, lui et ses descendants appartenaient à la frange médiane de ce qu'A. Charon a appelé l'aristocratie du métier<sup>264</sup>, aux côtés de Chrétien Wechel, Galliot Du Pré, François Regnault. On s'aperçoit, en observant de près les mécanismes de solidarité familiale, la façon dont le patrimoine immobilier s'accroît, et dont le cercle de relations s'étend, qu'on a bel et bien à faire à une forte volonté d'implantation et de construction dynastique dans un métier encore neuf. On ne peut en nier la réussite, qui s'accompagne d'une réussite sociale et financière, en une période où nombreux étaient ceux qui se lançaient dans l'aventure de l'imprimé sans parvenir à s'y maintenir sur plus d'une génération.

D'autre part, on ne saurait assez répéter l'intérêt de l'étude statistique pour l'étude d'un répertoire d'imprimeur. Bien sûr, il s'agit là d'un corpus tout à fait particulier, dont on n'a jamais qu'une image incertaine, en raison du caractère inachevé de toute entreprise bibliographique. Les données sont loin d'être uniformes : certaines éditions ne sont pas datées, d'autres ne sont même pas signées, et il ne faut pas oublier de rappeler, avant tout calcul, le corpus considéré. Aussi est-il difficile d'en exploiter les résultats.

Toutefois, malgré ces réserves, l'analyse quantitative d'une production me semble un élément indispensable à son appréhension, et, dans la mesure où le bibliographe est, *a priori*, le meilleur connaisseur de l'imprimeur dont il dresse le répertoire, il ne peut en faire l'économie, quelles que soient les difficultés rencontrées et le caractère limité de ses analyses.

Enfin, j'espère avoir convaincu mon lecteur de l'intérêt que peut représenter un outil comme l'EAD pour la description du livre ancien. Bien sûr, la DTD a été créée pour la constitution d'instruments de recherche archivistiques, et non pour les répertoires bibliographiques. Mais ces deux types de répertoires présentent de nombreuses

---

<sup>263</sup> A. Parent-Charon, *Les métiers du livre...*, p. 203.

<sup>264</sup> A. Parent-Charon, *Les métiers du livre...*, p. 194 et suiv. Le découpage s'appuie sur le montant des dots des jeunes filles de la famille, ici 800 £ t. en moyenne.

similitudes formelles, et les possibilités de manipulation du fichier (moteurs de recherche, index, hyperliens, images numérisées), nous imposent de ne pas écarter totalement cette solution qui présente, comme ultime avantage, celui d'être connu de façon internationale.

Il est certain que l'EAD, dont je connais à présent les avantages pour le livre ancien, occupera une place de choix dans ma réflexion sur la conversion des deux répertoires Renouard au numérique ; il me restera alors à mener une réflexion comparable sur les autres possibilités d'encodage.

# Bibliographie

---

## 1. Généralités : Histoire, instruments de travail

- ARDANT (Gabriel), *Histoire financière de l'antiquité à nos jours*. Paris : Gallimard, 1976 (Idées)
- BABELON (Jean-Pierre), *Nouvelle histoire de Paris. Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Hachette, 1987, 626 p.
- BEAUMARCHAIS (Jean-Pierre), COUTY (Daniel) et REY (Alain, dir.), *Dictionnaire des littératures de langue française*. Paris, 1984, 3 vol.
- BELY (Lucien, dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*. Paris : Presses Universitaires de France, 2002.
- Bibliographie internationale de l'Humanisme et de la Renaissance*. Genève : Droz, 1965-.
- BOSSUAT (Robert), *Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Age*. Melun : Librairie d'Argences, 1951, 638 p. Suppl. 1954, 1955, 1961, 1971.
- BRITNELL (Jennifer), *Jean Bouchet*. Edinburgh : Edinburgh university press for the University of Durham, 1986.
- COYECQUE (Ernest), *Recueil d'actes notariés relatifs à l'Histoire de Paris et de ses environs au XVI<sup>e</sup> siècle. Etude XXXIII*. Paris : Imprimerie nationale, 1905-1924, 2 vol., 932 et 832 p. Tome I, 1498-1545, tome II, 1535-1555.
- DELUMEAU (Jean), *La civilisation de la Renaissance*. Paris : Artaud, 1967, 720 p. rééd. 1984, 539 p.
- Dictionnaire de la Renaissance*. Paris : Encyclopaedia universalis, A. Michel, 1998, 923 p.
- DIDIER (Béatrice), *Dictionnaire universel des littératures*. Paris : PUF, 1991, 3 vol.
- DOUCET (Roger), *Les institutions de la France au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Picard, 1948, 2 vol., 971 p.
- DOUTREPONT (Georges), *Jean Lemaire de Belges et la Renaissance*. Genève : Slatkine, 1974
- FAVIER (Jean), *Dictionnaire de la France médiévale*. Paris : Fayard, 1993, 982 p.
- FÉLIBIEN (Dom Michel) et LOBINEAU (Dom Guy-Alexis), *Histoire de la ville de Paris*. 5 vols. Paris : Guillaume Desprez et Jean Desessartz, 1725.
- GAUVARD (Claude), LIBERA (Alain), ZYNK (Michel), *Dictionnaire du Moyen Age*. Paris : Presses Universitaires de France, 2002. Collection « Quadrige ».
- GIRAUD (Jeanne), *Manuel de bibliographie littéraire pour les XVI<sup>e</sup>, XVII<sup>e</sup>, XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles*. Vrin, 1958.
- GODEFROY (Frédéric), *Dictionnaire de l'ancienne langue française*. 1880-1902, 10 vol.
- GOUJET (Claude-Pierre), *Bibliothèque française ou Histoire de la littérature française*. Genève : Slatkine Reprints, 1966, 3 vol.
- La Grande Encyclopédie. Inventaire raisonné des sciences, des lettres et des arts par une société de savants et de gens de lettres sous la direction de M. Berthelot...* Paris : H. Lamirault, 1882-1902.
- GREIMAS (Algirdas Julien) et KEANE (Teresa Mary), *Dictionnaire du Moyen français : la Renaissance*. Paris, 1992, 668 p.

- GREUTE (Georges, dir.), *Dictionnaire des Lettres françaises*. Paris : Fayard, 1951, nouv. éd. rev. et augm. 2001.
- GUY (Henri), *Histoire de la poésie française au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, H. Champion, 1910-1924 (Bibliothèque littéraire de la Renaissance) ; rééd. Genève : Slatkine Reprints, 1968.
- HAMON (Auguste), *Un grand rhétoricien poitevin : Jean Bouchet, 1476-1557?* Genève : Slatkine reprints, 1970.
- HASENOHR (Geneviève) et ZINK (Michel) (dir.), *Dictionnaire des lettres françaises : le Moyen Âge*. Paris, 1992, 1506 p.
- HOFFBAUER (Fedor), *Plan de Paris sous le règne de Henri II, reproduit en fac-similé d'après l'exemplaire unique de la bibliothèque de Bâle, par Olivier Truschet et Germain Hoyau*. Paris : Champion, 1877
- JACQUART (Jean), *François I<sup>er</sup>*. Paris : A. Fayard, 1994, 458 p.
- Jean Bouchet, traverseur des voies périlleuses, 1476-1557*. Actes du colloque de Poitiers, 30-31 août 2001, réunis par Jennifer Britnell et Nathalie Dauvois. Paris : H. Champion, 2003.
- JODOGNE (Pierre), *Jean Lemaire de Belges écrivain franco-bourguignon*. Bruxelles : Académie royale de Belgique, 1972
- JOUANNA (Arlette), HAMON (Philippe), BILOGHI (Dominique), LE THIEC (Guy), *La France de la Renaissance. Histoire et dictionnaire*. Paris : Robert Laffont, 2001, 1248 p. (Bouquins).
- KLAPP (Otto), *Bibliographie d'histoire littéraire française*. Frankfurt : Klosterman, 1960-.
- LAROUSSE (Pierre), *Grand dictionnaire universel du XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1866-1876, 24 vol.
- LE GOFF (Jacques, dir.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*. Paris : Fayard, 1999.
- LE MARANT DE Kerdaniel, Édouard (pseud. Jean Plémeur et Yan Braz), *Un rhétoricien, André de La Vigne*. Paris : H. Champion, 1919 (Bibliothèque du XV<sup>e</sup> siècle, 22 bis
- LESPINASSE (René de), *Les métiers et corporations de la ville de Paris, XIV<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> siècles*. Paris : Imprimerie nationale, 3 vol., 1886, 1892, 1897.
- MORERI, *Le Grand Dictionnaire historique... Nouvelle édition, dans laquelle on a refondu les Suppléments de M. l'abbé Goujet, le tout revu, corrigé & augmenté par M. Drouet*. Paris : chez les libraires associés, 1759, 10 vol.
- MOUGIN (Pascale) et HADDAD-WOTLING (Karen), *Dictionnaire mondial des littératures*. Paris : Larousse, 2002. 1 vol.
- NICERON (Jean-Pierre), *Mémoires pour servir à l'histoire des hommes illustres dans la République des lettres, avec un catalogue raisonné de leurs ouvrages*. Paris : Briasson, 1736.
- OLIVIER-MARTIN (François), *L'organisation corporative de la France d'ancien régime*. Paris, 1938, 565 p.
- Plan de Paris par Truschet et Hoyau, 1550, dit plan de Bâle, 1552-1559*. Édition en fac-similé, commentaire de Jean Dérens. Zurich : Seefeld, 1980, 90 p.
- PRIGENT (Michel, dir.), *Histoire de la France littéraire. T1, Naissances, Renaissances : Moyen Âge – XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : PUF, 2006.
- QUILLET (Bernard), *La France du beau XVI<sup>e</sup> siècle (1490-1560)*. Paris, 1998, 683 p.

- RANCEUR (René), *Bibliographie de la littérature française du Moyen Âge à nos jours*. Paris : Armand Colin, 1947-1981.
- Registres des délibérations du bureau de la ville de Paris*, t. I 1499-1526 éd. François Bonnardot, t. II. 1527-1539 éd. Alexandre Tuetey, t. III 1539-1552 éd. Paul Guérin, t. IV 1552-1558 éd. F. Bonnardot, t. V 1558-1567 éd. A. Tuetey, t. VI 1568-1572 éd. P. Guérin, t. VII 1572-1576 éd. F. Bonnardot. Paris : Imprimerie nationale, 1883-1921 (Histoire générale de Paris, 26).
- ROUSSE (Michel), *Histoire littéraire de la France*, t. 1, *Le Moyen Âge et le XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 2<sup>e</sup> édition, 1973, 481 p.
- SAUVAL (Henri), *Histoire et recherche des Antiquités de la Ville de Paris*. Paris : Moette, 1724, 3 vol.
- SCHMIDT (Anne Marie), « La littérature humaniste à l'époque de la Renaissance », dans *Histoire des littératures*. Paris : Gallimard, 1958
- SEGUIN (Jean Pierre), *L'Information en France de Louis XII à Henri II*. Travaux d'Humanisme et Renaissance 44. Genève : Droz, 1961.
- SPAACK (Paul), *Jean Lemaire de Belges : sa vie, son œuvre et ses meilleures pages*. Genève : Slatkine, 1975
- STRAYER (J. R. éd.), *Dictionary of the Middle Ages*. New York : Scriber's sons, 1982-1991. 13 vol.
- TOBLER (Adolf) et LOMMATZSCH (Erhard), *Altfranzösisches Wörterbuch*. Berlin, 1915-1995, 91 vol.
- ZINK (Gaston), *Le moyen français*. Paris : Presses universitaires de France, 1990, 127 p. (« *Que-sais-je ?* » 1086)
- ZINK (Michel), *Littérature française du Moyen Âge*. Paris, 1992, 397 p.
- ZUMTHOR (Paul), *Essai de poétique médiévale*. Paris : Seuil, 1972.
- ZUMTHOR (Paul), *Le Masque et la lumière : la poétique des rhétoriciens*. Paris : Seuil, 1978, 313 p.

## 2. Histoire du livre - bibliographie

- ARMSTRONG (Elizabeth), *Before Copyright : The French Book-Privilege System 1498-1526*. Cambridge : Cambridge University Press, 1990.
- BEECH (Béatrice), « Charlotte Guillard, a sixteenth-century business woman », *Renaissance Quarterly*, vol. 36. 1983, p. 345-367.
- Bibliothèque nationale de France. Département des manuscrits. Inventaire de la collection Anisson sur l'histoire de l'imprimerie et de la librairie principalement à Paris, par Ernest Coyecque*. Paris : Ernest Leroux, 1900.
- BROWN (Cynthia Jane), *Poets, Patrons, and Printers : Crisis of Authority in Late Medieval France*. Ithaca : Cornell University Press, 1995.
- BROWN (Cynthia Jane), *The Confrontation Between Printer and Author in Early Sixteenth-Century France : Another Example of Michel Le Noir's Unethical Printing Practices*. S. l. [Genève] : Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance, 1991, p. 105-118.
- CHARON (Annie) et GUILLEMINOT (Geneviève), « L'histoire du livre en France au XVI<sup>e</sup> siècle : bilan bibliographique (1980-1993) », *Nouvelle revue du XVI<sup>e</sup> siècle*, n°12/2, p. 227-246 et n°13/1, p. 105-123. Paris-Genève : Droz, 1994 et 1995.

- CHARTIER (Roger, dir.), *Les usages de l'imprimé : XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle*. Paris : Fayard, 1987.
- CHARTIER (Roger), *L'ordre des livres : lecteurs, auteurs, bibliothèques en Europe entre le XIV<sup>e</sup> et le XVIII<sup>e</sup> siècle*. Aix en Provence : Alinéa, 1992.
- CLAUDIN (Anatole), *Histoire de l'imprimerie en France au XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*. Paris : Imprimerie nationale, 1900-1914, 4 vol.
- DOCK (Marie Claude), *Étude sur le droit d'auteur*. Paris : Libr. gén. de droit et de jurisprudence, 1963, 219 p. (« Bibliothèque d'histoire du droit et droit romain »)
- DOUCET (Roger), *Les bibliothèques parisiennes au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1956, 175 p.
- EISENSTEIN (Elisabeth), *The printing press as an Agent of Change: Communications and Cultural Transformations in Early-Modern Europe*. New-York : Cambridge University Press, 1979.
- FALK (Henri), *Les privilèges de librairie sous l'Ancien Régime : étude historique du conflit des droits sur l'œuvre littéraire*. Genève : Slatkine, 1970 (reprod. en fac-similé d'une thèse de 1906).
- FÉBVRE (Lucien) et MARTIN (Henri-Jean), *L'apparition du livre*. 2<sup>e</sup> éd. Paris : Albin Michel, 1971, 588 p.
- Imprimeurs et libraires parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle. Ouvrage publié d'après les manuscrits de Philippe Renouard*. Tome premier, Abada-Avril ; tome deuxième, Baaleu-Banville ; tome troisième, Baquelier-Billon ; tome quatrième, Binet-Blumenstock ; tome cinquième, Bocard-Bonamy. Paris : Service des travaux historiques de la Ville de Paris, 1964, 1969, 1979, 1986, 1991 (Histoire générale de Paris).
- LA CAILLE (Jean de), *Histoire de l'imprimerie et de la librairie, où l'on voit son origine et son progrès, jusqu'en 1689*. Paris : Jean de la Caille, 1689 ; Genève : Slatkine, 1971.
- LOTTIN (Augustin-Martin), *Catalogue chronologique des libraires et des libraire-imprimeur de Paris depuis l'an 1470... jusqu'à présent*, 2 vol. Paris : 1789.
- MARTIN (Henri-Jean), CHARTIER (Roger), *Histoire de l'édition française*. Paris : Promodis, 1983-1986. T. I : « Le livre conquérant ».
- MELLOT (Jean-Dominique), QUEVAL (Elisabeth), MONAQUE (Antoine), *Répertoire d'imprimeurs libraires : vers 1500-vers 1810. Nouvelle édition mise à jour et augmentée*. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004, 668 p.
- OULMONT (Charles), *Pierre Gringore. La poésie morale, politique et dramatique à la veille de la Renaissance*. Paris : H. Champion, 1911 (Bibliothèque du XV<sup>e</sup> siècle, XIV) ; Genève : Slatkine reprints, 1975, 2 vol
- PANZER (Georg Wolfgang Franz), *Annales typographici ab artis inventae origine ad annum [MDXXXVI], post Maittairii Denisii... curas in ordinem redacti, emendati et aucti*, 11 vol. Nuremberg : J.E. Zeh, 1793-1803.
- PARENT CHARON (Annie), *Les métiers du livre à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle*. Genève : Droz ; Paris : Champion, 1974, 345 p. (Histoire et civilisation du livre, 6)
- PARENT CHARON (Annie), *Associations dans la Librairie parisienne du XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Klincksiek, 1996.
- PICHON (Jérôme, baron) et VICAIRE (Georges), *Documents pour servir à l'histoire des libraires de Paris*. Paris : Techener, 1845, 296 p.
- POLAIN (Louis), *Marques des imprimeurs et libraires en France au XV<sup>e</sup> siècle*. Paris : E. Droz, 1926, 207 p.

- POSTEL-LECOQ (Sylvie), « Femmes et presses à Paris au XVI<sup>e</sup> siècle, quelques exemples », dans *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*. Actes du XXVIII<sup>e</sup> colloque international d'études humanistes de Tours. Paris : 1988, p. 253-263.
- RENOUARD (Dominique), « Alfred et Philippe Renouard », dans *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*. Actes du XXVIII<sup>e</sup> colloque international d'études humanistes de Tours. Paris : 1988, p. 27-31.
- RENOUARD (Philippe), *Bibliographie des éditions de Simon de Colines, 1520-1546*. Paris : E. Paul, L. Huard et Guillemin, 1894.
- RENOUARD (Philippe), *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie Texte imprimé : depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle*. Paris : A. Claudin, 1898, 480 p. ; nouv. éd. avec avertissement, table des enseignes et adresses, liste chronologique, par Jeanne Veyrin-Forrer et Brigitte Moreau. Paris : M. J. Minard, 1965, 511 p. (Lettres modernes)
- RENOUARD (Philippe), *Bibliographie des impressions et des œuvres de Josse Badius Ascensius..., 1462-1535*. Paris : E. Paul et fils et Guillemin, 1908, 3 vol.
- RENOUARD (Philippe), *Documents sur les imprimeurs, libraires, cartiers, graveurs, fondateurs de lettres, relieurs, doreurs de livres, faiseurs de fermoirs, enlumineurs, parcheminiers et papetiers ayant exercé à Paris de 1450 à 1600 : Recueillis aux Archives nationales et au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale*. Paris : H. Champion, 1901, 365 p.
- RENOUARD (Philippe), *Les marques typographiques parisiennes des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*. Paris : H. Champion, 1926-1928, 381 p.
- RENOUARD (Philippe), *Imprimeurs et libraires parisiens du XVI<sup>e</sup> siècle. Ouvrage publié d'après les manuscrits de Philippe Renouard*. Tome premier, Abada-Avril ; tome deuxième, Baaleu-Banville ; tome troisième, Baquelier-Billon ; tome quatrième, Binet-Blumenstock ; tome cinquième, Bocard-Bonamy. Paris : Service des travaux historiques de la Ville de Paris, 1964, 1969, 1979, 1986, 1991 (Histoire générale de Paris). Hors série : Breyer, Brumen, Cavellat, Paris, BnF, 1982, 1984, 1986 ; Jean Loys, Paris Musées, 1995.
- RICHET (Denis), « Avant Philippe Renouard : sa famille aux XVIII<sup>e</sup> et XIX<sup>e</sup> siècles », dans *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*. Actes du XXVIII<sup>e</sup> colloque international d'études humanistes de Tours. Paris, 1988, p. 19-26.
- STANKIEWICZ (Florine), *Pierre Gringore (v. 1475 – v. 1538), homme de lettres, de théâtre et de cour. Être auteur au XVI<sup>e</sup> siècle*. Thèse pour le diplôme d'archiviste paléographe, soutenue le 13 mars 2009.
- VEYRIN-FORRER (Jeanne), « Les manuscrits Philippe Renouard », dans *Le Livre dans l'Europe de la Renaissance*. Actes du XXVIII<sup>e</sup> colloque international d'études humanistes de Tours. Paris, 1988, p. 32-37.
- ZEMON DAVIS (Nathalie), « Women in the arts mecaniques in sixteenth-century Lyon », *Hommes et sociétés. Mélanges offerts à Richard Gascon*. Lyon, 1980, p. 139-167.

### 3. Constitution d'un répertoire bibliographique

- ADAMS (H. M.), *Catalogue of books printed in the Continent of Europe, 1501-1600, in Cambridge libraries*, 2 vol. Cambridge : Univ. press, 1967 (réimpr. 1999)

- BECHTEL (Guy), *Catalogue des gothiques français : 1476-1560*. Paris : G. Bechtel, 2008.
- BRUN (Robert), *Le livre illustré français de la Renaissance : étude, suivie du catalogue des principaux livres à figures du XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Picard, 1969, 186 p.
- BRUNET (Jacques-Charles), *Manuel du libraire et de l'amateur de livres... 5<sup>e</sup> édition*. Paris : Firmin-Didot, 1860-1865. 6 volumes. Réimpr. Paris : Maisonneuve et Larose, 1965-1966 ; Copenhague, 1966-1968 ; Champion, 1998 (sur cédérom).
- BRUNET (Jacques-Charles), *Manuel du libraire et de l'amateur de livres. Supplément...* par P. Deschamps et G. Brunet. Paris : Firmin-Didot, 1878-1880.
- BRUNET (Gustave), *La France littéraire ou catalogue raisonné des ouvrages en tout genre imprimés en langue française jusqu'à l'an 1500*. Paris : A. Franck, 1865, 256 p.
- Catalogue of books printed in the XV<sup>th</sup> century now in the British Museum*. London : The Trustees of the British Museum, 1949. T. VIII : France et pays francophones.
- Catalogues régionaux des incunables des bibliothèques publiques de France*. Volume VI : Bibliothèque Mazarine, par Denise Hillard. Aux amateurs de Livre, 1989.
- CIORANESCO (Alexandre), *Bibliographie de la littérature française du XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris, 1959 (Réimpr. Genève, 1975), 748 p.
- CLAUDIN (Anatole), *Histoire de l'imprimerie en France au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle*. Paris : Imprimerie nationale, 1900-1914.
- COPINGER (Walter Arthur), *Supplement to Hain's Repertorium bibliographicum*. London, 1895-1902, 3 vol. Rééd. Milano, 1950.
- DAVIES (Hugh William), *Catalogue of a collection of early French books in the library of C. Fairfax Murray*. London : The Holland Press, 1961.
- DELAVAU (Martine), SORDET (Yann), WESTEEL (Isabelle), « Penser le catalogage à l'âge du numérique », *Bulletin des bibliothèques de France*, n°4, p. 52-61, 2005
- DELISLE (Léopold), *Le Cabinet des livres imprimés antérieurs au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle* [de la Bibliothèque du château de Chantilly]. Paris : Plon, 1905, 496 p.
- Gesamtkatalog der Wiegendrucke*, publié par la Berliner Staatsbibliothek. Stuttgart : A. Hiersemann, 2000.
- GESNER (Conrad), *Bibliotheca universalis*. Tiguri : apud Christophorum Froschoverum, 1545-1555 ; rééd. anast. Osnabrück : O. Zeller, 1966, 2 vol.
- GOFF (Frederick R.), *Incunabula in American libraries, a third census of fifteenth-century books recorded in North American collections. Compiled and edited by Frederick R. Goff*. New York : Bibliographical society of America, 1964.
- GRAESSE (Johann Georg Theodor), *Trésor des livres rares et précieux ou Nouveau dictionnaire bibliographique contenant plus de 10000 articles de livres rares, curieux et recherchés*. Dresde : Kuntze, 1859-1869, 7 t. en 8 vol. dont un supplément.
- HAIN (Ludwig), *Repertorium bibliographicum, in quo libri omnes ab arte typographica inventa usque ad annum M D typis expressi ordine alphabetico vel simpliciter enumerantur vel adcuratius recensentur*. Stuttgart, Paris, 1826-1838, réimpr. Milano, 1964.
- LA CROIX DU MAINE (François Grudé, sieur de), *Les bibliothèques françoises de La Croix du Maine et de Du Verdier, nouvelle édition... par M. Rigoley de Juvigny*. Paris : Sailant et Nyon, 1772-1773, 6 vol.



- LE PETIT (Jules), *Bibliographie des principales éditions originales d'écrivains français du 15<sup>e</sup> au 18<sup>e</sup> siècles*. Paris : Jeanne et Brulon, 1927 ; rééd. 1966.
- LONCHAMP (F.- C.), *Manuel du bibliophile français, 1470-1920*. Paris et Lausanne : Librairie des bibliophiles, 1927, 764 p.
- MARAIS (Paul) et DUFRESNE DE SAINT-LÉON (A.), *Catalogue des incunables de la bibliothèque Mazarine*. Paris : H. Welter, 1893.
- MARTIN (André), *Le livre illustré en France au XVe siècle*. Paris : Félix Alcan, 1931, 176 p.
- MELLOT (Jean-Dominique) et QUEVAL (Élisabeth), *Répertoire d'imprimeurs-libraires (vers 1500-vers 1810)*, 4<sup>e</sup> éd., avec la participation d'Antoine MONAQUE. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2004.
- MORTIMER (Ruth), *Harvard College Library, Department of printing & graphic arts. Catalogue of books and manuscripts. Part I : French 16<sup>th</sup>-century books*. Cambridge (Mass), 1964, 2 vol.
- PELLECHET (Marie), *Catalogue général des incunables des bibliothèques publiques de France*. T. 1, 2 et 3 continué par Marie-Louis POLAIN. Paris, 1897-1909. Rééd. anast. du manuscrit original avec une introduction par F. R. Goff, 26 vol. Nendeln/Liechtenstein : Kraus-Thomson, 1969-1970.
- PETTEGREE (Andrew), WALSBY (Malcolm) et WILKINSON (Alexander), *French Vernacular Books – Livres vernaculaires français*. Leiden, Boston : Brill, 2007, 2 vol.
- PICOT (Émile), *Catalogue des livres composant la bibliothèque de feu M. le Baron James de Rothschild*. Paris : D. Morgand, 1884-1920, 5 vol.
- POLAIN (Louis), *Marques des imprimeurs et libraires en France au XVe siècle*. Paris : E. Droz, 1926, 207 p.
- QUEYROUX, Fabienne, “EAD, la Description Archivistique Encodée”, *La numérisation des textes et images : techniques et réalisations*, éd. Par Isabelle WESTEEL et Martine AUBRY, Lille, Éditions du Conseil scientifique de l'Université Charles-de-Gaulle Lille 3, 2003, p. 75-90.
- QUEYROUX, Fabienne, STOCKTING, Bill (éd.), *Encoding across frontiers : proceedings of the European Conference on Encoded Archival Description and Context (EAD and EAC)*, Paris, France, 7-8 October. New York, Haworth Information Press, 2005, 286 p.
- REICHLING (Dietrich), *Appendices ad Hainii-Copingeri Repertorium bibliographicum : additiones et emendationes*. Fasc. 1-6. Monachi, 1905-1914. (Réimpr. Milano, 1953.)
- RENOUARD (Philippe), *Les marques typographiques parisiennes des XV<sup>e</sup> et XVI<sup>e</sup> siècles*. Paris : H. Champion, 1926.
- RENOUARD (Philippe), *Répertoire des imprimeurs parisiens, libraires, fondateurs de caractères et correcteurs d'imprimerie, depuis l'introduction de l'imprimerie à Paris (1470) jusqu'à la fin du seizième siècle...* Avertissement, table des enseignes et adresses, liste chronologique par Jeanne Veyrin-Forrer et Brigitte Moreau. Paris : Lettres modernes, 1965.
- RENOUARD (Philippe), *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après les manuscrits de Philippe Renouard*. T. I (1501-1510) et t. II (1511-1520), Paris : Imprimerie municipale, 1972, 1977 (Histoire générale de Paris,

- collection de documents) ; t. III (1521-1530), t. IV (1531-1535), et t. V (1536-1540), Abbeville : Impr. F. Paillart, 1985, 1992, 2004.
- Répertoire bibliographique des livres imprimés en France au seizième siècle. Bibliotheca Bibliographica Aureliana. 2<sup>e</sup> édition*, Baden-Baden et Paris, 1968-
- SILVESTRE (Louis-Catherine), *Marques typographiques ou recueil des monogrammes, chiffres [...] des libraires et imprimeurs qui ont exercé en France, depuis l'introduction de l'imprimerie en France en 1470 jusqu'à la fin du seizième siècle*. Paris : Impr. Renou et Maulde, 1867.
- Spécifications fonctionnelles des notices bibliographiques. Rapport final du groupe de travail IFLA. Traduction française de Functional requirements for bibliographic records : final report*. Paris : Bibliothèque nationale de France, 2001.
- TCHERMEZINE (Avenir), *Bibliographie d'éditions originales et rares d'auteurs français des XVe, XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, contenant environ 6 000 fac-similés de titres et de gravures*. Paris : M. Plée, 1927-1934, 10 vol. Nouvelle édition avec la collaboration de M. Plée, Paris : Ed. des Bibliothèques nationales de France, 1936.
- THIERRY-POUX (Olgar), *Premiers monuments de l'imprimerie en France*. Paris : Hachette, 1893.
- THOMAS (H.), *Short-title catalogue of books printed in France and of French books printed in other countries from 1470 to 1600 now in the British Museum*. Londres : British Museum, 1966 ; réimpr. 1983, supplément 1988, addenda 1990.
- VAN PRAET (Joseph Basile Bernard), *Catalogue des livres imprimés sur vélin de la Bibliothèque du roi*. Paris : De Bure frères, 1822-1828.

## 4. Webographie

### L'EAD

- Best Practice guidelines for EAD  
<<http://www.oclc.org/research/activities/past/rlg/ead/bpg.pdf>>
- Guide des bonnes pratiques de l'EAD en bibliothèque <<http://bonnespratiques-ead.net>>
- Archives nationales de France  
<<http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr/gerer/classement/normes-outils/ead>>
- Society of American Archivists <<http://www.archivists.org/>>
- Library of Congress <<http://www.loc.gov/ead/>>
- Comité français Unimarc <<http://cfu.enssib.fr>>
- Dublin Core Metadata Initiative <<http://dublincore.org/>>
- International Council of Archives <<http://www.ica.org>>

### Catalogues de bibliothèques et répertoires

- Catalogue collectif de France <<http://www.ccf.fr/bnf.fr/portailccfr/servlet/LoginServlet>>
- Catalogue en ligne des archives et des manuscrits de l'Enseignement supérieur  
<<http://www.calames.abes.fr>>
- Sudoc <<http://www.sudoc.abes.fr>>

Anvers (Belgique)	Musée Plantin- Moretus	<a href="http://museum.antwerpen.be/plantin_moretus/">http://museum.antwerpen.be/plantin_moretus/</a>
Aix-en- Provence	Bibliothèque Méjanes	<a href="http://www.citedulivre-aix.com">http://www.citedulivre-aix.com</a> <a href="http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal?_nfpb=true&amp;_page">http://www.bordeaux.fr/ebx/portals/ebx.portal? _nfpb=true&amp;_page</a>
Bordeaux	Bibliothèque municipale	Label=pgSomRub11&classofcontent=sommair e&id=790
Boston (Mass.)	Boston public library	<a href="http://www.bpl.org/">http://www.bpl.org/</a>
Bruxelles (Belgique)	Bibliothèque royale Albert Ier	<a href="http://www.kbr.be/informations/histoire_fr.html">http://www.kbr.be/informations/histoire_fr.ht ml</a>
Caen	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.caenlamer.fr/bibliothequecaen/">http://www.caenlamer.fr/bibliothequecaen/</a>
Bourges	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.mediatheque-bourges.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION">http://www.mediatheque- bourges.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=E XPLOITATION</a>
Cambridge (Mass.)	Houghton library	<a href="http://hcl.harvard.edu/libraries/houghton/collections/">http://hcl.harvard.edu/libraries/houghton/collec tions/</a>
Cambridge (Mass.)	Harvard university. Law school. Library	<a href="http://www.law.harvard.edu/library/index.html">http://www.law.harvard.edu/library/index.html</a>
Cambridge (G. B.)	Gonville and Caius College Library	<a href="http://babylon.acad.cai.cam.ac.uk/college/library/index.php">http://babylon.acad.cai.cam.ac.uk/college/libra ry/index.php</a>
Cambridge (G. B.)	Newnham College Library	<a href="http://www.library.newn.cam.ac.uk/">http://www.library.newn.cam.ac.uk/</a>
Cambridge (G. B.)	Clare College Library	<a href="http://www.clare.cam.ac.uk/academic/libraries/index.html">http://www.clare.cam.ac.uk/academic/libraries/ index.html</a>
Canberra (Australie)	National library	<a href="http://www.nla.gov.au/">http://www.nla.gov.au/</a>
Châlons-en- Champagne	Bibliothèque Georges-Pompidou	<a href="http://bm.chalons-en-champagne.net/Portail/Site/Typo3.asp?lang=FR&amp;id=accueil">http://bm.chalons-en- champagne.net/Portail/Site/Typo3.asp?lang=F R&amp;id=accueil</a>
Chantilly	Musée Condé	<a href="http://www.museeconde.com/">http://www.museeconde.com/</a>
Charleville- Mézières	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.mairie-charlevillemezieres.fr/htm/culture/bibli.htm">http://www.mairie- charlevillemezieres.fr/htm/culture/bibli.htm</a>
Chartres	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.bm-chartres.fr">http://www.bm-chartres.fr</a>
Cherbourg- Octeville	Bibliothèque Jacques Prévert	<a href="http://www.ville-cherbourg.fr/fr/cherbourg_octeville/culture/bibliotheques/bibliotheque_jacques_prev/default.asp">http://www.ville- cherbourg.fr/fr/cherbourg_octeville/culture/bib liotheques/bibliotheque_jacques_prev/default.a sp</a>
Copenhage (Danemark)	Kongelige bibliotek	<a href="http://www.kb.dk/da/index.html">http://www.kb.dk/da/index.html</a>
Douai	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.ville-douai.fr/culture/bibliot/accueil.htm">http://www.ville- douai.fr/culture/bibliot/accueil.htm</a>
Dresde (Allemagne)	Bezirksbibliothek	<a href="http://www.bibo-dresden.de/">http://www.bibo-dresden.de/</a>
Dublin (Irlande)	Trinity college	<a href="http://www.tcd.ie/">http://www.tcd.ie/</a>
Edimbourg (G.B.)	Royal observatory	<a href="http://www.roe.ac.uk/">http://www.roe.ac.uk/</a>
Florence (Italie)	Biblioteca nazionale centrale	<a href="http://www.bncf.firenze.sbn.it/">http://www.bncf.firenze.sbn.it/</a>

Frauenfeld (Suisse)	Kantonsbibliothek	<a href="http://www.kantonsbibliothek.tg.ch/xml_39/internet/de/intro.cfm">http://www.kantonsbibliothek.tg.ch/xml_39/internet/de/intro.cfm</a>
Fribourg (Suisse)	Bibliothèque cantonale et universitaire	<a href="http://www.fr.ch/bcuf/">http://www.fr.ch/bcuf/</a>
Gand (Belgique)	Universiteitsbibliotheek	<a href="http://lib.ugent.be/index_en.shtml">http://lib.ugent.be/index_en.shtml</a>
Genève (Suisse)	Bibliothèque de Genève	<a href="http://www.ville-ge.ch/bge/">http://www.ville-ge.ch/bge/</a>
Kiel (Allemagne)	Universitätsbibliothek	<a href="http://www.ub.uni-kiel.de/">http://www.ub.uni-kiel.de/</a>
La Haye (Pays-Bas)	Koninklijke bibliotheek	<a href="http://www.kb.nl/index-en.html">http://www.kb.nl/index-en.html</a>
Laon	Bibliothèque municipale Suzanne Martinet	<a href="http://www.ville-laon.fr/fr/sortir/index.html">http://www.ville-laon.fr/fr/sortir/index.html</a>
Le Mans	Médiathèque Louis Aragon	<a href="http://www.mediatheque.ville-lemans.fr/masc/default.asp?INSTANCE=EXPLORATION">http://www.mediatheque.ville-lemans.fr/masc/default.asp?INSTANCE=EXPLORATION</a>
Lille	Médiathèque municipale Jean Lévy	<a href="http://www.bm-lille.fr/">http://www.bm-lille.fr/</a>
Londres (G.B.)	Lambeth palace library	<a href="http://www.lambethpalacelibrary.org/">http://www.lambethpalacelibrary.org/</a>
Londres (G.B.)	British library	<a href="http://www.bl.uk/">http://www.bl.uk/</a>
Lyon	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.bm-lyon.fr/">http://www.bm-lyon.fr/</a>
Manchester (G.B.)	John Rylands University Library	<a href="http://www.library.manchester.ac.uk/">http://www.library.manchester.ac.uk/</a>
Munich (Allemagne)	Bayerische Staatsbibliothek	<a href="http://www.bsb-muenchen.de">http://www.bsb-muenchen.de</a>
Nancy	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.nancy.fr/enligne/catalogue_bibliotheque/html/edito.php">http://www.nancy.fr/enligne/catalogue_bibliotheque/html/edito.php</a>
Nantes	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.bm.nantes.fr/Portail/Site/Typo3.asp?lang=FR&amp;id=2">http://www.bm.nantes.fr/Portail/Site/Typo3.asp?lang=FR&amp;id=2</a>
New Haven (Connect.)	Yale university. Library	<a href="http://www.library.yale.edu/">http://www.library.yale.edu/</a>
New York (N.Y.)	New York public library	<a href="http://www.nypl.org/">http://www.nypl.org/</a>
New York (N.Y.)	Pierpont Morgan library	<a href="http://www.themorgan.org/">http://www.themorgan.org/</a>
New York (N.Y.)	New York academy of medicine. Library	<a href="http://www.nyam.org/">http://www.nyam.org/</a>
Nice	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.bmvr-nice.com.fr/opacwebaloes/index.aspx">http://www.bmvr-nice.com.fr/opacwebaloes/index.aspx</a>
Oxford (G.B.)	Bodleian library	<a href="http://www.ouls.ox.ac.uk/bodley">www.ouls.ox.ac.uk/bodley</a>
Paris	Bibliothèque nationale de France	<a href="http://www.bnf.fr">www.bnf.fr</a>
Paris	Bibliothèque	<a href="http://www.bibliotheque-mazarine.fr/">http://www.bibliotheque-mazarine.fr/</a>

Paris	Mazarine Ecole nationale supérieure des beaux- arts. Bibliothèque	<a href="http://www.ensba.fr">www.ensba.fr</a>
Paris	Bibliothèque de l'Arsenal	<a href="http://www.bnf.fr/pages/connaitr/ars_site.htm">http://www.bnf.fr/pages/connaitr/ars_site.htm</a>
Paris	Bibliothèque de la Sorbonne	<a href="http://www.biu.sorbonne.fr/biu/">http://www.biu.sorbonne.fr/biu/</a>
Paris	Bibliothèque Sainte- Geneviève	<a href="http://www-bsg.univ-paris1.fr/home.htm">http://www-bsg.univ-paris1.fr/home.htm</a>
Paris	Bibliothèque interuniversitaire de médecine	<a href="http://www.bium.univ-paris5.fr/">http://www.bium.univ-paris5.fr/</a>
Poitiers	Médiathèque François Mitterrand	<a href="http://www.bm-poitiers.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION">http://www.bm-poitiers.fr/medias/medias.aspx?INSTANCE=EXPLOITATION</a>
Princeton (New Jersey)	Princeton university. Library	<a href="http://library.princeton.edu/catalogs/">http://library.princeton.edu/catalogs/</a>
Rochester (N.Y.)	University of Rochester. Library	<a href="http://www.lib.rochester.edu/">http://www.lib.rochester.edu/</a>
Rome (Italie)	Biblioteca apostolica vaticana	<a href="http://www.vaticanlibrary.vatlib.it/BAVT/home.asp?LANGUAGE=ita">http://www.vaticanlibrary.vatlib.it/BAVT/home.asp?LANGUAGE=ita</a>
Rouen	Bibliothèque municipale	<a href="http://bibliotheque.rouen.fr/repons/portal/portal">http://bibliotheque.rouen.fr/repons/portal/portal</a>
Saint-Omer	Bibliothèque d'agglomération	<a href="http://www.bibliotheque-st-omer.fr/stomer/">http://www.bibliotheque-st-omer.fr/stomer/</a>
San Marino (Calif.)	Henry E. Huntington Library	<a href="http://www.huntington.org/">http://www.huntington.org/</a>
Soissons	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.ville-soissons.fr/sortir_a_soissons/culture/bibliotheque">http://www.ville-soissons.fr/sortir_a_soissons/culture/bibliotheque</a>
Tonnerre	Bibliothèque municipale	<a href="http://bibliotheque.tonnerre.over-blog.com/">http://bibliotheque.tonnerre.over-blog.com/</a>
Toulouse	Bibliothèque d'étude et du patrimoine	<a href="http://www.bibliothequedetoulouse.fr/">http://www.bibliothequedetoulouse.fr/</a>
Tours	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.bm-tours.fr">http://www.bm-tours.fr</a>
Tours	Centre d'études supérieures de la Renaissance	<a href="http://cesr.univ-tours.fr/">http://cesr.univ-tours.fr/</a>
Valognes	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.mairie-valognes.fr/web/bibliotheque_municipale.html">http://www.mairie-valognes.fr/web/bibliotheque_municipale.html</a>
Versailles	Bibliothèque municipale	<a href="http://www.bibliotheques.versailles.fr/Statique/">http://www.bibliotheques.versailles.fr/Statique/</a>
Vienne (Autriche)	Österreichische Nationalbibliothek	<a href="http://www.onb.ac.at/">http://www.onb.ac.at/</a>
Washington (D.C.)	Library of Congress	<a href="http://www.loc.gov/index.html">http://www.loc.gov/index.html</a>





